



Rapport annuel

d'activités
et de
développement
durable
2017-2018

 Investissement
Québec

Sur la page couverture, de haut en bas, les employés d'Investissement Québec sont : Morjana Benyahia, Guillaume Bourgault-Mongeau, Vincent Savard-Chalifoux, Chantal Tardif, Marilyn Bucci et Olivier Prévost.

Table des matières

Profil de la Société	2
Comité de direction	4
Faits saillants 2017-2018	6
Message de la présidente du conseil d'administration	10
Message du président-directeur général	13
Contexte	14
Initiative manufacturière Investissement Québec	16
Bureau de la transformation	22
Plan stratégique	24
À propos du rapport de développement durable	26

Contribuer à une économie dynamique et innovante 28

Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions	30
Créer de la richesse au Québec	37
Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux	40

Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion 46

Dialoguer avec les parties prenantes	48
Appliquer les règles de gouvernance	53
Optimiser la structure de gestion	66
Gérer les risques	70
Gérer les ressources humaines	77
Réaliser le plan d'action de développement durable	81

Réduire l'empreinte écologique de la Société 86

Performance financière 90

Rapport de gestion	91
États financiers consolidés	112
État consolidé des résultats	114
État consolidé du résultat global	115
État consolidé de la situation financière	116
État consolidé de la variation des capitaux propres	117
État consolidé des flux de trésorerie	118
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	119

Renseignements supplémentaires 177

Principaux investissements et financements	178
Filiales d'Investissement Québec	181
Index GRI	182
Autres renseignements relatifs aux exigences législatives	188
Bureaux d'Investissement Québec	199

Profil de la Société

Notre vision

Contribuer à une économie québécoise dynamique, innovante et ouverte sur le monde.

Nos valeurs



Les employés au cœur de notre réussite

Notre priorité est le développement et l'épanouissement des hommes et des femmes qui ont choisi de mettre à profit leur savoir-faire et leur expertise au service de la réussite d'Investissement Québec.

Nous visons à offrir un environnement de travail stimulant, équitable et humain, où chacun a la possibilité d'atteindre son plein potentiel dans un climat de confiance.



L'excellence au service des clients

Nous croyons que l'excellence et l'agilité de nos façons de faire ne sont pas une finalité en soi, mais constituent les moyens privilégiés pour satisfaire nos clients et partenaires.

Avec l'objectif ultime de transformer l'économie, nous avons le devoir de refléter le meilleur du Québec d'aujourd'hui et de demain, de montrer l'exemple pour inspirer le progrès.



La collaboration sans compromis

Notre mission de développement économique est noble, nos défis ambitieux, notre environnement complexe. Comme organisation pleinement intégrée, nous devons travailler ensemble chaque jour comme une seule et grande équipe dédiée à offrir une expérience client simple et cohésive.



La détermination à faire la différence

Entreprendre le virage vers l'économie de demain, faire la différence, c'est prendre des décisions qui repoussent les frontières du connu, miser sur les opportunités qui ont le potentiel de créer l'économie de demain. C'est oser pour transformer.

Notre mission

Société d'État, Investissement Québec a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Investissement Québec accomplit sa mission avec rigueur et met son expertise au service de ses clients.



Comité de direction



De gauche à droite :

Paul Buron

Premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux

Yves Bourque

Vice-président, Gestion des risques

Mirabel Paquette

Vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives

Pierre Gabriel Côté

Président-directeur général

Marie-Josée Lapierre

Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

Marie Zakaïb

Vice-présidente, Talents, culture et communications organisationnelles

Christian Settano

Premier vice-président, Direction financière

Sylvie Pinsonnault

Vice-présidente, Initiatives stratégiques et conseils au Comité de direction

Alexandre Sieber

Premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients

Faits saillants 2017-2018

Financement total de
2,1 milliards de dollars

Fonds propres d'Investissement Québec¹

1,1 G\$

Fonds du développement économique

891,1 M\$

Fonds Capital Mines Hydrocarbures

66,2 M\$

¹ Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

Activités des fonds propres

1,1
milliard
de dollars

Financement autorisé²

1,1 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **5,4 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **9 350 emplois**³

1 456 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des financements par capitaux propres, pour appuyer **1 197 entreprises** au Québec

294,7
millions
de dollars

Retombées économiques⁴

294,7 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société, ainsi que **28 111 emplois** soutenus⁵

67%
97%

Taux de satisfaction de la clientèle

97% des clients satisfaits des services de financement reçus, dont **67%** très satisfaits

2 Y compris les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

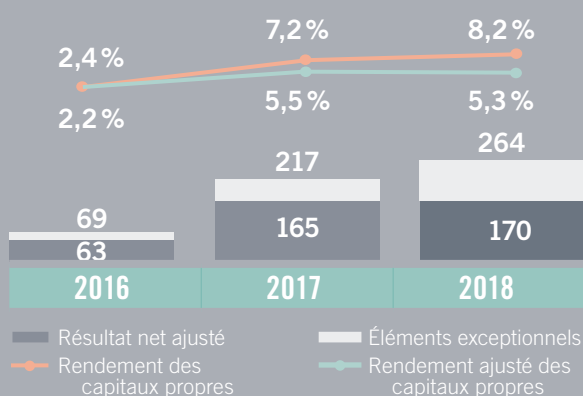
3 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

4 Y compris les activités de Ressources Québec inc.

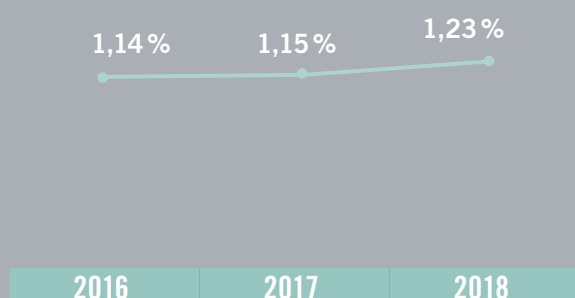
5 Charge de travail en années-personnes.

Performance financière

Résultat net (M\$) et rendement des capitaux propres, 2016-2018

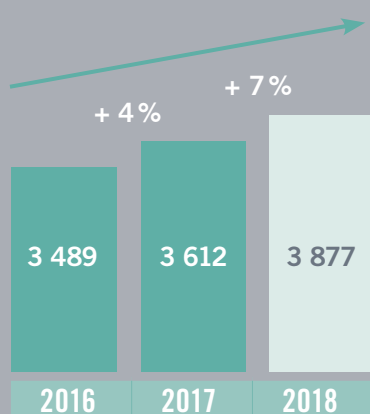


Ratio de frais de gestion ⁽¹⁾, 2016-2018

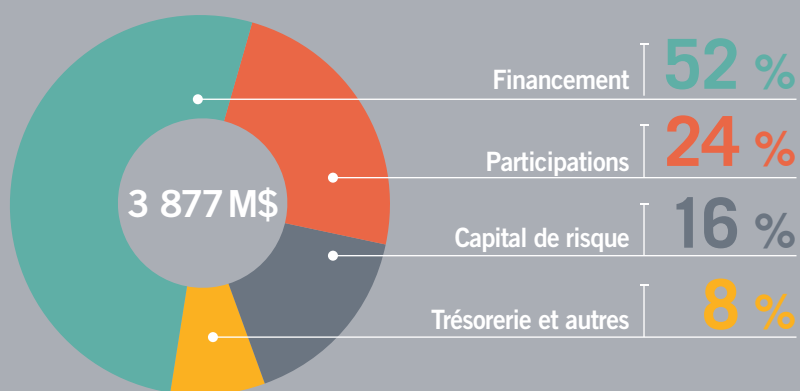


(1) Frais d'administration des activités Fonds propres sur le portefeuille

Portefeuille (M\$), 2016-2018



Répartition du portefeuille, au 31 mars 2018



Activités à titre de mandataire du gouvernement du Québec



891,1
millions
de dollars

Fonds du développement économique (FDE)

828,6 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **3,8 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **9 396 emplois**⁶

62,5 millions de dollars engagés dans quatre fonds d'investissement

66,2
millions
de dollars

Fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH)

66,2 millions de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **517,2 millions** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **709 emplois**⁶

2,2
milliards
de dollars

Prospection d'investissements étrangers

70 projets d'investissements étrangers attirés au Québec d'une valeur de **2,2 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **4 162 emplois**⁶

⁶ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec, le FDE ou le fonds CMH, ni les valeurs des projets ni le nombre d'emplois ne peuvent être additionnés.

Message de la présidente du conseil d'administration

Investissement Québec a affiché d'excellents résultats en 2017-2018 qui lui ont permis d'accomplir sa mission et de faciliter un nombre record de projets d'entreprises dans une année de forte croissance pour le Québec. Cet exercice a constitué un moment charnière pour la Société; nos équipes ont mené de front cette action économique très intense, tout en enclenchant de nombreuses initiatives visant à rehausser l'expérience client et à renforcer les relations avec les partenaires et la communauté. Le programme de transformation d'Investissement Québec est bien engagé.

Investissement Québec a ainsi enregistré une augmentation significative du nombre et du volume de ses interventions, autant dans ses fonds propres que dans le Fonds du développement économique administré par la Société dans son rôle de mandataire du gouvernement du Québec. Cette double augmentation, en nombre et en volume, reflète à la fois la bonne tenue de l'économie du Québec et l'importance croissante d'Investissement Québec comme facilitateur de projets dans toutes les régions du Québec.

Le gouvernement a par ailleurs souvent sollicité l'expertise de son premier partenaire en matière de développement économique dans une grande variété de dossiers. La Société a notamment poursuivi son mandat stratégique de soutien à l'innovation dans le secteur manufacturier. Elle a aussi contribué à documenter la position du Québec dans la perspective de la renégociation de l'ALENA et participé à plusieurs missions économiques à l'étranger. Investissement Québec a aussi accueilli le secrétariat du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation. Et la Société a contribué aux travaux du B7, la rencontre des communautés d'affaires des plus grandes puissances économiques du monde préparatoire au sommet du G7 qui se tiendra dans Charlevoix en 2018.

La Société connaît une évolution très positive grâce à la participation de multiples contributeurs. Je tiens à souligner le rôle trop souvent passé sous silence des administrateurs délégués qui représentent les intérêts de la Société aux conseils de nos filiales et entreprises partenaires. Je souligne aussi le travail des groupes consultatifs mis sur pied pour accompagner Investissement Québec dans l'amélioration de l'expérience client. Je témoigne par ailleurs de l'assiduité et du leadership du conseil d'administration qui a la profondeur pour épauler la direction et la rigueur pour agir comme gardien du plan stratégique de la Société. Je remercie les administrateurs Michel Brûlé, Luc Dupont, René Roy et Michel Tremblay pour leur implication au cours des dernières années et je souhaite la bienvenue à Daniel Cadoret, Lynda Durand, Nicolas Duvernois, Marie-France Poulin et Normand Provost qui joignent notre Conseil.

Investissement Québec est aujourd'hui une société d'État dont le bilan est solide et dont les actions stratégiques et les résultats financiers répondent aux attentes de son actionnaire. Je félicite la direction et tous les employés pour leur contribution à cette année de réalisations importantes. Au nom du Conseil, je remercie la vice-première ministre et ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour son soutien à l'évolution de la Société, et je tiens à remercier l'ensemble de nos clients et de nos partenaires de leur appui et de leur confiance.

Original signé


Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA



Investissement Québec est aujourd'hui une société d'État dont le bilan est solide et dont les actions stratégiques et les résultats financiers répondent aux attentes de son actionnaire.



Message du président-directeur général



L'exercice 2017-2018 a été l'année des records sur le plan des résultats et une année de grands accomplissements pour notre organisation en transformation.

L'exercice 2017-2018 a été l'année des records sur le plan des résultats et une année de grands accomplissements pour notre organisation en transformation. L'exercice précédent avait aussi été une année de précédents. Deux années exceptionnelles donc, qui ont permis un développement significatif : Investissement Québec a effacé l'important déficit accumulé qui apparaissait à ses états financiers depuis de nombreuses années. Investissement Québec fait dorénavant partie des sociétés d'État qui dégagent des bénéfices nets et qui sont en mesure de verser un dividende à l'actionnaire, le gouvernement du Québec.

Nous pouvons en être fiers. Être profitable a un effet mobilisateur sur notre équipe; c'est une illustration de la compétence de notre organisation, une autre preuve qu'il est payant d'investir au Québec. L'atteinte de la pleine rentabilité témoigne du virage performance qui est en cours chez Investissement Québec.

Résultats impressionnants

En 2017-2018, toutes les marques ont été battues. Investissement Québec a réalisé 1 456 interventions financières, une hausse de 16,9 % par rapport à l'exercice précédent. La valeur combinée des interventions a représenté un engagement financier de 1,1 milliard de dollars, ce qui est 18,0 % de plus qu'en 2016-2017. Cette participation sous différentes formes a servi de levier à des projets d'entreprises d'une valeur déclarée de 5,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une poussée de 36,0 % par rapport à l'exercice précédent et cela signifie que chaque dollar mis en jeu par Investissement Québec a généré 3,8 \$ d'investissement par les autres partenaires. Un an plus tôt, ce facteur de conversion était de 3,1. En 2017-2018, le travail d'Investissement Québec aura permis de créer ou de sauvegarder 9 350 emplois, encore là une forte hausse. La performance a aussi été largement supérieure aux attentes au chapitre de la prospection d'investissements étrangers. Nous avons attiré au Québec 70 projets de sociétés étrangères totalisant 2,2 milliards de dollars d'investissements, ce qui est près du double de l'objectif établi en début d'exercice. L'ensemble des activités d'Investissement Québec s'est soldé par un rendement sur le capital de 8,2 % et un profit inédit de 264 millions de dollars.

Bureau de la transformation

En 2017-2018, nous avons mis en place le Bureau de la transformation. C'est le nom donné à l'équipe qui pilote la plus importante réforme organisationnelle jamais entreprise chez Investissement Québec. Ce vaste projet de restructuration et de réorganisation vise à constituer une entreprise plus agile, plus efficace, plus transparente. Il repose sur des objectifs clairs comme réduire de moitié le temps d'analyse des dossiers. L'orientation maîtresse est la satisfaction de la clientèle et l'un des principaux moyens d'y parvenir est la valorisation et la mobilisation des employés. Au cours de l'exercice, plusieurs jalons ont été franchis : l'équipe de direction est maintenant complète; des talents ont été recrutés à tous les niveaux de l'entreprise; Investissement Québec a commencé à sonder les employés pour évaluer et améliorer leur satisfaction; et quatre nouvelles valeurs organisationnelles ont été adoptées afin de synthétiser l'esprit de la nouvelle Investissement Québec. Notre organisation se réunit

désormais autour de ces principes : les employés au cœur de notre réussite, l'excellence au service des clients; la collaboration sans compromis; la détermination à faire la différence.

Parmi les éléments qui ont déclenché ce renouvellement de l'entreprise se trouvent des observations émises par le Vérificateur général du Québec en 2015. Les réponses d'Investissement Québec à ces recommandations sont devenues des éléments du projet global de transformation de la Société.

Investissement Québec a réalisé des progrès sur tous les tableaux au cours de l'exercice. Nous avons renouvelé notre engagement envers les générations futures avec l'élaboration de notre plan d'action de développement durable 2018-2020; nous avons accru la transparence de notre gestion avec le début des travaux liés à l'implantation d'une nouvelle norme internationale d'information financière (IFRS 9).

Tout au cours de l'exercice, les équipes d'Investissement Québec dans nos 17 bureaux régionaux et dans nos 12 bureaux à travers le monde ont redoublé d'efforts pour faciliter la réalisation de projets de croissance qui ont contribué à l'excellente performance économique du Québec et à une performance dynamique en termes de croissance de l'investissement et de l'emploi. Parmi les innombrables dossiers et projets qui ont rythmé cette année faste, l'Initiative manufacturière Investissement Québec occupe une place particulière. Cette offensive de mobilisation du secteur manufacturier autour de l'adoption des technologies numériques se révèle un franc succès.

« On va venir vous voir »

Pour une deuxième année consécutive, avec nos précieux partenaires, nous sommes allés à la rencontre des manufacturiers pour démystifier l'industrie 4.0. Nous sommes partis en campagne avec l'Innobus. En deux ans, la tournée « Propulser nos manufacturiers innovants » nous a permis de rencontrer pas moins de 3 000 entrepreneurs; nous avons engagé en deux ans les sommes prévues sur quatre ans pour des projets innovants dans des entreprises de fabrication. Les projets générés totalisaient 3,9 milliards de dollars au 31 mars 2018 pour un facteur de conversion de 2,93. Cela fait de l'Initiative manufacturière Investissement Québec l'une des actions de développement économique la plus structurante mise de l'avant dans l'histoire de la Société.

L'impact est majeur. Dire à un entrepreneur : « On va venir vous voir » crée immédiatement une relation de confiance, de respect mutuel et de proximité. Ce modèle d'action va nous inspirer pour les années à venir.

Investissement Québec a le goût de l'avenir et du succès.

Merci à nos employés pour cette année extraordinaire, au conseil d'administration pour sa sagesse, au gouvernement pour sa confiance.

Le président-directeur général,

Original signé

Pierre Gabriel Côté

Contexte

Croissance en hausse, incertitudes aussi

En 2017, la croissance économique mondiale a été dynamique malgré des tensions géopolitiques et commerciales. Cette réalité contrastée a aussi été ressentie au Canada et au Québec et a teinté les interventions de la Société dans ce qui fut un exercice de forte activité.

Économie mondiale

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a atteint 3,8 % en 2017⁷, comparativement à 3,1 % en 2016. Cette accélération de l'activité économique a été généralisée; 120 pays représentant les trois quarts du PIB mondial ont enregistré une croissance positive. Parmi les éléments contributifs à cette performance figurent une augmentation des investissements dans les économies développées et une reprise de la production manufacturière en Asie.

Aux États-Unis, la croissance a été de 2,3 % contre 1,5 % l'année précédente. L'économie américaine est en quasi-plein emploi avec un taux de chômage de 4,4 %, en baisse d'un demi-point par rapport à 2016. En Europe, le PIB de la zone euro a progressé de 2,3 % (1,7 % en 2016). La Chine et l'Inde ont maintenu une croissance supérieure à 6,5 %, tandis que le PIB de l'Arabie saoudite s'est contracté de 0,7 %.

Les pronostics pour 2018 sont favorables avec une croissance anticipée de 3,8 % à l'échelle mondiale, malgré des incertitudes. La renégociation de l'ALENA et la négociation du Brexit représentent, de part et d'autre de l'Atlantique, des tractations à surveiller. Sur le plan politique, l'instabilité qui a affecté l'Espagne en 2017 s'est déplacée en Italie au premier trimestre de 2018 avec l'élection d'une coalition eurosceptique fragile. Et alors que la guerre en Syrie demeure à l'avant-plan des tensions qui affectent le Moyen-Orient, les Jeux olympiques de Pyeongchang ont coïncidé avec des gestes de détente relativement à la Corée du Nord.

Le Canada

Le Canada a connu une croissance vigoureuse de 3,0 % en 2017. C'est plus du double de la croissance enregistrée en 2016 (1,4 %) et cela constitue le meilleur résultat des pays du G7. Cette performance est attribuable à une progression tous azimuts des dépenses des ménages, des exportations et des investissements. Pour la première fois depuis 2015, les investissements des entreprises en construction non résidentielle ont été à la hausse (0,3 %). La création d'emploi a été dynamique et le taux de chômage a été de 6,3 %, contre 7,0 % en 2016.

Les prévisions pour 2018 laissent entrevoir une croissance de 2,1 %. Des pressions inflationnistes et une hausse des taux d'intérêt pourraient contribuer à freiner la croissance. Le Canada devrait par ailleurs continuer de bénéficier de la vigueur de l'économie américaine, malgré l'inclination protectionniste de la Maison-Blanche et une réforme fiscale d'envergure qui a entraîné une baisse significative de l'impôt des sociétés américaines.

Le Québec

Le Québec a été une force de l'économie canadienne en 2017. La croissance du PIB québécois a été de 3,1 %, en forte accélération par rapport à 2016 (1,4 %). Le taux de chômage en baisse d'un point de pourcentage s'est situé à 6,1 %, sous la moyenne canadienne. L'emploi a été à la hausse dans tous les secteurs de l'économie, incluant le secteur manufacturier où la progression des embauches a été limitée par la rareté de la main-d'œuvre et des projets d'automatisation en nombre croissant.

⁷ Les statistiques dans cette section proviennent du Fonds monétaire international, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et de Statistique Canada.

Les exportations ont contribué à gonfler les voiles du Québec. L'augmentation de la valeur des expéditions a été de 5,5 % vers les États-Unis, de 7,4 % vers l'Europe et de 4,4 % vers l'Asie. Le Québec poursuit la diversification de ses partenariats commerciaux, bien que les États-Unis demeurent loin devant les autres marchés d'exportation, 71 % des exportations internationales du Québec trouvant preneur au sud de la frontière. Dans ce contexte, l'annonce soudaine de tarifs douaniers sur les importations américaines d'aluminium et d'acier au premier trimestre de 2018 a suscité de l'inquiétude, comme les autres manifestations de protectionnisme de l'administration Trump.

La confiance est néanmoins forte parmi les entreprises québécoises, comme le reflète une hausse significative de l'investissement privé. On note d'abord une impressionnante hausse de 9,1 % de l'investissement en machines et matériel, tandis que la progression de l'investissement a été de 7,8 % dans le secteur de la construction résidentielle et de 2,4 % dans celui de la construction non résidentielle. Le secteur minier a lui aussi été très dynamique avec une poussée de l'investissement de 7,5 % par rapport à 2016.


Partenaire des entrepreneurs et du gouvernement

En 2017, Investissement Québec a obtenu des résultats positifs en fournissant, à même ses fonds propres, un ensemble de solutions d'affaires à des entreprises désireuses de grandir au Québec. Investissement Québec offre ses solutions à des conditions normales de rentabilité, en complémentarité avec ses partenaires financiers, en cherchant un renforcement stratégique de l'économie québécoise; ses priorités visent ainsi un maintien de la propriété québécoise des entreprises, une stimulation de l'innovation, un soutien aux régions, un accroissement des exportations et un appui à l'économie sociale.

Investissement Québec agit également comme gestionnaire de mandats et programmes gouvernementaux. À ce titre, la Société a été impliquée dans la mise en œuvre de plusieurs priorités gouvernementales.

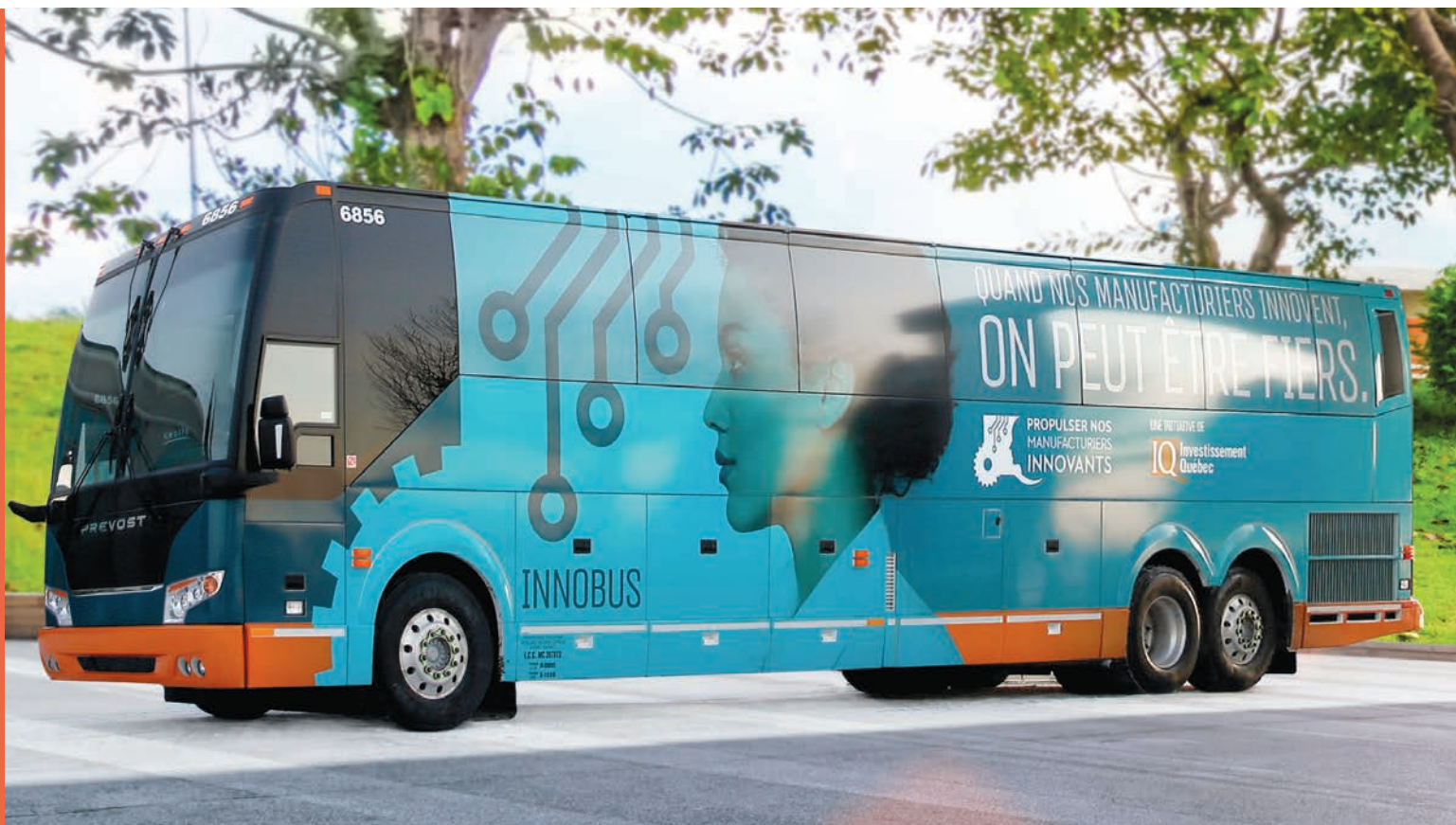
Investissement Québec s'est notamment vu confier l'administration du nouveau Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises. Il a pour but de permettre aux coopératives de jouer un rôle plus actif dans le défi de la relève en entreprise au Québec, alors que beaucoup de fondateurs de PME se préparent à la retraite. Investissement Québec a aussi contribué à la mise en place d'une initiative gouvernementale afin d'aider les entreprises du secteur forestier à faire face à l'imposition de droits compensateurs par le Département du commerce américain dans le cadre du programme ESSOR.

Enfin, la Société participe à la réalisation des objectifs visés par plusieurs politiques économiques, dont la Stratégie numérique, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027, et le Plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030.

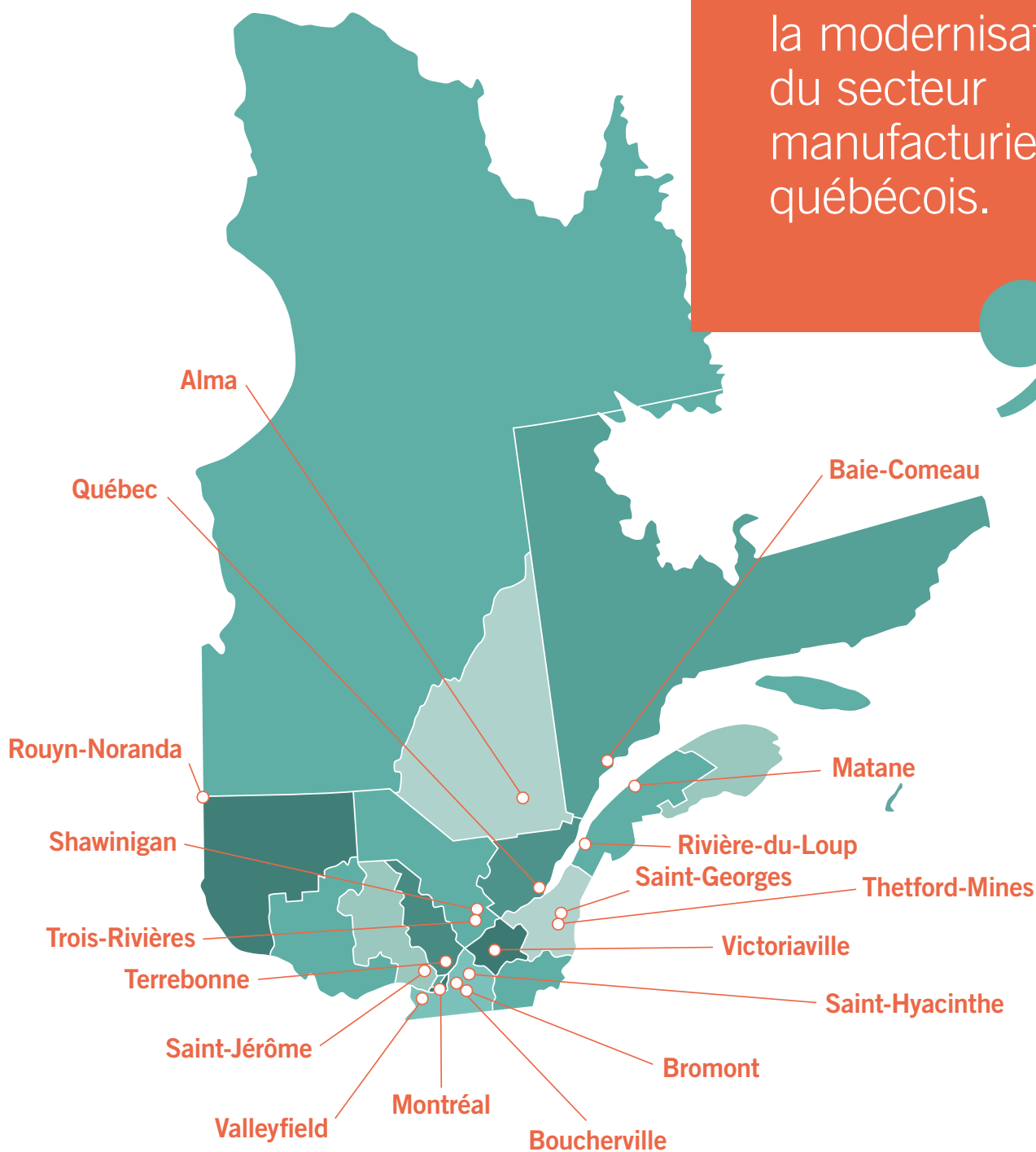


Investissement Québec vise un maintien de la propriété québécoise des entreprises, une stimulation de l'innovation, un soutien aux régions, un accroissement des exportations et un appui à l'économie sociale.

Initiative manufacturière Investissement Québec



Un plus grand rôle de leadership dans le renforcement et la modernisation du secteur manufacturier québécois.



Un modèle d'intervention novateur

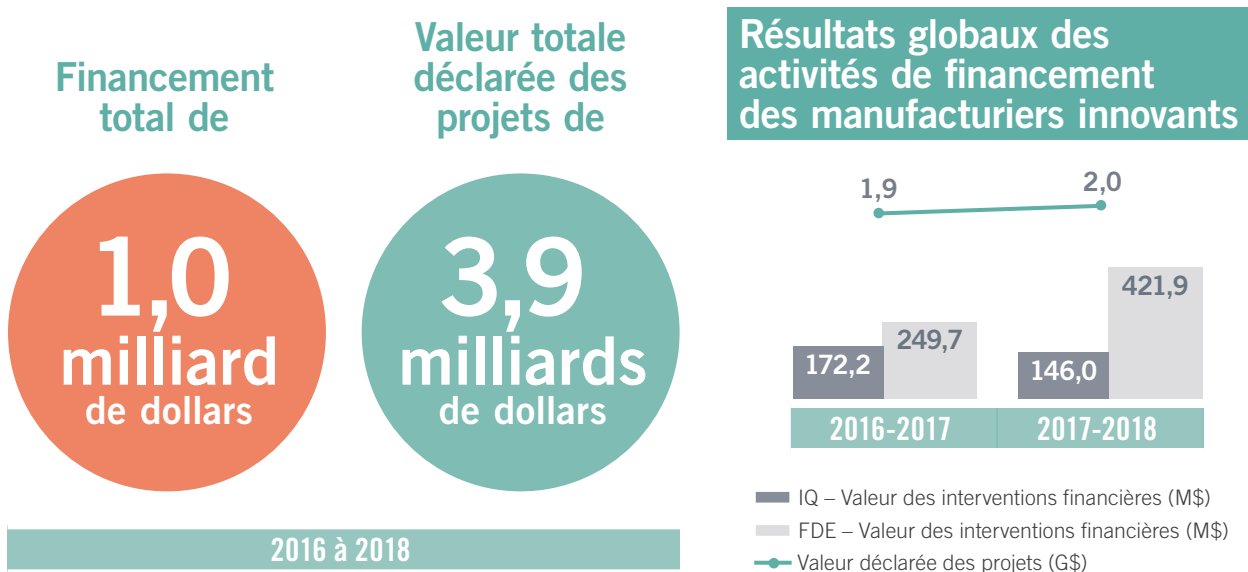
L'exercice 2017-2018 a été la deuxième année de l'Initiative manufacturière Investissement Québec. Il s'agit d'un projet unique de mobilisation, d'information et de stimulation du secteur manufacturier. Les retombées sont déjà très positives. L'approche collégiale et dynamique qui en a résulté pourrait inspirer d'autres mesures de développement économique stratégique.

Les résultats sont au rendez-vous

L'Initiative manufacturière Investissement Québec, mieux connue pour son slogan « Propulser nos manufacturiers innovants », affiche un bilan impressionnant. Au 31 mars 2018, 292 projets de croissance y étaient associés. Ils ont représenté des interventions financières totalisant 567,9 millions de dollars, dont 146,0 millions de dollars provenaient des fonds propres d'Investissement Québec et 421,9 millions de dollars, du Fonds du développement économique (FDE), fonds gouvernemental dont l'administration est confiée à Investissement Québec.

Au cours de l'exercice, la contribution d'Investissement Québec et du FDE dans le cadre de l'Initiative manufacturière Investissement Québec a facilité la réalisation de projets d'une valeur totale de 2,0 milliards de dollars. Chaque dollar financé par Investissement Québec et le FDE a donc généré 2,56 \$ d'investissements supplémentaires dans l'économie et l'amélioration de la compétitivité d'entreprises manufacturières. D'après ce critère, l'Initiative manufacturière Investissement Québec se révèle être l'une des mesures de développement économique les plus efficaces et structurantes mises de l'avant par la Société au cours des dernières années.

Parmi les projets financés, 78 % visaient l'innovation dans les procédés et 46 %, l'innovation dans les produits. Si le total est supérieur à 100, c'est qu'une proportion importante de projets (26 %) portait sur plus d'un type d'innovation; outre les innovations de produits ou de procédés, les innovations organisationnelles et de commercialisation-marketing étaient admissibles.





La gestion des données en temps réel nous permet maintenant de calculer nos ventes... par jour!

– Gilles Decelles, président et chef de direction, Plastube inc.

Par les manufacturiers pour les manufacturiers

L'Initiative manufacturière Investissement Québec est un véritable programme de renforcement du secteur de la fabrication. Agissant comme pivot de l'opération, Investissement Québec a réuni il y a trois ans le Groupement des chefs d'entreprise du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec, Sous-traitance industrielle du Québec (STIQ) et les Manufacturiers et exportateurs du Québec afin de poser un diagnostic sur ce secteur d'activité. Trois principaux défis ont alors été identifiés : pallier les écarts de compétences et les pénuries de main-d'œuvre; innover dans les procédés et les produits; vendre à l'extérieur du Québec.

Par la suite, une table des partenaires rassemblant des entrepreneurs, des représentants de différents ministères, dont le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que des représentants d'organismes et d'associations a été formée. Celle-ci a élaboré un plan en 10 solutions appelées à être déployées partout au Québec sur une période de quatre ans.

Une tournée qui fait du bruit

Au centre de l'Initiative manufacturière Investissement Québec se trouve la tournée « Propulser nos manufacturiers innovants ». Investissement Québec et ses partenaires sont à nouveau partis en campagne d'octobre 2017 à mars 2018. Précédée par une publicité dans les journaux locaux et les médias sociaux, la tournée a sillonné le Québec à la rencontre d'entrepreneurs, s'arrêtant dans des entreprises et des salles de réunion. Selon un scénario bien rodé, les porte-paroles ont chaque fois présenté les 10 solutions du plan pour un secteur manufacturier plus fort, démystifié les nouvelles technologies et donné de l'information stratégique, notamment sur les occasions de croissance offertes par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Encore cette année, plus de 2 000 entreprises et partenaires ont été rencontrés dans le cadre de la tournée. Depuis le lancement de l'Initiative manufacturière Investissement Québec, les 17 régions administratives du Québec ont été visitées au moins une fois.

La tournée culminera par l'organisation du Forum stratégique sur le manufacturier innovant au début du prochain exercice, auquel ont été conviées plus de 660 personnes, dont des entrepreneurs, des experts locaux et internationaux en matière d'innovation manufacturière, des financiers et des leaders politiques.



L'innovation et l'amélioration continue sont aussi importantes chez nous que l'achat de matières premières.

– Benedict L. Deschamps, vice-présidente et co-proprétaire, Chevrons Rouyn-Noranda inc.

Investissement Québec se renouvelle



Paul Buron

Premier vice-président, Gestion des mandats
et des programmes gouvernementaux

Sylvie Pinsonnault

Vice-présidente, Initiatives stratégiques
et conseils au Comité de direction

Nous avons eu une très forte activité dans tous les volets de la mission qui sont sous notre direction.

Paul Buron

Nous avons eu une très forte activité dans tous les volets de la mission qui sont sous notre direction. Dans l'exécution des mandats gouvernementaux, nous avons mis en place un nouveau protocole de travail qui nous a aidés à effectuer davantage d'interventions et à augmenter le niveau de satisfaction des parties prenantes.

Les activités ont également été en croissance du côté des affaires internationales qui ont engendré un nombre record de projets. Le développement de nouvelles méthodes nous a permis de mieux positionner notre offre en matière de prospection d'investissements étrangers et nous avons accru les collaborations avec les autres organisations vouées au succès économique du Québec. C'est dans cet esprit de collaboration que nous avons démarré un projet pilote avec Accès Canada.

La filiale Ressources Québec a elle aussi atteint un niveau d'autorisation supérieur aux projections. La nomination de deux experts indépendants au conseil de SOQUEM est venue renforcer la gouvernance de cette filiale dans une année où les projets miniers auront connu une excellente progression.

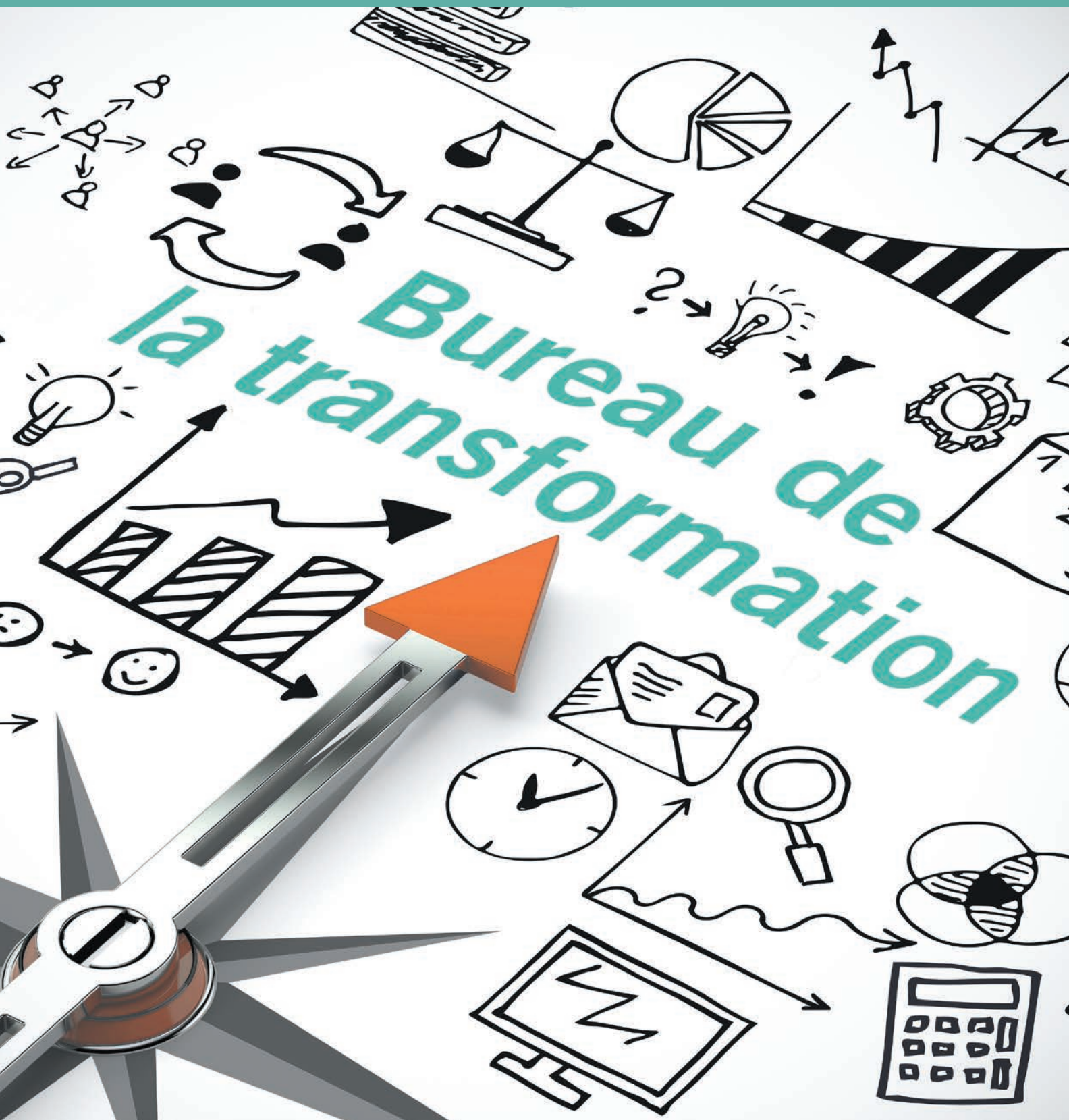
Sylvie Pinsonnault

Les responsabilités de notre équipe ont évolué avec la formation de cette nouvelle vice-présidence qui a pour rôle d'élaborer des initiatives stratégiques, de prioriser l'expérience client, d'élaborer et de veiller au plan stratégique et aux plans d'action de la Société et de conseiller la direction.

Avec ce mandat costaud, nous avons notamment continué le déploiement de l'Initiative manufacturière Investissement Québec « Propulser nos manufacturiers innovants », ce qui a inclus entre autres de diriger l'exécution du plan en 10 solutions en collaboration avec les partenaires clés et la table des partenaires influents, d'être au cœur de la seconde tournée des régions du Québec visant à dynamiser le secteur manufacturier et d'innover en développant une nouvelle carte interactive des innovations des manufacturiers québécois. Ce mandat a été facilité par le recrutement de M^{me} Suzanne Blanchet comme ambassadrice du manufacturier innovant.

Nous avons aussi entamé des travaux ambitieux sur l'amélioration de l'expérience client qui est un objectif central du projet de transformation de la Société. Nous avons élaboré un plan précis à cette fin, formé un groupe de conseillers externes de haut calibre, élaboré et communiqué de nouveaux standards en matière de service client et révisé les méthodes de mesure de la satisfaction.

Nous avons aussi entamé des travaux ambitieux sur l'amélioration de l'expérience client qui est un objectif central du projet de transformation de la Société.



Du projet Évolution au Bureau de la transformation

Investissement Québec est engagée dans une démarche sans précédent de transformation de son modèle d'opération pour accroître son agilité, réduire les délais et rehausser l'expérience client. Cet exercice a été entrepris en 2016 alors que plusieurs éléments propices à une réflexion profonde étaient réunis. De surcroît, la forte activité économique, qui augmentait le nombre et le volume des dossiers, offrait une occasion d'affirmer le rôle d'Investissement Québec comme partenaire incontournable des projets de développement économique les plus porteurs pour le Québec dans toutes les régions.

Le projet qu'on pourrait maintenant décrire comme une transformation d'Investissement Québec a commencé avec l'adoption du plan stratégique 2016-2019. C'était la première étape, l'annonce d'un virage excellence s'incarnant dans trois orientations principales :

Assumer un leadership dans le développement économique du Québec

Prioriser l'expérience client

Bâtir une organisation durable

Le projet Évolution

Le mouvement d'amélioration et de révision des processus a rapidement gagné en ampleur pour devenir un projet en soi, le projet Évolution. L'initiative a suscité un engouement dans l'organisation; en quelques mois, une centaine d'employés et gestionnaires ont fait environ 200 suggestions d'amélioration touchant toutes les activités de l'organisation, telles l'expérience client, l'expérience employée, l'efficacité opérationnelle, la gestion des risques ou les technologies de l'information et l'innovation.

Nouvelle structure organisationnelle

Ce travail de réflexion et de remise en question a amené un premier changement très important. Une nouvelle structure organisationnelle qui a été déployée en 2017 avec une équipe de direction renforcée et enrichie de nouveaux talents. Cette structure repensée vient clarifier les deux rôles fondamentaux d'Investissement Québec, ce qui était une recommandation du Vérificateur général du Québec. La distinction est maintenant nette entre le rôle de prestataire de services financiers aux entreprises que joue la Société en gérant au meilleur de sa compétence et dans le respect de sa mission, ses fonds propres, son rôle de gestionnaire de mandats gouvernementaux où elle administre des programmes ou des mesures fiscales ou effectue des interventions financières déterminées par le gouvernement et financées à même le Fonds du développement économique (FDE).

Le Bureau de la transformation

Toutes les idées générées par le projet Évolution ont créé un mouvement de renouveau. Elles ont été soigneusement rédigées pour devenir l'ingrédient clé du plan de transformation de la Société. En 2017, un Bureau de la transformation a ainsi été formé avec une équipe qui se consacre exclusivement à la planification et à la réalisation de ces initiatives.

Satisfaire les employés pour mieux satisfaire les clients

Le principe premier de la transformation d'Investissement Québec est que la qualité du service aux clients dépend d'abord de la satisfaction des employés. Rehausser l'expérience client implique de rehausser l'expérience employés. Le projet se veut donc participatif et collégial et met les employés d'Investissement Québec au cœur de l'action. L'adhésion des employés à la transformation est ressentie et même mesurée. Deux sondages ont été effectués au cours de l'exercice et ont permis de constater une amélioration de la satisfaction des employés. De tels sondages étaient un précédent dans l'organisation.

L'importance des bureaux régionaux

Un premier projet de transformation a été entrepris; il s'agit de la refonte du processus de financement du réseau régional qui vise en premier lieu une simplification de la procédure, une réduction des délais et un rehaussement de l'expérience client. Les bureaux régionaux réalisent la majorité des dossiers d'Investissement Québec; ils sont le point de contact essentiel, le lieu où se noue la relation de confiance. La transformation affirme leur fonction prioritaire.

Quatre nouvelles valeurs

La transformation est une modernisation en profondeur des opérations de la Société, mais une telle démarche implique aussi une évolution de la culture d'entreprise. En 2017, un travail collaboratif a permis de formuler et de promouvoir les nouvelles valeurs d'Investissement Québec : les employés au cœur de notre réussite, l'excellence au service des clients, la collaboration sans compromis, la détermination à faire la différence.

La suite

En 2018, d'autres projets de transformation seront entrepris. Le plan de transformation lui-même sera finalisé. Il prévoit l'enclenchement d'autres initiatives critiques d'amélioration stratégique et opérationnelle sur un horizon de trois à cinq ans.

Plan stratégique

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 13 avril 2016. Il campe les trois grandes orientations qui permettent à la Société de répondre aux défis des entreprises québécoises. Il s'agit d'assumer un leadership dans le développement économique du Québec, de prioriser l'expérience client et de bâtir une organisation durable.

Soucieuse de rester à l'avant plan du développement économique du Québec, Investissement Québec a révisé certains indicateurs et cibles par l'entremise de son plan d'action 2017-2018 approuvé par son conseil d'administration.

ORIENTATION 1 : ASSUMER UN LEADERSHIP DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC			
OBJECTIFS	INDICATEURS	2017-2018	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 1.1. : DÉPLOIEMENT DES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Offrir aux entreprises du financement qui répond à leurs besoins	Valeur des interventions financières autorisées ⁽¹⁾⁽²⁾	1 049 M\$	1 130 M\$
Augmenter les nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères au Québec	Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers ⁽²⁾	1,3 G\$	2,2 G\$
Confirmer notre soutien au secteur manufacturier	Valeur annuelle des montants de financement autorisés pour les projets issus du secteur manufacturier	≥ 275 M\$	457 M\$
Appuyer les projets en région	Proportion annuelle des interventions financières autorisées par le réseau régional	≥ 85 %	91 %
AXE D'INTERVENTION 1.2. : VALORISATION DE L'OFFRE DE SERVICES			
Accroître nos partenariats d'affaires	Proportion annuelle du nombre d'interventions réalisées avec des partenaires financiers	≥ 80 %	75 %
AXE D'INTERVENTION 1.3. : RAYONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ			
Intensifier notre démarchage	Nombre annuel de rencontres d'entreprises non clientes du réseau régional	1 500	1 969
Rejoindre de nouveaux clients	Proportion annuelle de nouveaux clients du réseau régional	≥ 65 %	60 %

(1) Cet indicateur comprend les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

(2) La cible de cet indicateur a été révisée à la hausse par rapport à la cible originale du plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2017-2018 par le Conseil.

Au cours de l'exercice, la Société a contribué à de nombreux projets qui visaient notamment à soutenir la relève, à maintenir la propriété québécoise des entreprises, ainsi qu'à encourager l'innovation et l'exportation. Elle a autorisé des interventions financières d'une valeur de 1,1 milliard de dollars, dépassant ainsi la cible fixée.

La prospection de nouveaux investissements étrangers et la croissance des filiales étrangères déjà établies sur le territoire ont généré des projets d'une valeur de 2,2 milliards de dollars au Québec, dépassant ainsi la cible établie.

Dans l'ensemble, le secteur manufacturier a bénéficié d'interventions totalisant 456,5 millions de dollars. Investissement Québec a déployé des efforts dans tous les secteurs de l'économie et plus particulièrement le secteur manufacturier. Rappelons qu'elle a mis sur pied l'Initiative manufacturière Investissement Québec, en collaboration avec ses partenaires, afin notamment de moderniser le secteur de la fabrication, ce qui contribuera à la prospérité du Québec.

La proportion des interventions financières autorisées par le réseau régional a poursuivi sa progression suite à la révision de certaines règles de gouvernance interne pendant la première année du plan stratégique. Grâce à ces changements, 91 % des interventions financières ont été autorisées par le réseau régional, tout en respectant une saine gestion des risques.

La Société a poursuivi le déploiement de ses efforts afin de dynamiser les relations avec son réseau de partenaires et de tisser des liens avec de nouveaux groupes. C'est le cas notamment avec l'Initiative manufacturière Investissement Québec et les tournées régionales. Elle mise sur la poursuite de ces initiatives afin d'accroître la proportion d'interventions réalisées avec des partenaires financiers.

Au cours de l'exercice, la Société a rencontré près de 2 000 entreprises non clientes afin de leur présenter son offre de services. Elle compte sur ses efforts de démarchage pour améliorer sa proportion annuelle de nouveaux clients en 2018-2019.

ORIENTATION 2 : PRIORISER L'EXPÉRIENCE CLIENT

OBJECTIFS	INDICATEURS	2017-2018	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 2.1. : RELATIONS AVEC LES CLIENTS			
Définir notre promesse client	Établir le contenu de la promesse client ⁽¹⁾	Avant le 31 mars 2018	100 %
Réaliser le virage client	Pourcentage de clients très satisfaits	67 %	67 %
AXE D'INTERVENTION 2.2. : OPTIMISATION DES PROCESSUS ET SYSTÈMES			
Fluidifier nos processus	Pourcentage d'achèvement de la révision des processus	75 %	s.o.

Les travaux entourant l'élaboration du contenu de la promesse client de la Société sont complétés. La promesse client a été intégrée à l'initiative « expérience client », qui a été lancée afin d'améliorer la relation avec la clientèle et de mieux répondre à ses besoins. Elle vise notamment la mise en place de standards de service incontournables et l'élargissement du sondage sur la satisfaction de la clientèle afin de mieux évaluer l'expérience de ses clients et d'améliorer la qualité du service.

Suite aux constats émis par divers groupes de travail, la Société a créé un Bureau de la transformation qui accompagne l'organisation vers l'adoption d'une culture d'amélioration continue et de pratiques à haut rendement. Le Bureau a notamment entrepris une refonte du processus de financement du réseau régional afin de l'adapter le plus adéquatement possible aux besoins des entrepreneurs et des partenaires, particulièrement en ce qui a trait à la rapidité d'exécution et à la flexibilité d'action. La révision des processus initialement prévue au plan stratégique a été remplacée par ce projet de refonte, dont la portée est beaucoup plus large.

ORIENTATION 3 : BÂTIR UNE ORGANISATION DURABLE

OBJECTIFS	INDICATEURS	2017-2018	
		CIBLES	RÉSULTATS
AXE D'INTERVENTION 3.1. : DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Partager une vision inspirante	Administration de deux sondages sur l'engagement des employés ⁽¹⁾	Avant le 31 mars 2018	100 %
Développer des expertises performantes	Pourcentage annuel de la masse salariale destinée à la formation	≥ 1,5 %	1,6 %
AXE D'INTERVENTION 3.2. : CIBLES FINANCIÈRES SUR LES ACTIVITÉS EN FONDS PROPRES			
Assurer notre rentabilité	Résultat net ajusté ⁽¹⁾	33 M\$	170 M\$
Asseoir notre autonomie financière	Taux de croissance annuel du portefeuille d'actifs	5,9 %	7,3 %
AXE D'INTERVENTION 3.3. : MÉCANISMES DE GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE GESTION DES ACTIVITÉS MANDATAIRES			
Optimiser la gestion des activités mandataires	Montant des honoraires de gestion reçus pour les activités mandataires	≥ 15,7 M\$	0 \$

(1) L'indicateur ainsi que sa cible ont été révisés par rapport au plan stratégique 2016-2019 suite à l'approbation du plan d'action 2017-2018 par le Conseil.

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec, qui souhaite s'inscrire en tant qu'employeur de choix. La Société a procédé à un premier sondage sur l'engagement de ses employés en mai 2017. Suite à cette lecture, chaque équipe, incluant le Comité de direction, a été appelée à élaborer un plan d'action. Un deuxième sondage réalisé en novembre 2017 a permis de constater une amélioration de l'indice d'engagement. Quant à la cible de formation, celle-ci a été dépassée grâce notamment aux formations données aux gestionnaires en vue de renforcer leurs compétences, tout particulièrement en leadership.

En tant qu'entreprise du gouvernement, Investissement Québec doit chercher à dégager un résultat net au moins supérieur au coût des fonds. Son résultat net ajusté s'établit à 170,0 millions de dollars au 31 mars 2018, dépassant nettement la cible fixée en raison de l'excellente performance du portefeuille de participations et des investissements en capital de risque et fonds d'investissement.

La croissance du portefeuille des fonds propres s'établit à 7,3 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 5,9 % en raison de la croissance de 17 % du portefeuille de prêts. Cette croissance a été en partie financée par la disposition de plusieurs participations en fin de cycle d'intervention permettant ainsi à la Société de réaliser sa mission dans de nouveaux projets.

Enfin, la Société a poursuivi ses efforts afin d'optimiser la gestion des activités mandataires, qui représentent une part importante de ses frais d'administration. Elle prévoyait initialement recevoir des honoraires de gestion de 15,7 millions de dollars de la part du gouvernement, mais cette somme a été nulle puisque le gouvernement a tenu compte des gains importants de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., tel que prévu par l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec.

À propos du rapport de développement durable

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. La Société continue de rendre des comptes en la matière en publiant son rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période s'étalant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, en conformité avec la quatrième génération (G4) des lignes directrices de la GRI⁸. L'index GRI est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société⁹.

Analyse de pertinence

En 2015, la Société a réalisé un exercice de classification des enjeux selon leur pertinence auprès de ses parties prenantes afin de cibler la teneur de l'information qui est divulguée dans le présent rapport. Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord, une liste préliminaire d'enjeux a été dressée selon l'effet des activités de la Société sur chacun des indicateurs. Il est question ici de retombées économiques et sociales, de performance financière et d'incidences environnementales, ainsi que d'enjeux liés à la gouvernance, au positionnement stratégique de la Société en matière de développement durable, à des exigences légales et à des normes et règles externes. Par la suite, un sondage mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 31 enjeux pertinents. Les différentes étapes du processus ont été analysées et validées par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de membres du personnel d'encadrement des différentes vice-présidences de la Société.

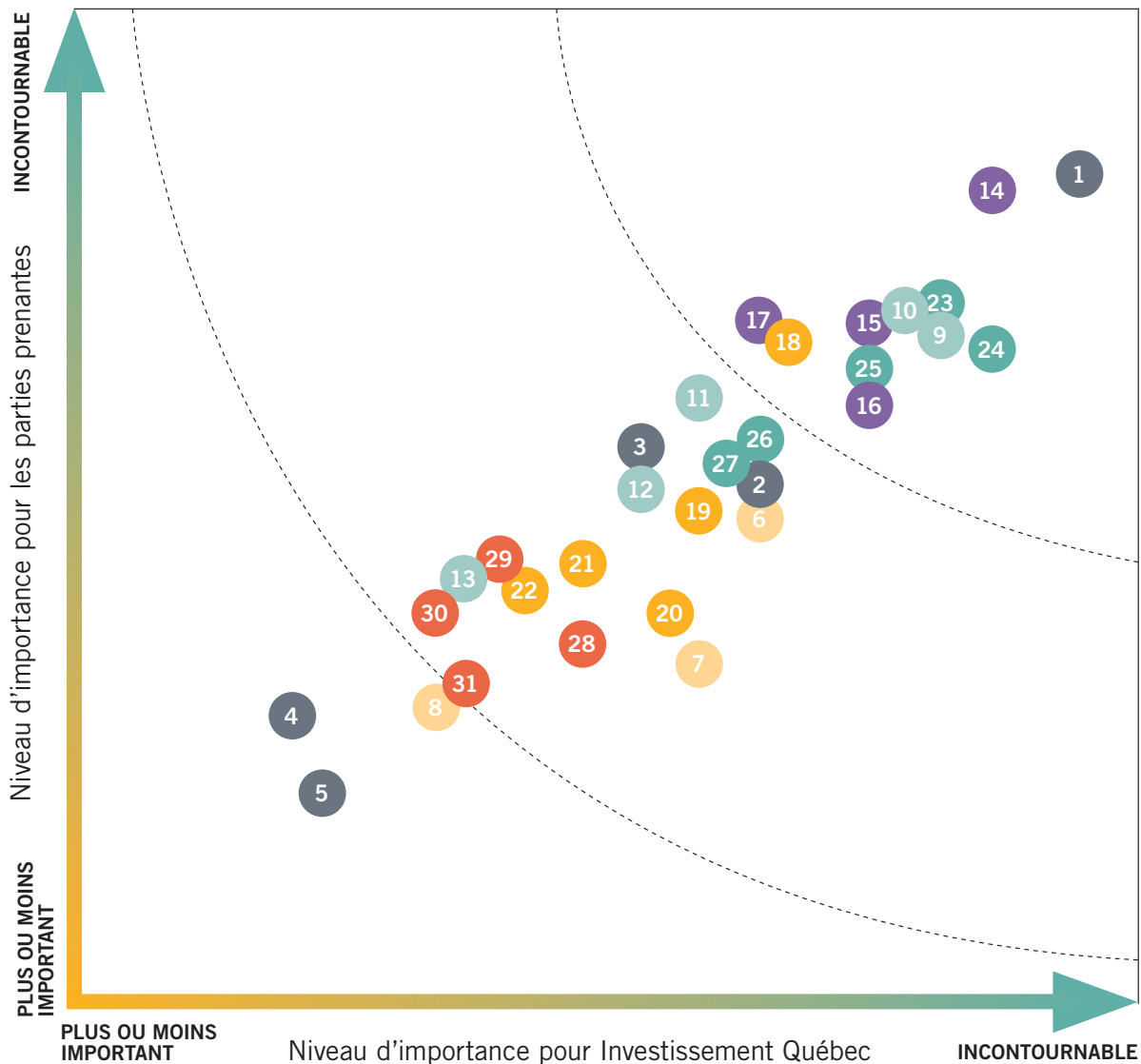
Investissement Québec estime que ces constats représentent encore fidèlement la réalité depuis la dernière classification des enjeux. Elle consultera de nouveau ses parties prenantes lors de son prochain exercice financier.

Le graphique résultant de l'exercice de 2015 oriente le degré de divulgation de l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier a été élaboré en tenant compte de l'importance que les parties prenantes accordaient alors aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux ayant été qualifiés d'incontournables par les parties prenantes, situés dans le coin supérieur droit, feront donc ici l'objet d'une couverture plus étendue.

⁸ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

⁹ Il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

1. Retombées économiques
2. Économie sociale
3. Vitalité des régions
4. Patrimoine culturel
5. Engagement social et communautaire

INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET FINANCE DURABLE

6. Facteurs extra-financiers
7. Droit de vote
8. Engagement externe

CLIENTS ET PARTENAIRES

9. Offre de services
10. Satisfaction de la clientèle et des partenaires
11. Partenariats stratégiques
12. Économie verte
13. Sensibilisation DD

GOVERNANCE

14. Éthique
15. Conformité
16. Structure de gouvernance
17. Performance économique et rentabilité financière

COMMUNICATION ET REDDITION DE COMPTES

18. Communication
19. Parties prenantes
20. Indicateurs DD
21. Principes DD
22. Responsabilité sociétale

EMPLOYÉS

23. Climat de travail
24. Conditions de travail
25. Développement des compétences
26. Équité
27. Santé et bien-être

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

28. Pratiques de gestion écoresponsables
29. Matières résiduelles
30. Énergie et eau
31. Transport des employés

Contribuer à une économie dynamique et innovante



Alexandre Sieber

Premier vice-président, Services financiers
aux entreprises et stratégies clients

Marie-Josée Lapierre

Vice-présidente, Affaires juridiques
et secrétaire de la Société

Plus nous accompagnons de projets porteurs, mieux Investissement Québec joue son rôle d'accélérateur du développement économique.

Alexandre Sieber

Plus nous accompagnons de projets porteurs, mieux Investissement Québec joue son rôle d'accélérateur du développement économique; 2017-2018 a été une année de succès dans nos interventions et d'amélioration de nos méthodes.

Nous avons créé de nouvelles directions régionales affectées à certaines régions du Québec pour assurer une meilleure couverture du territoire; nous sommes actuellement dans une démarche de refonte complète des processus de financement pour accélérer les interventions. Nous avons ainsi renforcé notre présence dans les marchés locaux. Ce leadership stimule la confiance et la proximité avec nos clients nous permettant de repérer plus de bons projets qui deviendront réalité.

Du côté des comptes majeurs, nous avons peaufiné le positionnement de nos équipes dans le marché. Notre objectif est d'être incontournable pour des projets d'envergure grâce à la qualité de notre expertise, la variété de nos solutions et notre capacité d'investir à long terme.

Nous avons aussi révisé nos approches stratégiques en matière de capital de risque et de fonds d'investissement. Par ces leviers, Investissement Québec s'affirme comme un catalyseur de croissance, en soutenant des entreprises à fort potentiel et en contribuant au développement d'un écosystème financier local fort et engagé envers les entrepreneurs d'ici.

Marie-Josée Lapierre

Dès mon arrivée en janvier 2018, j'ai constaté une multitude de chantiers en cours à la vice-présidence, Affaires juridiques et secrétariat. Suite au rapport du Vérificateur général du Québec et à l'une de ses recommandations, nous avons mis sur pied la Direction principale du bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance afin de clarifier la gouvernance, notamment quant à la distinction des interventions faites au sein de la Société par le biais de ses fonds propres et ceux du Fonds du développement économique. Nous avons aussi implanté la Politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique laquelle clarifie les processus et l'imputabilité.

Cette année fut une année record de déploiement de capitaux. L'équipe des affaires juridiques a appuyé les équipes de terrain dans la réalisation de ces nombreuses transactions, dans des domaines aussi variés que le manufacturier, les plateformes numériques, les ressources naturelles ou les sciences de la vie.

Notre équipe a aussi participé aux travaux du Bureau de la transformation pour le développement de solutions afin d'atteindre l'objectif de réduction des délais et simplification des processus liés au financement.

Cette année fut une année record de déploiement de capitaux.

Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique du Québec, l'un des trois volets du développement durable. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale à tous les stades de leur croissance grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins.

Leader du capital de risque au Québec, la Société investit également dans des projets novateurs et porteurs d'avenir, directement ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés.

Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises du Québec en raison de sa tolérance au risque financier, de sa patience et de ses vues à long terme. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant des entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toute taille, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits innovants, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec a autorisé 1 456 financements d'une valeur de 1,1 milliard de dollars à même ses fonds propres au cours de l'exercice. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 5,4 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 350 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

De ce montant, Investissement Québec a autorisé 86,0 millions de dollars en capital de risque, soit 59,7 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 26,3 millions de dollars directement dans des entreprises.

En 2017-2018, la Société a d'ailleurs soutenu des projets totalisant 28,9 millions de dollars pour favoriser le maintien de la propriété québécoise, de 95,8 millions de dollars pour l'acquisition d'entreprises stratégiques et de 161,4 millions de dollars pour soutenir la relève entrepreneuriale.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES FONDS PROPRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ⁽¹⁾			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 456	1 246	1 117
Valeur des interventions financières	1 130 M\$	958 M\$	1 004 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	5 414 M\$	3 977 M\$	4 696 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	9 350	7 015	6 009

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ainsi que les activités de Ressources Québec inc.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

À l'égard de ce programme, Investissement Québec gère, par l'entremise de sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec. Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

Investissement Québec effectue également l'analyse financière des dossiers des immigrants investisseurs potentiels et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Au cours de l'exercice 2017-2018, Investissement Québec a autorisé 451 interventions financières d'une valeur de 65,4 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 749,7 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 3 226 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS ⁽¹⁾			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	451	300	273
Valeur des interventions financières	65 M\$	42 M\$	38 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	750 M\$	578 M\$	596 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	3 226	2 358	2 112

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Ressources Québec inc.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de leurs projets, soit durant les phases d'exploration, d'exploitation et de transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2017-2018, Ressources Québec inc. a autorisé six interventions financières d'une valeur de 157,3 millions de dollars, en excluant les dossiers traités pour le compte du fonds CMH. Ces interventions, incluses dans les résultats globaux de la Société, ont permis de soutenir des projets évalués à 1,0 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 484 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats comprennent les activités d'exploration de SOQUEM inc., filiale de Ressources Québec inc.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE RESSOURCES QUÉBEC INC. ⁽¹⁾			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	6	4	6
Valeur des interventions financières	157 M\$	73 M\$	216 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	1 043 M\$	721 M\$	240 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	484	1	60

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements et financements de cette filiale est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

Résultats par type d'intervention financière

Afin de soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2017-2018, représentent 74 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 10 %. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des PME ainsi que des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Les financements par capitaux propres, qui s'élèvent à 59,1 millions de dollars, sont principalement destinés aux moyennes et aux grandes entreprises.

Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 59,7 millions de dollars, représente les nouveaux engagements de la Société dans la capitalisation de fonds.

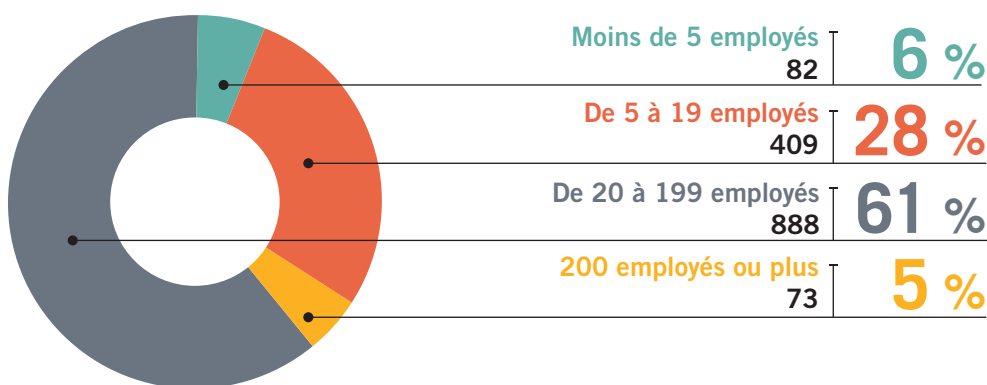
FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2017-2018		
TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	836,7	74,0
Garantie de prêt	61,4	5,4
Garantie d'engagement financier	48,0	4,3
Capitaux propres ⁽¹⁾	59,1	5,2
Contribution financière non remboursable	65,3	5,8
Fonds de capital de risque	59,7	5,3
TOTAL	1 130,2	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés et 28 % à des petites entreprises de 5 à 19 employés.

NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2017-2018 ⁽¹⁾



(1) Ce graphique exclut les interventions sous forme de fonds de capital de risque.

Résultats par région administrative

La répartition régionale du financement accordé aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines¹⁰, dont le poids représente 52 % du PIB québécois¹¹, ont recueilli 34 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières¹² et ressources¹³, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 58 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 35 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise¹⁴.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2017-2018				
RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	41	14,5	76,7	132
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	83	27,9	124,8	285
03 – Capitale-Nationale	120	123,0	721,2	1 171
04 – Mauricie	45	19,6	83,5	200
05 – Estrie	87	61,8	197,7	400
06 – Montréal	293	262,1	2 091,4	2 630
07 – Outaouais	39	16,3	102,0	143
08 – Abitibi-Témiscamingue	25	66,4	102,5	178
09 – Côte-Nord	8	23,8	375,4	501
10 – Nord-du-Québec	3	65,3	73,3	8
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	38	22,4	71,2	239
12 – Chaudière-Appalaches	169	122,3	560,8	1 001
13 – Laval	40	18,8	59,4	236
14 – Lanaudière	66	28,6	97,0	303
15 – Laurentides	60	30,7	107,7	338
16 – Montérégie	244	124,3	436,6	1 328
17 – Centre-du-Québec	91	42,7	132,7	257
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	4	59,7	n.d.	n.d.
TOTAL	1 456	1 130,2	5 413,9	9 350

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

10 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval.

11 Source : *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, Québec, 2007-2015*, ISQ, 13 juillet 2017.

12 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

13 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

14 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval et Laurentides. Source : *Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2007-2017*, ISQ, 17 janvier 2018.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2017-2018, 42 % de la valeur du financement autorisé par Investissement Québec a été accordée à des entreprises du secteur secondaire, principalement pour soutenir des projets dans les secteurs des métaux de première transformation et produits métalliques, de la machinerie, de l'alimentation et boissons ainsi que dans le secteur des produits du bois et meubles. Les secteurs primaire et tertiaire ont obtenu respectivement 14 % et 38 % de la valeur du financement autorisé par la Société.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2017-2018				
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	7	1,5	26,9	136
Foresterie	9	4,8	12,2	5
Mines	6	152,5	1 020,0	484
TOTAL PARTIEL	22	158,8	1 059,1	625
SECONDAIRE				
Construction	46	20,6	49,9	45
Alimentation et boissons	114	57,4	246,7	834
Caoutchouc et plastique	49	27,7	93,6	305
Vêtements, textile et cuir	34	21,9	62,0	303
Produits du bois et meubles	119	57,0	212,7	534
Papier et imprimeries	35	11,4	45,7	115
Métaux de première transformation et produits métalliques	173	122,4	775,1	841
Machinerie	121	58,0	187,1	760
Matériel de transport	35	17,9	57,6	329
Produits électriques et électroniques	61	28,6	125,4	480
Produits minéraux non métalliques	20	9,8	37,9	122
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	44	21,4	86,4	238
Industries manufacturières diverses	52	23,0	92,3	447
TOTAL PARTIEL	903	477,1	2 072,4	5 353
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	47	16,8	58,4	150
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	149	122,8	705,0	1 380
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	23	10,4	27,7	120
Commerce de gros et de détail et transport	124	155,3	803,3	222
Soins de santé et services sociaux	14	2,6	10,8	124
Hébergement et services de restauration	31	12,0	186,0	479
Services divers	139	114,7	491,2	897
TOTAL PARTIEL	527	434,6	2 282,4	3 372
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	4	59,7	n.d.	n.d.
TOTAL GLOBAL	1 456	1 130,2	5 413,9	9 350

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Résultats de l'investissement en capital de risque

Le capital de risque tient une place importante à Investissement Québec puisqu'il contribue directement à l'innovation de même qu'au démarrage et à la croissance de jeunes entreprises. À titre de partenaire financier, la Société compte, dans son portefeuille, 62 fonds d'investissement sous gestion actifs. La capitalisation totale de ces fonds s'élève à 4,8 milliards de dollars et la participation d'Investissement Québec s'établit à 771,5 millions de dollars, soit 16 % de la capitalisation totale.

La Société prend par ailleurs des participations directes dans des entreprises prometteuses, principalement au stade du postdémarrage. Au cours de l'exercice, elle a autorisé 86,0 millions de dollars en capital de risque, soit 59,7 millions de dollars dans des fonds d'investissement à titre de partenaire financier et 26,3 millions de dollars directement dans des entreprises.

Le tableau des principaux investissements et financements de la Société, présenté dans la section Renseignements supplémentaires, comprend des investissements directs en capital de risque.

Fonds d'investissement

Investissement Québec participe, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds.

PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2018 ⁽¹⁾				
NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Teralys Capital	Finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ y participent également.	600,0	200,0	33,3
Novacap TMT V	Effectue des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	466,2	35,0	7,5
Novacap Industries IV	Investit dans des sociétés de taille moyenne dans les secteurs industriel et manufacturier ainsi que dans les services, la distribution et les plateformes de vente au détail.	457,0	35,0	7,7
Novacap TMT IV	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.	335,2	35,0	10,4
iNovia 2015	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information.	170,4	15,0	8,8
PCP II	Investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.	155,8	15,0	9,6
CTI Sciences de la Vie II	Réalise des investissements dans des entreprises émergentes prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont au stade de développement préclinique ou clinique.	144,5	10,0	6,9
Fonds d'amorçage	Favorise l'émergence, par ses fonds Réal, AmorChem et Cycle-C3E, de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.	130,4	49,5	38,0
Lumira Capital IV	Réalise des investissements dans des entreprises prometteuses du domaine des sciences de la vie, qui sont principalement au stade des tests cliniques.	126,1	10,0	7,9
Fonds d'investissement Réal 17	Investit dans de jeunes entreprises présentant un fort potentiel et œuvrant dans le secteur des technologies de l'information et des communications.	102,2	10,0	9,8
Fonds Angés Québec Capital	Effectue des investissements, en s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Angés Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles qui sont aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.	85,8	35,0	40,8

PRINCIPAUX FONDS D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2018 ⁽¹⁾				
NOM	DESCRIPTION	CAPITALISATION TOTALE	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ ⁽²⁾	
		(M\$)	(M\$)	(%)
Fonds Cycle Capital I	Investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.	80,4	25,0	31,1
XPND Croissance	Soutient la croissance d'entreprises québécoises exceptionnelles.	75,4	15,0	19,9
White Star Capital II	Investit dans des jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications de chaque côté de l'Atlantique, tout en assurant une présence notable au Québec.	49,6	9,7	20,3
Panache Ventures	Vise des investissements dans des jeunes entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications au Canada, tout en assurant une présence notable au Québec.	25,4	5,0	19,7
iNovia III Fonds Parallèle	Appuie les jeunes entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information en consolidant la position d'iNovia 2011 dans des entreprises de son portefeuille.	23,8	4,6	19,3
ACET Capital	Vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises technologiques basées au Québec.	4,5	1,0	22,4

(1) Ce tableau regroupe les principaux fonds d'investissement actifs du portefeuille d'Investissement Québec.

(2) La participation de la Société représente un montant d'investissement autorisé.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) visait à fournir aux entreprises une source de capital dans leurs premières phases de développement. Il visait également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

À l'origine, Investissement Québec avait été mandatée par le gouvernement pour accréditer les FIER-Régions et les Fonds-Soutien et pour offrir une saine reddition de comptes. Étant donné que la majorité de ces fonds a été constituée au cours des années 2000, la période allouée aux nouveaux investissements est terminée ou tire à sa fin dans la plupart des cas. D'ailleurs, neuf FIER-Régions et dix Fonds-Soutien sont maintenant dissous.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER							
	Au 31 mars 2018			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	392	235,6	392	235,5
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	177	31,2	175	31,2

AU 31 MARS 2018					
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Participation de la Société	
				(M\$)	(%)
FIER Partenaires, s.e.c.	15	180,0	169,0	90,0	50,0

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, qui s'élève à 170 M\$ dans les FIER-Régions, à 32 M\$ dans les Fonds-Soutien et à 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c., ainsi que l'apport des autres investisseurs. Le montant de 90 M\$ dans FIER Partenaires, s.e.c. représente un montant autorisé.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et par les autres investisseurs.

Créer de la richesse au Québec

Retombées économiques

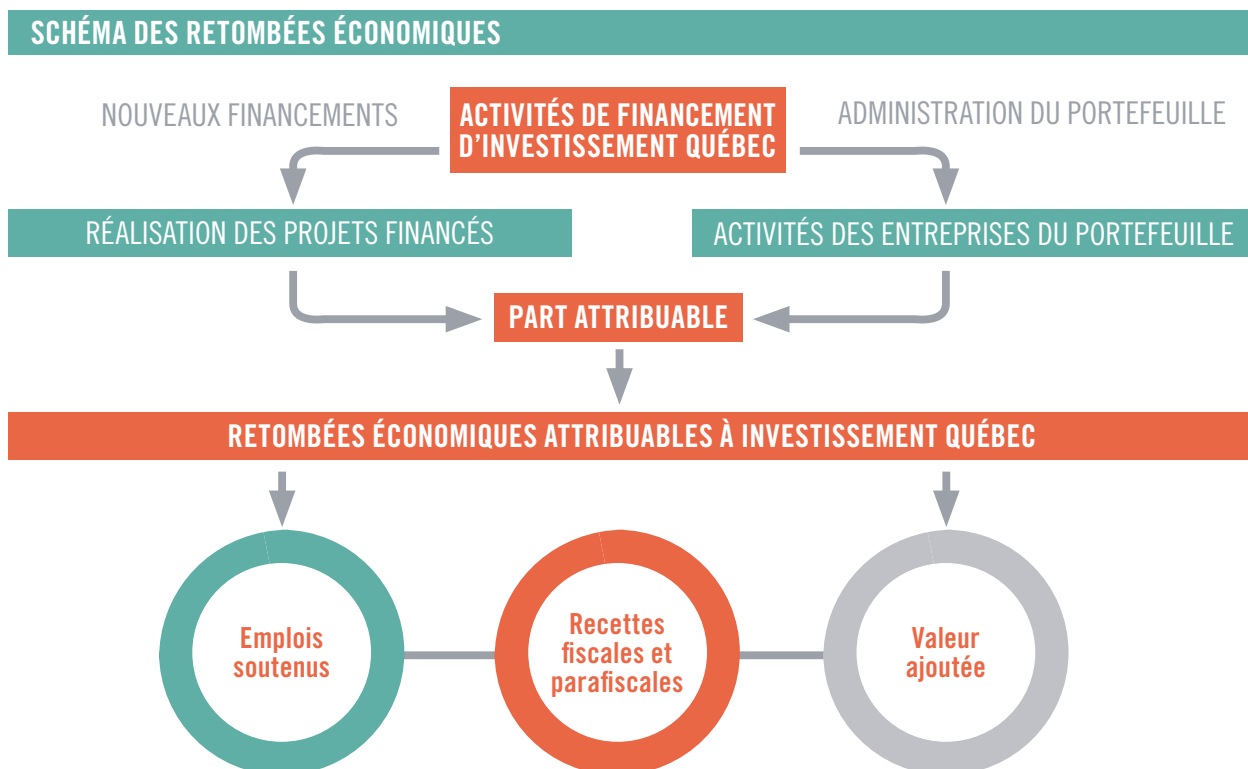
Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, étant donné la nature de ses activités, elle complète leur financement. Pour cette raison, une méthode d'évaluation de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissements qu'elle appuie ainsi que celle des activités des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens d'affaires.

En réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec, la Société a revu sa méthode d'attribution des retombées économiques. Un balisage visant à comparer ses façons de faire avec celles d'autres organisations a été effectué. La méthode de calcul des retombées attribuables a été ajustée en conséquence.

La part des retombées économiques attribuable à la Société est dorénavant établie au prorata de son financement. De plus, elle est maintenant appliquée directement sur les intrants servant aux simulations économiques plutôt que sur les résultats. Cette façon de faire permet d'appliquer une part attribuable spécifique à chacune des interventions plutôt qu'une part globale sur le total de celles-ci.

En raison des particularités du programme des immigrants investisseurs et en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec, les retombées de celui-ci sont maintenant présentées distinctement sans égard à la méthode d'attribution des retombées économiques. Dorénavant, la Société ne s'attribue pas de retombées économiques à l'égard des résultats de ce programme.



Retombées économiques globales des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Les projets financés par Investissement Québec produisent différents types de retombées économiques sur des horizons variables. Ceux qui occasionnent des dépenses en capital productif, notamment auprès de fournisseurs locaux, ont des retombées immédiates, c'est-à-dire au moment où l'entreprise effectue ses dépenses (achat d'équipement, construction de bâtiments, etc.). La Société soutient également la croissance des activités des entreprises. Dans ce cas, l'apport de capital supplémentaire leur permet d'augmenter leurs dépenses courantes (fonds de roulement, dépenses de commercialisation, recherche et développement, etc.).

Enfin, l'appui à des projets stratégiques, comme le soutien à la relève entrepreneuriale, le maintien de la propriété québécoise ou encore l'acquisition d'une entreprise, n'entraîne pas nécessairement de dépenses tangibles. L'appui financier d'Investissement Québec contribue plutôt à la croissance à moyen et à long terme des entreprises, ce qui entraîne ultimement une hausse des retombées économiques au Québec. En 2017-2018, la Société a d'ailleurs soutenu des projets totalisant 28,9 millions de dollars pour favoriser le maintien de la propriété québécoise, de 95,8 millions de dollars pour l'acquisition d'entreprises stratégiques et de 161,4 millions de dollars pour soutenir la relève entrepreneuriale.

Retombées attribuables liées à la réalisation des projets financés

Le modèle intersectoriel de l'ISQ permet de calculer, en années-personnes, la charge de travail nécessaire pour réaliser différents projets, d'évaluer la richesse que ces derniers créeront et d'en prévoir les retombées fiscales et parafiscales pour le gouvernement du Québec. Aux fins du calcul, la valeur des projets est ventilée par type de dépenses afin de distinguer les investissements productifs (frais de construction, coûts d'équipement et de machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). Ces dépenses, d'une valeur de 2,1 milliards de dollars¹⁵, influenceront sur la demande dans plusieurs secteurs d'activité. De ce montant, nous estimons à 452,6 millions de dollars les dépenses attribuables au financement d'Investissement Québec. Cette part attribuable est évaluée au prorata de son financement sur la valeur totale des projets soutenus.

La réalisation de la portion des projets financés par la Société nécessitera 2 838 emplois années-personnes, créera une valeur ajoutée de 265,6 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 44,0 millions de dollars.

Retombées attribuables liées aux activités des entreprises du portefeuille

Le soutien d'Investissement Québec a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2017-2018, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 36,6 milliards de dollars¹⁶. Les ventes attribuables au financement d'Investissement Québec sont estimées à 2,6 milliards de dollars. Cette part attribuable du portefeuille est évaluée en fonction du solde des interventions financières d'Investissement Québec par rapport au financement global des entreprises de son portefeuille à la date des états financiers utilisés.

Cette activité économique attribuable au financement de la Société représente 25 273 emplois années-personnes chez les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera des recettes fiscales et parafiscales de 250,7 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et une valeur ajoutée de 2,0 milliards de dollars dans l'économie québécoise.

15 La différence entre ce montant et la valeur totale des projets soutenus par la Société (5,4 G\$) tient principalement de dépenses pour l'acquisition d'actions, le refinancement de dettes, l'achat de terrains et de frais afférents à des bâtiments ou à de l'équipement existants.

16 L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société pendant l'exercice financier 2017-2018. N'ont été retenues que les entreprises dont les états financiers se terminant entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 étaient disponibles au moment de l'évaluation.

L'introduction de la nouvelle méthode de calcul engendre de grandes différences sur les résultats annuels obtenus. Pour fin de comparaison, les résultats de l'exercice 2016-2017 ont été ajustés, tandis que ceux des années antérieures ont été retirés du tableau puisqu'ils ne peuvent plus être comparés.

RETOMBÉES GLOBALES ATTRIBUABLES⁽¹⁾		
	2017-2018	2016-2017 ⁽²⁾
PROJETS FINANCÉS		
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	2 838	1 752
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	265,6	157,2
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	44,0	25,5
ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE		
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	25 273	16 489
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	1 980,1	1 500,7
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	250,7	220,0
RETOMBÉES GLOBALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC		
Emplois soutenus attribuables à la Société (en années-personnes)	28 111	18 241
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	2 245,7	1 657,9
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec attribuables à la Société (M\$)	294,7	245,5

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

(1) Ces résultats incluent les retombées économiques des activités de Ressources Québec inc.

(2) Les données pour l'exercice 2016-2017 ont été ajustées selon la nouvelle méthode de calcul de la part attribuable.

Les retombées attribuables aux activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec comprennent les activités de Ressources Québec inc. Toutefois, elles ne tiennent pas compte du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE et du fonds CMH.

Retombées du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

La réalisation des projets financés par le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, d'une valeur de 749,7 millions de dollars, génère d'importantes retombées pour l'économie québécoise puisque ce programme vise principalement le financement d'immobilisations, c'est-à-dire des investissements productifs. La concrétisation des projets nécessitera 4 752 emplois années-personnes, créera une valeur ajoutée de 399,6 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 62,0 millions de dollars.

Le programme a également des effets à plus long terme sur les activités des entreprises. Pour l'exercice 2017-2018, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société ayant bénéficié du programme s'élèvent à 11,4 milliards de dollars et se traduisent en 90 559 emplois années-personnes pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs. Il en résultera une valeur ajoutée de 7,5 milliards de dollars et des recettes fiscales et parafiscales de 942,4 millions de dollars pour le gouvernement du Québec.

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière aux entreprises qui réalisent un projet d'investissement, d'innovation technologique, d'innovation en design ou de développement de marché. Les revenus générés par les placements des immigrants investisseurs permettent à la Société d'appuyer les projets des entreprises, sous forme de contribution non remboursable, sans recourir aux crédits gouvernementaux. Dans ce contexte et suivant les recommandations du Vérificateur général du Québec, la Société ne s'accorde dorénavant aucune retombée économique attribuable à ces projets.



Administrer les mandats et les programmes gouvernementaux

La Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer, conformément à sa loi constitutive. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. À titre d'activité assimilée aux mandats confiés par le gouvernement, la Société administre des paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Elle assure également la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

La Société est responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable. Elle lui donne son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à l'investissement, au développement ou au financement des entreprises.

Enfin, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE et du fonds CMH pour le compte du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

Gouvernance des activités mandataires

Afin de bien distinguer les activités qu'elle mène à titre de mandataire du gouvernement et ses activités propres, la structure interne d'Investissement Québec repose sur deux vice-présidences principales qui séparent ces fonctions.

Un protocole de fonctionnement avec la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, signé le 16 décembre 2016, encadre ces fonctions. Ce protocole établit les règles et modalités régissant le mode de fonctionnement et les communications entre les différents intervenants de la Société et du MESI, selon les types d'activités visés.

Fonds du développement économique

Le FDE est institué au sein du MESI. Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par la Société dans l'exécution des mandats que le gouvernement lui confie. Le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à la Société pour l'administration des programmes et l'exécution des mandats.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et elle assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, le financement provenant du FDE s'élève à 891,1 millions de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 432 interventions financières pour le compte du FDE, dans le cadre du programme ESSOR, du Programme d'appui au développement des attraits touristiques, du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, du programme Créativité Québec, du programme BioMed Propulsion, du programme relatif à Capital Logistique Québec, du Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, du Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources, de la mesure visant à développer la propriété intellectuelle québécoise dans le secteur du jeu vidéo, du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et du Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.¹⁷, de même qu'en vertu de mandats gouvernementaux. Ces interventions, d'une valeur de 828,6 millions de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 3,8 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 9 396 emplois¹⁸.

Fonds d'investissement

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, elle a participé à la mise sur pied de trois nouveaux fonds, soit Ecofuel I, la Société en commandite RVOMTL17 et le Fonds Amorchem II, ainsi qu'à la recapitalisation du Fonds InnovExport. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds s'élève à 62,5 millions de dollars.

Fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds CMH a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales provenant du sous-sol québécois ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'approbation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CMH incombe au ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Activités de financement

Cette année, neuf interventions financières d'une valeur de 66,2 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du fonds CMH, pour soutenir des projets d'une valeur de 517,2 millions de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 709 emplois¹⁸.

Mesures fiscales

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, elle a délivré 261 certificats initiaux et 1 815 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale ou que le contrat d'intégration des technologies de l'information (TI) est admissible dans le cas spécifique de la mesure relative à l'intégration des TI dans les PME. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir un crédit d'impôt de Revenu Québec.

17 Ce fonds, constitué au profit des municipalités et des travailleurs touchés par la fermeture des usines de PF Résolu Canada inc., est financé à part entière par PF Résolu Canada inc., qui, à terme, y aura versé 10 M\$.

18 Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Prospection d'investissements étrangers

Investissement Québec exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés internationales déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. C'est en facilitant les démarches de ces acteurs économiques étrangers et en agissant comme accélérateur pour leur prise de décision que la Société joue son rôle, qui est d'attirer de nouveaux investissements étrangers au Québec.

Outre la valeur créée pour les investisseurs étrangers, les actions menées par la Société favorisent des retombées multiples pour le Québec : transfert de connaissances et de savoir-faire, rétention de compétences, innovation, création d'emplois, couverture de nombreuses régions du Québec, accroissement de revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement.

La Société accompagne les filiales internationales pour qu'elles s'ancrent au Québec, qu'elles y prennent de l'expansion et assure leur pérennité. Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, ses activités de prospection s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l'étranger.

Investissement Québec établit et maintient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, la Société présente ses priorités en matière de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Cette collaboration donne lieu à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers.

Les priorités en matière de prospection sont établies annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2017-2018; d'autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2017-2018

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO- PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BENELUX, ITALIE	ROYAUME- UNI	PAYS NORDIQUES	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire													
Chimie													
Microélectronique													
Mines et métaux													
Sciences de la vie													
Technologies de l'information													
Transport terrestre et aérospatiale													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

Activités de démarchage

La Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Au cours de l'exercice, elle a ainsi pu rencontrer les dirigeants de 510 filiales partout en région. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 95 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Elle a aussi rencontré plus de 700 sociétés étrangères, ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de près de 200 entreprises au Québec et à la production de plus de 150 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

Résultats globaux

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à concrétiser, en 2017-2018, 70 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 2,2 milliards de dollars, ce qui est supérieur à la cible fixée. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 4 162 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ⁽¹⁾			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets	70	65	78
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	1 604,3 M\$	1 000,7 M\$	866,0 M\$
Nouvelle masse salariale liée au développement et à l'innovation ⁽³⁾	599,3 M\$	505,2 M\$	391,3 M\$
TOTAL	2 203,6 M\$	1 505,9 M\$	1 257,3 M\$
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	4 162	4 090	4 972

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

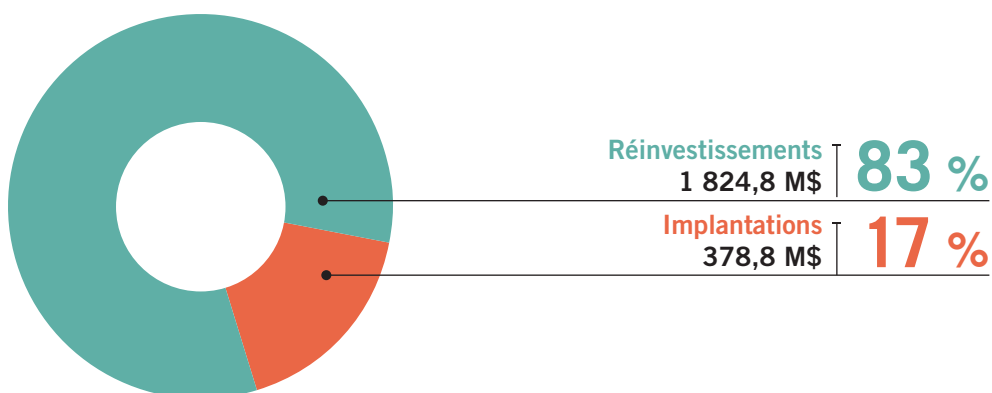
(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt pour des activités de recherche et développement ou de développement informatique, sur une période maximale de trois ans.

Résultats par type

Au total, 42 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec prendront de l'expansion et 28 entreprises étrangères implanteront de nouvelles activités au Québec, dont une réalisera une étude de faisabilité préliminaire à la construction d'une mine. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 1,8 milliard de dollars.

VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2017-2018 ⁽¹⁾

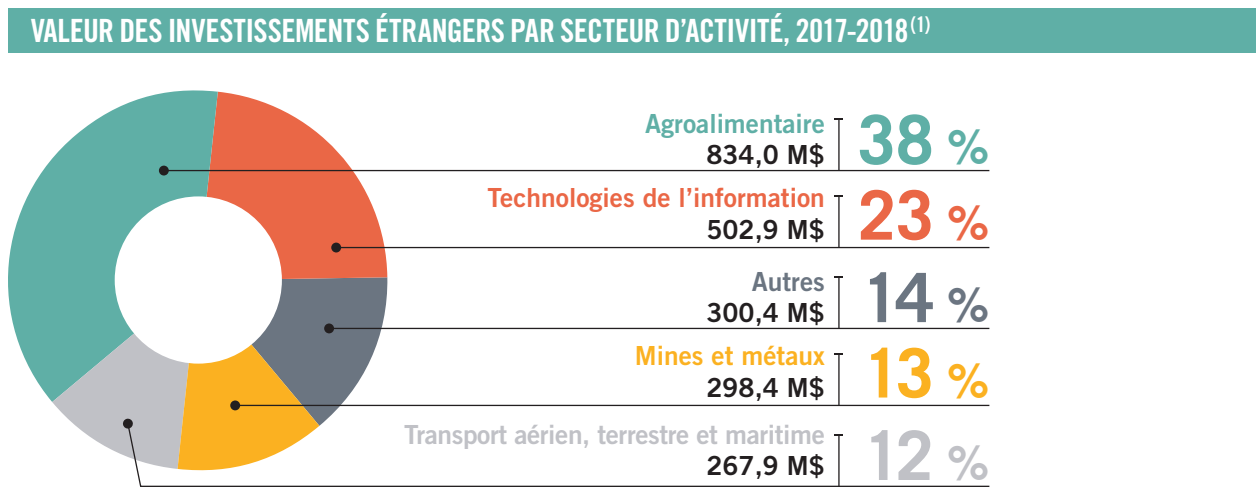


(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Des 42 projets de réinvestissement de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2017-2018, 86 % étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. De même, 68 % des 28 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Résultats par secteur d'activité

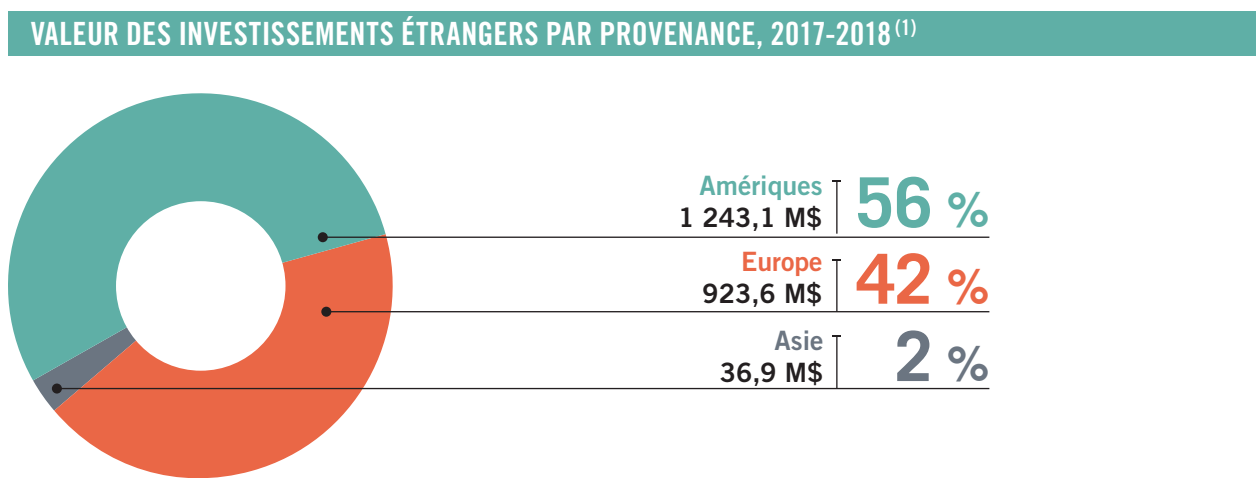
Plusieurs projets dans le secteur de l'agroalimentaire ont vu leur aboutissement en 2017-2018 avec des investissements de 834,0 millions de dollars. Pour sa part, le secteur des technologies de l'information a bénéficié d'investissements de 502,9 millions de dollars.



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

Les investissements annoncés en 2017-2018 proviennent principalement des Amériques, qui représentent 56 % de la valeur des investissements étrangers. Au total, des entreprises provenant de 16 pays ont investi au Québec, principalement des États-Unis et de la France, qui ont généré respectivement 33 % et 29 % du nombre de projets d'investissements ainsi que 46 % et 20 % de la valeur des investissements qui y sont liés.



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Placer la gouvernance et l'éthique au cœur d'une saine gestion



Yves Bourque

Vice-président,
Gestion des risques

Marie Zakaïb

Vice-présidente, Talents, culture
et communications organisationnelles

Nous avons joué un rôle clé dans l'avancement du projet IFRS 9.

Yves Bourque

La gestion des risques est unique chez Investissement Québec parce que tout en recherchant des conditions normales de rentabilité ainsi que la complémentarité avec les partenaires financiers, nous prenons en considération les retombées économiques.

Dans cette dynamique propre à notre mission, plusieurs dossiers d'importance ont progressé en 2017-2018. Nous avons recruté de nouveaux talents pour renforcer notre expertise en ingénierie financière et mis en place deux nouvelles équipes en gestion intégrée des risques et en pointage de crédit (*credit scoring*). Nous avons joué un rôle clé dans l'avancement du projet IFRS 9, qui a consisté à implanter cette nouvelle norme qui vient standardiser la présentation des actifs et des passifs, permettant une plus grande transparence de notre gestion et facilitant la comparaison avec d'autres sociétés d'investissement.

En matière d'évaluation du risque, nous avons notamment complété la refonte du modèle de notation d'entreprise, développé une méthode d'évaluation de la relation entre le capital et le risque de participation, et déployé de nouveaux outils pour le suivi des interventions financières du réseau régional.

Marie Zakaïb

Investissement Québec est une entreprise de services et donc une entreprise de relations humaines. Cette idée est centrale dans l'évolution d'Investissement Québec vers une culture de performance. Pour avoir les meilleurs résultats, pour rendre la meilleure qualité de service, il faut les bons talents au bon endroit, il faut des employés valorisés, stimulés, satisfaits. L'entreprise performante doit prioriser la confiance.

En 2017-2018, des investissements significatifs nous ont permis de renforcer notre équipe et valoriser notre rôle-conseil auprès de toute l'organisation. Nos réalisations sont nombreuses. Nous avons notamment guidé le recrutement d'employés talentueux et motivés, lancé un programme de leadership pour les gestionnaires, mis en place le Centre de services en ressources humaines, négocié trois conventions collectives et réalisé deux sondages d'engagement/satisfaction des employés.

Nous avons aussi participé au projet de transformation de l'organisation et contribué à l'élaboration et à la promotion des nouvelles valeurs de la Société qui sont : les employés au cœur de notre réussite, l'excellence au service des clients, la collaboration sans compromis, la détermination à faire la différence.

Pour avoir les meilleurs résultats, [...] il faut les bons talents au bon endroit, il faut des employés valorisés, stimulés, satisfaits.

Dialoguer avec les parties prenantes

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, dans sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et à toutes les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose de politiques sur la santé des employés et sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.

Parties prenantes

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

Assemblée nationale et gouvernement

Le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe nommé par le gouvernement.

Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction principale de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations dont elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès d'autres cabinets, des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes selon les procédures mises en place par la directive sur les relations gouvernementales.

Dans le but d'assurer une saine gouvernance et de clarifier ses rôles et obligations, la Société mise sur l'application du Protocole de fonctionnement entre Investissement Québec et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec pour optimiser la gestion des activités mandataires.

Employés

Afin de soutenir l'organisation dans sa transformation vers une culture de collaboration et de performance, la Société fait appel à plusieurs moyens de communication. Pour partager la vision et les plans d'actions de la Société sur les projets prioritaires, le président-directeur général et les membres de la direction ont recours au site intranet de la Société, aux courriels, aux vidéos et aux webdiffusions. Pour instaurer un climat propice à la mobilisation, les moyens de communication riches et bidirectionnels sont privilégiés.

Un Centre de services en ressources humaines a été mis en place à l'automne 2017. Il fait office de premier point de contact pour toutes les questions des employés.

Enfin, la Société a, cette année, conduit deux sondages de mobilisation, lesquels ont connu des taux de participation de plus de 90 %. Les résultats ont été rapidement communiqués et des plans d'action ont été développés au sein de chacune des équipes. Une importante voix a aussi été donnée aux employés sollicités pour faire partie de groupes de discussions afin de connaître leur opinion sur la reconnaissance et les valeurs organisationnelles.

Entreprises

La clientèle d'Investissement Québec provient du Québec, du Canada et d'ailleurs dans le monde. Elle se compose d'entreprises d'économie sociale (Coopératives et OBNL), de PME et de grandes entreprises. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations.

La Société compte 17 bureaux au Québec et 12 à l'étranger. Elle organise diverses activités pour faire connaître son expertise et présenter son offre de services aux entrepreneurs. En 2017-2018, des rencontres ont eu lieu un peu partout au Québec dans le cadre de l'Initiative manufacturière Investissement Québec. La Société a ainsi eu l'occasion d'expliquer à des dirigeants d'entreprises l'importance d'innover et comment elle pouvait financer leurs projets. Par ailleurs, le président-directeur général de la Société a prononcé plusieurs allocutions lors de rencontres avec des entrepreneurs et des partenaires.

La Société participe en outre à de nombreux événements internationaux à l'étranger et au Québec, ou les organise, afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec et de se rapprocher de sa clientèle de filiales et de sociétés étrangères. Elle a notamment préparé les programmes des rencontres économiques entre dirigeants de sociétés étrangères et ministres du gouvernement lors de la Conférence internationale BIO à San Francisco, du Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris-Le Bourget et du Forum économique mondial de Davos.

La Société rejoint également les entreprises au moyen de ses publications, de ses sites Internet, de ses infolettres et des réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et YouTube. Un compte Facebook permet également aux entrepreneurs d'échanger sur l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

Investissement Québec a poursuivi sa transformation organisationnelle dans le but de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et d'optimiser les bénéfices que les entreprises peuvent tirer de leur relation d'affaires avec la Société.

Filiales

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Fournisseurs

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

En 2017-2018, la Société a fait affaire avec plus de 800 fournisseurs provenant de différents secteurs, notamment ceux de l'audit et de l'information financière, des communications ainsi que des technologies de l'information. Le montant total des transactions s'est élevé à 30,7 millions de dollars. La Société privilégie les fournisseurs locaux, qui se partagent 89 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs est assujettie à la Politique de gestion des achats et des contrats de la Société, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

Médias

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués en suivant sa directive sur les relations avec les médias, qui fixe les paramètres des relations avec les médias et définit les responsabilités de ses divers intervenants. Le porte-parole médias répond annuellement à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Il est également responsable du programme d'accueil de journalistes étrangers.

Partenaires

Les partenaires de la Société proviennent des milieux financiers, des services professionnels, du secteur de l'économie sociale et des associations sectorielles et territoriales.

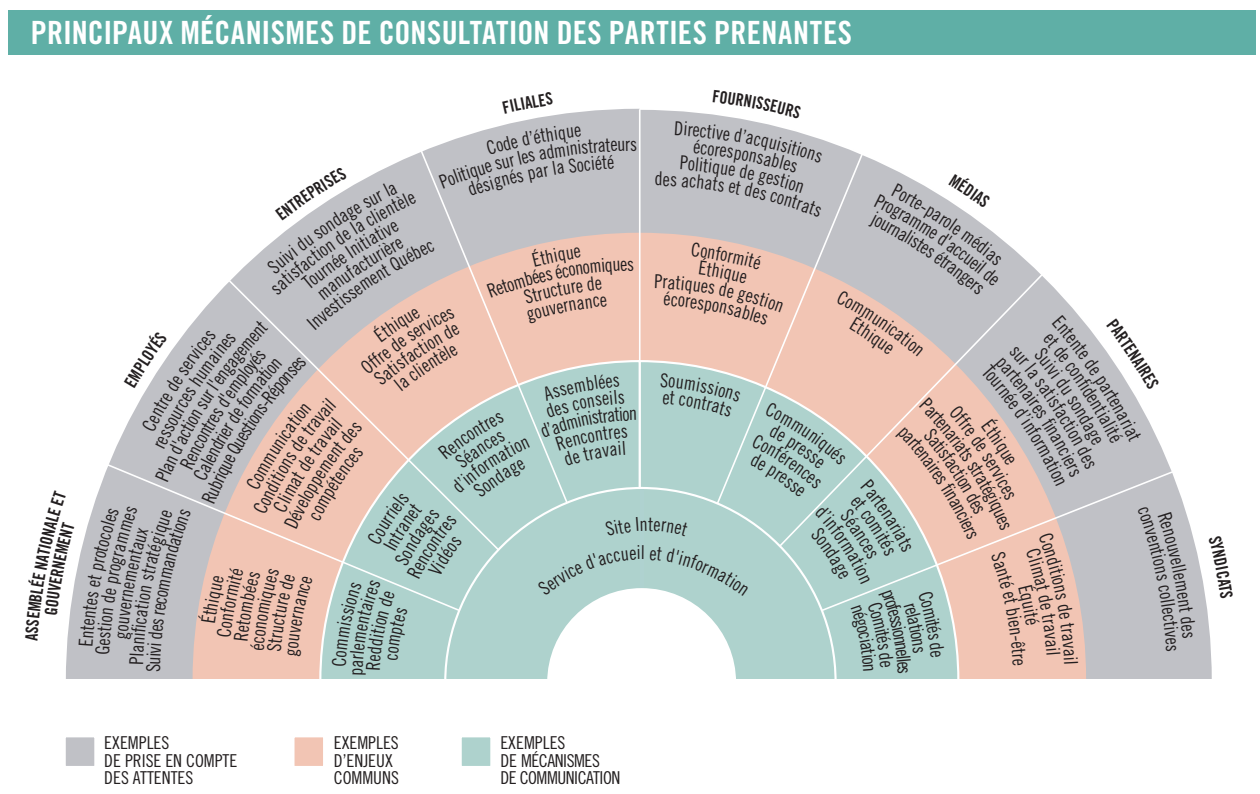
La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre d'ententes et de partenariats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur, ou lors d'autres rencontres portant sur les entreprises de son portefeuille.

Investissement Québec conclut également des ententes de partenariat avec des associations sectorielles et des groupes de professionnels du développement économique dans le but de se rapprocher de ses clients et de ses relayers. Ces ententes lui permettent de consolider ses relations avec ses partenaires, de renforcer sa notoriété, de mieux faire connaître ses produits et services et de faciliter le développement des affaires.

Syndicats

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent le personnel professionnel, le personnel technique et administratif, et les juristes, soit le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 SEPB CTC-FTQ (SEPB-571), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus accessible étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société.

Relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique

Investissement Québec dispose d'une politique interne qui établit les règles de conduite de ses employés en matière de référencement et de communications internes et externes, notamment avec les élus, les membres de la fonction publique et ses administrateurs. Cette politique vise à assurer que les prises de décision de la Société demeurent à l'abri de toute influence indue, afin de protéger son intégrité et sa réputation en tant que société d'État. Un compte rendu de l'application de cette politique est régulièrement effectué auprès du Comité exécutif du Conseil.

Investissement Québec dans la communauté

Fière de participer comme entreprise citoyenne au dynamisme et au rayonnement de la communauté d'affaires et des entreprises québécoises, Investissement Québec appuie aussi plusieurs œuvres philanthropiques qui visent l'éducation, le bien-être des collectivités, le développement social et le respect de l'environnement.

Ainsi, en 2017-2018, Investissement Québec s'est investie dans la campagne Centraide, qui lui a permis de recueillir 70 000 \$ grâce à la générosité de ses employés. Elle s'est vu remettre le prix « Solidaires » dans la catégorie Relève, lequel est remis à une entreprise qui se démarque dans la réalisation d'une « jeune » campagne. Elle a également amassé 35 015 \$ en participant au Grand défi Pierre Lavoie afin de parrainer deux écoles et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie. Elle a de plus versé 82 000 \$ pour appuyer divers organismes sans but lucratif dont la Croix-Rouge lors des inondations du printemps 2017.

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et ses partenariats, Investissement Québec vise avant tout à créer des lieux de rencontre et de réflexion sur le développement économique. Fidèle à sa mission, elle soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, notamment dans le secteur manufacturier. Chambres de commerce, associations et organismes partenaires de toutes les régions du Québec, et organismes internationaux triés sur le volet ont pu compter sur un appui financier de plus de 750 000 \$ au cours de l'exercice dans le contexte de la Politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats.

Enfin, la Société œuvre à la promotion du développement durable, notamment grâce à son partenariat avec Écotech Québec. Elle est également membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, qui a pour mission d'aider les entreprises québécoises à intégrer des pratiques favorisant le développement durable.

Satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers

L'expérience client est l'une des trois orientations du plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec. La Société a ainsi lancé, au cours de l'exercice, l'initiative « expérience client ». Celle-ci vise à améliorer la relation avec la clientèle à chaque étape de financement et à mieux répondre à ses besoins. Un groupe de travail interne ainsi qu'un comité de conseillers externes composé de clients ont été formés afin de s'assurer de l'harmonisation de l'initiative avec les attentes de la clientèle. En plus d'intégrer les travaux liés au contenu de la promesse client, elle comporte la mise en place de standards de service incontournables ainsi que la révision et l'élargissement des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers. La Société se dotera d'outils afin d'obtenir les résultats plus rapidement et d'améliorer leur communication dans le but de permettre une amélioration en continu par la mise en place d'actions concrètes.

Les résultats des sondages sur la satisfaction sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. L'évaluation porte sur l'expérience globale des clients et des partenaires financiers ainsi que sur quatre thèmes prioritaires, soit l'accessibilité, l'évaluation des besoins du client et le traitement de sa demande, l'offre de financement reçue ainsi que la relation avec le directeur de portefeuille.

TAUX DE SATISFACTION				
	2017-2018		2016-2017	
	Entreprises clientes du réseau régional	Partenaires financiers	Entreprises clientes du réseau régional	Partenaires financiers
Expérience globale – très satisfaits	67 %	70 %	61 %	68 %
Expérience globale – satisfaits et très satisfaits	97 %	96 %	97 %	95 %

Éthique et service à la clientèle

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec dispose également d'une politique de traitement des plaintes et d'un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, elle n'a reçu aucune plainte de clients portant sur l'atteinte à la vie privée ou la perte de données.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative, qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive¹⁹

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres

¹⁹ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 25 octobre 2016.

de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler. Il peut, pour ce faire, s'adresser par écrit au secrétaire de la Société ou au président-directeur général, ou utiliser la ligne téléphonique d'éthique confidentielle, gérée par une firme externe.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Chaque employé a par ailleurs la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin. Enfin, tous les membres du personnel doivent remplir, une fois l'an, la Déclaration annuelle des employés attestant qu'ils ont pris connaissance du code d'éthique d'Investissement Québec et qu'ils en respectent les dispositions, et la transmettre au secrétaire de la Société.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²⁰

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société ainsi que des principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2017-2018.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et plus particulièrement aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière et tient compte des orientations gouvernementales en ce qui a trait au développement durable.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail. Investissement Québec dispose également d'une politique concernant la santé des personnes au travail qui, en plus d'assurer le respect des lois et règlements en vigueur, vise à garantir un milieu de travail sain et harmonieux ainsi qu'à promouvoir la santé psychologique et le mieux-être des employés.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur le site Internet de la Société.

²⁰ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Appliquer les règles de gouvernance

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration d'Investissement Québec est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement et exerce son mandat en conformité avec les obligations imposées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit en outre les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable et le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit des représentants du secteur industriel, des milieux financiers et juridiques, de l'industrie du capital de risque et du secteur de l'économie sociale.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 15 membres, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend dix femmes et cinq hommes, dont 13 membres indépendants. Parmi les dix femmes, une appartient au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et neuf font partie du groupe de 51 ans ou plus. Parmi les cinq hommes, un appartient au groupe d'âge de 35 à 50 ans, et quatre font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Deux membres font partie d'un groupe minoritaire²¹. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 13 réunions. Le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants au 31 mars 2018 :



MONIQUE F. LEROUX

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination au Conseil :
27 avril 2016

Début du mandat :
2 mai 2016

Fin du mandat :
2 mai 2019

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monique F. Leroux est administratrice de sociétés.

Elle a été présidente du Conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Avant de se joindre au Mouvement Desjardins, en 2001, elle a occupé plusieurs postes de haute direction à Québec, à la Banque Royale du Canada et chez Ernst & Young.

M^{me} Leroux a également agi comme présidente de l'Alliance coopérative internationale de 2015 à 2017. Elle a présidé le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation du gouvernement du Québec. Elle a coprésidé le Sommet du B7 (Canada) et a été présidente du Sommet international des coopératives.

M^{me} Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'honneur (France).

Elle est membre du Conseil canado-américain pour l'avancement des

femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise et membre des conseils d'administration de BCE et Bell Canada, d'Alimentation Couche-Tard, de la Fondation Rideau Hall, du Groupe Michelin, de S&P Global et de Lallemand. Elle agit également comme conseillère stratégique chez Fiera Capital.

M^{me} Leroux est diplômée du conservatoire de musique de Montréal (piano) et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle détient les titres de Fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés, de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et de docteur *honoris causa* de huit universités canadiennes. Elle sera intronisée au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne en mai 2018.

²¹ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.



PIERRE GABRIEL CÔTÉ

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nomination au Conseil :
17 décembre 2014

Début du mandat :
12 janvier 2015

Fin du mandat :
12 janvier 2020

Lieu de résidence :
Montréal

Avant sa nomination à titre de président-directeur général d'Investissement Québec, Pierre Gabriel Côté a été consultant en gestion et a dirigé plusieurs grandes entreprises nord-américaines et internationales. Il a été président et chef de la direction de Fibrek, président de Bombardier Aéronautique, division des avions d'affaires, et président et chef de la direction de Sucre Lantic. En outre, pendant près de vingt ans,

il a occupé divers postes de gestion dans l'industrie forestière.

Il est président du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec.

M. Côté est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et possède une formation de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill.



ANNE BOURHIS

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Auparavant, elle a été professeure à l'Université Laval.

M^{me} Bourhis est membre du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle possède une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal ainsi qu'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana Champaign, aux États Unis. Elle est également titulaire d'un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



DANIEL CADORET

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Québec

Daniel Cadoret est administrateur de sociétés. Il a été associé chez PricewaterhouseCoopers de 1991 à 2017. Il a également été associé-directeur du bureau de Québec de 1998 à 2015. Au cours de sa carrière, il a conseillé plusieurs sociétés dans le cadre de transactions de financement, de ventes, d'acquisitions ou d'évaluations d'entreprises.

M. Cadoret est membre des conseils d'administration suivants : Groupe Norbec, Centraide Québec et Chaudière-

Appalaches, Institut Mallet et Ressources Québec inc. Il est aussi président du Comité de déontologie et de discipline de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises (ICEEE).

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCA) et de l'ICEEE, il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et il détient le titre d'administrateur de sociétés (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval.



LYNDA DURAND

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Lynda Durand est présidente et copropriétaire des Productions O.S.T.A.R. depuis 1997. Auparavant, elle a été vice-présidente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du gouvernement du Québec, où elle était responsable de quatre directions : les Services juridiques, les Communications, les Ressources humaines et les Ressources matérielles.

M^{me} Durand est membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Fondation de l'Université de Sherbrooke.

Elle est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université Sherbrooke. Elle détient le titre d'ASC décerné par le CAS de l'Université Laval.



NICOLAS DUVERNOIS

Nomination au Conseil :
20 décembre 2017

Fin du mandat :
20 décembre 2020

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

Nicolas Duvernois est fondateur et président-directeur général de Pur Vodka et de Romeo's Gin. Il a aussi cofondé le mouvement Adopte inc. qui donne un coup de pouce à la relève entrepreneuriale en la jumelant à des entrepreneurs à succès. Il est président de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, porte-parole de l'Association des clubs

entrepreneurs étudiants du Québec et coach-entrepreneur à l'École d'Entrepreneurship de Beauce.

M. Duvernois est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain.

Il est titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal.



MADELEINE FÉQUIÈRE

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Madeleine Féquière est directrice et chef du crédit d'entreprise de Domtar à l'échelle mondiale depuis 2008. Auparavant, elle a été directrice principale du crédit global d'AbitibiBowater et vice-présidente adjointe, crédit global à Téléglobe Canada.

M^{me} Féquière est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, de l'Université de Montréal et du Conseil des arts de Montréal.

Elle est titulaire d'un diplôme du programme court de maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un certificat en finance et crédit de HEC Montréal et de l'Institut canadien du crédit, et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Concordia. M^{me} Féquière a également terminé le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA IAS-Rotman) et détient la désignation ICD.D de l'Institut des administrateurs de sociétés.



NADINE GIRAULT

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat ⁽¹⁾ :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

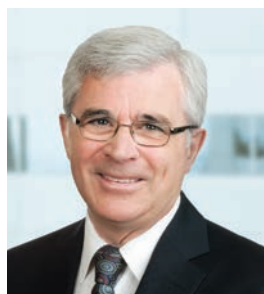
Lieu de résidence :
Montréal

Nadine Girault est administratrice de sociétés. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), chez Groupe Boutique Jacob, chez BMO Groupe financier, chez Desjardins Sécurité financière et à la Banque Royale du Canada.

M^{me} Girault est membre du conseil d'administration de

l'École supérieure de ballet du Québec et du Musée canadien de la nature.

Elle est titulaire d'un MBA, volet services financiers, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'un baccalauréat en administration des affaires (marketing-Finance) de HEC Montréal. Elle détient le titre d'ASC décerné par le CAS de l'Université Laval.



JEAN LANDRY

Nomination au Conseil :
11 mars 2015

Fin du mandat :
11 mars 2019

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Brossard

Jean Landry a occupé plusieurs postes de direction aux Assurances générales des Caisses Desjardins ainsi que la présidence de la Fiducie Desjardins de 1981 à 2004. Ayant commencé sa carrière comme vérificateur au sein de grands cabinets d'experts-comptables, il a également enseigné à HEC Montréal, à l'Institut d'assurance du Canada et à l'Université Laval.

M. Landry est membre du conseil d'administration du Fonds

d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, de Ressources Québec inc. et de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), il est diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard Business School et titulaire d'une maîtrise en administration de l'Université de Sherbrooke. Il détient aussi la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



MONETTE MALEWSKI

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Monette Malewski est propriétaire et présidente-directrice générale du Groupe M Bacal depuis 1998.

M^{me} Malewski est présidente du conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc., de l'Association des amis canadiens de l'Université hébraïque de Jérusalem et de Montréal Relève. Elle est également administratrice d'Ange Québec Capital.

Elle est titulaire d'un certificat de l'Institute of Family Enterprise Advisors et d'un certificat en assurance de personnes et en assurance collective de personnes de l'Autorité des marchés financiers. Elle possède également un diplôme en enseignement de l'Université McGill.



GENEVIÈVE MORIN

Nomination au Conseil :
15 octobre 2014

Membre depuis le
1^{er} janvier 2011

Fin du mandat :
15 octobre 2018

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Saint-Lambert

Geneviève Morin est chef de l'investissement de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de chef de la direction financière et du développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins.

M^{me} Morin est membre du conseil d'administration de Filaction,

d'Ange Québec, de Fondation gestion d'actifs, de la Canadian Venture Capital Association, de Gestion Édifice Bernard Lamarre, de la Société immobilière Saint-Urbain, de la Société immobilière Solar et de 9370-9301 Québec inc.

Elle est titulaire d'un MBA en finance de HEC Montréal et d'un baccalauréat Honours en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également terminé la formation de courtier en valeurs mobilières.

(1) M^{me} Girault a démissionné du Conseil le 25 mai 2018.



MARIE-FRANCE POULIN

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administratrice

Lieu de résidence :
Québec

Marie-France Poulin est vice-présidente du Groupe Camada et associée de Kalia, entreprise qu'elle a cofondée en 2007. Elle a également occupé plusieurs postes de haute direction chez Maax.

M^{me} Poulin est présidente du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec, de la YWCA Québec

ainsi que de l'Université Laval et administratrice du Festival d'été de Québec.

M^{me} Poulin est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (marketing) de l'Université Laval. Elle détient aussi la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



NORMAND PROVOST

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Brossard

Normand Provost a travaillé durant 35 ans à la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a occupé plusieurs fonctions dont : adjoint au président, responsable des activités de l'organisation au Québec et premier vice-président, Placements privés et infrastructures.

M. Provost est membre du conseil d'administration de Québecor et de Desjardins Sécurité financière, où il est également membre du Comité de placement.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (finances) de HEC Montréal.



CLAUDINE ROY

Nomination au Conseil :
25 février 2015

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
25 février 2019

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Gaspé

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1986. Elle est chevalière de l'Ordre national du Québec et siège à ce comité depuis 2016.

M^{me} Roy est membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc., d'IQ FIER inc., de l'Association des restaurateurs du Québec, de Si tous les ports du monde et de la Caisse populaire Desjardins Baie-de-Gaspé.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, elle détient également la désignation d'ASC du CAS de l'Université Laval.



LOUISE SANS CARTIER

Nomination au Conseil :
6 décembre 2017

Membre depuis le
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
6 décembre 2020

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est également formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval. De 2006 à 2015, elle était associée chez BDO Canada (fusion en février 2013 avec Interis Conseils). Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

M^{me} Sanscartier est présidente du conseil d'administration de Femmessor Québec et administratrice du Fonds d'assurance responsabilité

professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre. Elle est également membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.).

Elle a fait une postmaîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAM. Elle détient le titre d'ASC du CAS de l'Université Laval.

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec a utilisé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société et a passé en revue périodiquement le bilan des interventions financières autorisées par d'autres paliers décisionnels au sein de la Société.

Le Conseil a par ailleurs reçu le rapport final du Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec (le « Comité spécial »), mis sur pied par le Conseil dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2019 et du dépôt à l'Assemblée nationale, en juin 2016, du rapport du Vérificateur général du Québec relatif à l'information sur la rentabilité financière et la performance économique d'Investissement Québec. Plusieurs recommandations du Comité spécial ont été retenues et mises à exécution. Le Conseil a aussi reçu le rapport final du Comité de gestionnaires constitué dans le cadre du projet Évolution et une première reddition de comptes du Bureau de la transformation créé dans la foulée de ce rapport.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion au 31 mars 2017 et, chaque trimestre, a examiné les résultats financiers de la Société. Il a reçu, pour information, les résultats financiers du FDE et du fonds CMH. Le Conseil a approuvé un nouveau régime d'emprunt pour la Société et pour le FDE ainsi que la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitations de dons, commandites et partenariats.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé la nomination de nouveaux dirigeants de la Société et du nouveau directeur général de sa filiale C.I.P.Q. inc. ainsi que les rajustements salariaux pour 2018-2019 à l'endroit des employés non syndiqués de la Société, et ceux de ses filiales en exploitation. Il a aussi donné son aval à l'enveloppe de rémunération variable pour 2016-2017 destinée aux employés, à une nouvelle structure salariale pour les employés-cadres, à un nouveau régime de rémunération incitative devant contribuer à atteindre les objectifs de performance ainsi qu'au rajustement salarial du président-directeur général pour 2017-2018. Il a approuvé les mandats de négociation pour le renouvellement de conventions collectives au sein de la Société et dans certaines filiales.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé diverses modifications à certains documents de gouvernance, dont le règlement intérieur de la Société, une politique de gestion intégrée de l'information et une politique relative à l'exercice du droit de vote dans les entreprises en portefeuille. Il a nommé de nouveaux membres au sein de divers comités du Conseil et au conseil d'administration de sa filiale Ressources Québec inc.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé des modifications à certaines des politiques de gestion des risques en vigueur dans la Société.

Le Conseil a approuvé le rapport annuel d'activités et de développement durable 2016-2017 d'Investissement Québec ainsi que son budget et son plan d'action 2017-2018. Il en a suivi l'évolution tout au long de l'exercice. Il a également approuvé le budget 2018-2019.

Le Conseil a également donné son aval aux travaux de la direction relatifs au positionnement de la marque de la Société, ainsi qu'à ceux afférents à son appétit pour le risque et à sa tolérance au risque. Le Conseil a aussi approuvé le rapport devant être rédigé tous les 10 ans aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et concernant l'application de la loi constitutive de la Société. Il a aussi approuvé le rapport portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, y compris l'étalonnage par rapport à des entreprises similaires, également prescrit par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Comme il est mentionné précédemment, le Conseil a mis sur pied, lors de l'exercice précédent, un Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance de la Société.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé de Pierre Gabriel Côté, Lynda Durand, Jean Landry, Normand Provost, Louise Sanscartier et Monique F. Leroux, qui en est la présidente. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception de ceux qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même ou de ceux qui ne relèvent pas de sa compétence aux termes du règlement intérieur de la Société.

En 2017-2018, le Comité exécutif a tenu huit réunions consacrées notamment au suivi de l'exécution du plan d'action découlant des recommandations contenues dans le rapport de 2016 du Vérificateur général du Québec qui traite de l'information sur la rentabilité financière et la performance économique de la Société, ainsi qu'à la reddition de comptes par la direction relativement à l'application du Protocole de fonctionnement entre Investissement Québec et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec.

Le comité a aussi suivi les travaux afférents à l'élaboration du rapport concernant l'application de la loi constitutive de la Société prescrit, tous les 10 ans, par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et en a recommandé l'approbation au Conseil.

Le comité a également passé en revue le budget de la Société pour 2018-2019 et, sous réserve de certaines modifications, en a recommandé l'approbation au Conseil.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Lynda Durand, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception du président du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il définit aussi le mode d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

En 2017-2018, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni cinq fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le conseil d'administration, des modifications au règlement intérieur de la Société, de même que des changements à la charte du Comité de vérification, au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'au code d'éthique applicable aux administrateurs de la Société.

Conformément à la Politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement.

Le comité a suivi l'application du plan d'action ayant reçu l'aval du Conseil en rapport avec l'amélioration du fonctionnement du Conseil. Étant donné la nomination récente de cinq nouveaux administrateurs, les travaux relatifs à l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil ont été reportés et ont débuté au quatrième trimestre par la préparation d'un questionnaire adapté.

Le comité a également procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société et de diverses politiques en la matière, et a recommandé au Conseil d'approuver une politique de gestion intégrée de l'information ainsi qu'une politique sur l'exercice du droit de vote par la Société dans ses entreprises en portefeuille.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est composé de Daniel Cadoret, Madeleine Féquière, Monette Malewski, Geneviève Morin et Jean Landry, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement, et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et les honoraires afférents, ainsi que ceux versés pour l'exercice 2016-2017. Il a également reçu du Vérificateur général du Québec, pour information, les états financiers audités du FDE pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Dans le cadre de ces examens et pour faire le suivi de leurs différentes recommandations, les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des coauditeurs de la Société, soit le Vérificateur général du Québec et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2017-2018, a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlaient et validé le plan de transformation de la fonction de l'audit interne au sein de la Société proposé par la direction. Le Comité de vérification a reçu, trimestriellement, une attestation de l'audit interne confirmant que les comptes de dépenses du président-directeur général et de la présidente du conseil d'administration sont conformes aux politiques et directives applicables. Il a examiné les résultats financiers de la Société et il a reçu, pour information, les résultats financiers du FDE et du fonds CMH. Il s'est également assuré qu'un plan d'optimisation des ressources faisant état des initiatives réalisées pour l'exercice 2017-2018 ainsi que la planification des travaux prévus pour l'exercice 2018-2019 soit préparé et présenté par la direction lors du premier trimestre de 2018-2019. Il a aussi reçu la reddition de comptes relative à la gouvernance financière ainsi que les plans d'évolution de cette dernière.

Le comité a également approuvé le plan des auditeurs externes pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, recommandé au Conseil l'approbation des honoraires afférents à ces derniers et procédé à l'évaluation des coauditeurs de la Société. Il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre charte, la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitations de dons, commandites et partenariats et la reddition de comptes annuelle de la direction aux termes de la Politique de divulgation financière.

Il a aussi reçu la reddition de comptes du Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec et du nouveau Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec. Le comité a aussi passé en revue le budget de la Société pour 2018-2019 tel que préparé par la direction. À la suite de son examen, il a soumis ses commentaires au conseil d'administration.

Finalement, le président du Comité de vérification a participé au recrutement d'un directeur principal de l'audit interne.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Daniel Cadoret, Nicolas Duvernois, Madeleine Féquière, Nadine Girault et Normand Provost, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Le comité a tenu sept réunions au cours de l'exercice.

Il a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a examiné le profil des portefeuilles sous gestion, notamment celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation et différents renseignements financiers, dont des analyses de sensibilité. Le comité a également suivi l'état d'avancement des travaux afférents à l'établissement de la rentabilité rajustée pour le risque par ligne d'affaires et à la nouvelle Politique-cadre de gestion des risques de la Société.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé d'Anne Bourhis, Nadine Girault et Lynda Durand, qui en est la présidente. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu sept réunions. Il a notamment revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2018-2019, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2016-2017, le rajustement salarial du président-directeur général, les objectifs de performance de la Société et de ses filiales en exploitation aux fins de la rémunération variable pour la période 2017-2018, un nouveau régime de rémunération incitative, ainsi que des mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives de certains des employés de la Société et de certaines de ses filiales en exploitation. Il a aussi recommandé pour approbation par le Conseil la nomination de nouveaux dirigeants au sein de la Société et d'un nouveau directeur général pour C.I.P.Q. inc., filiale de la Société. Il a de plus recommandé l'approbation des propositions de la direction en matière de structure salariale pour les employés-cadres.

Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec

Le Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec a été dissous le 30 mai 2017. Il était composé de Monique F. Leroux, Pierre Gabriel Côté, Jean Landry et Louise Sanscartier. Les membres du comité étaient assistés dans leurs travaux des conseillers chevronnés Jean-René Halde, Normand Provost et Sylvain Vincent ainsi que du conseiller juridique Robert Paré.

Le comité avait pour mandat de superviser les travaux menant à l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance de la Société. Son rôle a consisté à formuler des recommandations au Conseil sur plusieurs aspects, dont la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2019, la gouvernance, l'élaboration du plan d'action en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec, l'imputabilité organisationnelle, les responsabilités de surveillance des différentes parties prenantes et les processus de reddition de comptes, les cadres de performance et de gestion des risques, les processus liés à la communication avec les parties prenantes et toutes les questions touchant les ressources humaines.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu deux réunions. Au terme de ses travaux, le comité a déposé son rapport final au Conseil, lequel contenait diverses recommandations dont certaines sont maintenant mises en application, telles que l'établissement de deux nouveaux outils visant à mieux encadrer les activités de la Société, soit le Protocole de fonctionnement entre Investissement Québec et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec et la Politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique. Ses recommandations quant à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle visant à mieux distinguer les activités menées par la Société à partir de ses fonds propres de celles menées aux termes de mandats ou de programmes gouvernementaux, ainsi que celles qui concernent la mise sur pied de comités composés de cadres de la Société et qui se consacrent au crédit, à la divulgation financière et à la gestion des risques ont été mises à exécution. Le comité a aussi supervisé les travaux afférents au rapport relatif à l'application de la loi constitutive de la Société, prescrit par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Comités consultatifs du conseil d'administration

Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec

Le Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec est composé d'un membre indépendant du conseil d'administration, soit Daniel Cadoret, et de trois experts externes, soit Alain Dugal, L.-Daniel Gauvin et Reneta Eva Milczarek. Le comité s'est réuni à 13 reprises au cours de l'exercice financier.

Il a le mandat de donner son avis au Comité de vérification sur les pratiques de détermination des provisions pour pertes et d'évaluation des actifs financiers de la Société et de formuler, à la direction, les recommandations qu'il juge à propos pour améliorer les pratiques.

Comité de capital de risque

Le Comité de capital de risque est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration, soit Nicolas Duvernois, Geneviève Morin et Normand Provost, et de deux membres externes, soit Serge Beauchemin et Michel Brûlé. La présidente du conseil d'administration et le président-directeur général peuvent assister à toutes les séances du comité. Le comité s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice financier.

Il a pour rôle de donner son avis et des conseils sur l'optimisation de la participation de la Société à l'écosystème des fonds de capital de risque et de croissance et sur la stratégie d'investissement direct en capital de risque et de recommander l'autorisation des propositions d'investissement en capital de risque dans des fonds ou directement dans des projets d'entreprises, ainsi que dans les fonds de croissance.

Rapport sur la rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 9 445 \$;
- une rémunération annuelle de 3 542 \$ pour le président des comités suivants : le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des ressources humaines;
- un jeton de présence de 591 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 295,50 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

La présidente du Conseil est admissible, pour sa part, à une rémunération annuelle forfaitaire de 38 746 \$ ainsi qu'à un jeton de présence de 885 \$ chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 442,50 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. La présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil. Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque assemblée du conseil d'administration et de ses comités.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2017-2018

	NOMBRE DE RÉUNIONS							RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification	Comité de gestion des risques	Comité des ressources humaines ⁽³⁾	Comité spécial ⁽⁴⁾	(\$)
TOTAL	13	8	5	5	7	7	3	323 526

ADMINISTRATEURS⁽⁵⁾

Monique F. Leroux	13	8	5	4	4	6	3	74 146
Pierre Gabriel Côté	13	8	5	5	6	7	3	–
Anne Bourhis	12		0/1			7		20 674
Daniel Cadoret ⁽⁶⁾	2/3			1/1	3/3			6 549
Lynda Durand	2/3	1/1	1/1			1/1		6 333
Nicolas Duvernois ⁽⁷⁾	1/2				2/3			4 417
Madeleine Féquière	11			5	3/5			20 674
Nadine Girault	12				4/5	7		23 038
Jean Landry	12	8		5	5/5		3	30 717
Monette Malewski	8			5				17 128
Geneviève Morin ⁽⁸⁾	10			4				17 719
Marie-France Poulin	2/3							4 185
Normand Provost ⁽⁹⁾	2/3	1/1			3/3			5 958
Claudine Roy	13		5					20 083
Louise Sanscartier	13	8	5				3	28 353

ADMINISTRATEURS SORTANTS⁽¹⁰⁾

Michel Brûlé ⁽¹¹⁾	6/8		2/2					8 886
Luc Dupont ⁽¹²⁾	7/8				2/2			9 554
René Roy	11/11	6/6				5/5		22 036
Michel Tremblay	1/5	0/3			1/1			3 076

(1) Y compris six réunions hors calendrier.

(2) Y compris une réunion hors calendrier.

(3) Y compris six réunions hors calendrier.

(4) Comité spécial chargé de l'optimisation de l'évolution et de la gouvernance d'Investissement Québec. Ce comité a été dissous le 30 mai 2017. Les réunions se sont tenues simultanément à des réunions du Comité exécutif et/ou du conseil d'administration, par conséquent, un seul jeton a été versé par membre dans le cadre de ces réunions.

(5) M^{mes} Lynda Durand et Marie-France Poulin ainsi que MM. Daniel Cadoret et Normand Provost ont été nommés au Conseil le 6 décembre 2017. En date du 6 février 2018, M^{me} Durand s'est jointe au Comité exécutif, au Comité des ressources humaines et au Comité de gouvernance et d'éthique; M. Cadoret s'est joint au Comité de vérification et au Comité de gestion des risques; et M. Provost s'est joint au Comité exécutif et au Comité de gestion des risques. M. Duvernois a été nommé au Conseil le 20 décembre 2017. Il s'est joint au Comité de gestion des risques en date du 6 février 2018.

(6) Un montant de 15 950\$ doit être ajouté à la rémunération de M. Cadoret pour sa participation au Comité consultatif d'évaluation des prêts et des investissements d'Investissement Québec.

(7) Un montant de 2 106\$ doit être ajouté à la rémunération de M. Duvernois pour sa participation au Comité de capital de risque.

(8) Un montant de 9 211\$ doit être ajouté à la rémunération de M^{me} Morin pour sa participation au Comité de capital de risque.

(9) Un montant de 1 356\$ doit être ajouté à la rémunération de M. Provost pour sa participation au Comité de capital de risque.

(10) MM. Michel Brûlé, Luc Dupont, René Roy et Michel Tremblay ont quitté le Conseil au cours de l'exercice 2017-2018.

(11) Un montant de 16 016\$ doit être ajouté à la rémunération de M. Brûlé pour sa participation au Comité de capital de risque.

(12) Un montant de 4 855\$ doit être ajouté à la rémunération de M. Dupont pour sa participation au Comité de capital de risque.

Rémunération des dirigeants de la Société

RÉMUNÉRATION VERSÉE DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS, AU 31 MARS 2018 ⁽¹⁾				
	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Pierre Gabriel Côté Président-directeur général	415 236	60 471	47 395	523 102
Yves Bourque Vice-président, Gestion des risques	292 310	70 563	33 388	396 261
Sylvie Pinonnault Vice-présidente, Initiatives stratégiques et conseils au Comité de direction	257 500	61 708	39 405	358 613
Alexandre Sieber⁽³⁾ Premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients	300 000	–	36 227	336 227
Marie Zakaïb⁽⁴⁾ Vice-présidente, Talents, culture et communications organisationnelles	250 000	25 000	37 917	312 917

(1) Versée en 2017-2018.

(2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, les honoraires d'un planificateur financier, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

(3) Nommé en mars 2017, aucune rémunération variable n'a été versée en 2017-2018.

(4) Nommée en mars 2017, un boni d'entrée de 25 000 \$ lui a été versé en 2017-2018.

En décembre 2017, M. Yves Lafrance a quitté la Société. En 2017-2018, il a reçu une rémunération totale de 974 926 \$ incluant une indemnité de 623 193 \$.

Régime de retraite et programme de prestations supplémentaires

Régime de retraite de base

Tous les employés d'Investissement Québec participent à l'un des régimes de retraite actifs au sein de la Société. Les membres de la direction contribuent, selon le cas, au Régime de retraite du personnel d'encadrement ou au Régime de retraite de l'administration supérieure. Les employés de la Société générale de financement du Québec (fusionnée avec Investissement Québec en 2011) participent au régime complémentaire de retraite des ex-employés de la SGF. Investissement Québec verse des cotisations à ces régimes à titre d'employeur.

Régime de rentes d'appoint

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets 960-2003 et 961-2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Les vice-présidents membres de la direction participent au régime de rentes d'appoint pour les vice-présidents d'Investissement Québec, qui prévoit une rente selon les modalités du régime de base avec un taux d'accumulation de la rente de 3 %. Ce taux passe à 2,7 % après l'âge de 65 ans en raison des sommes alors versées par le Régime de rentes du Québec. Cette rente d'appoint est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

Rémunération des dirigeants des filiales de la Société

RÉMUNÉRATION VERSÉE DES DIRIGEANTS DES FILIALES, AU 31 MARS 2018 ⁽¹⁾				
	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Avantages imposables et accessoires (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Pierre Boisvert , directeur général Albecour inc.	212 376	92 039	23 834	328 249
Lucia Pollice , présidente-directrice générale ⁽³⁾ C.D.M.V. inc.	238 992	13 005	17 757	269 754
Olivier Grondin , président-directeur général SOQUEM inc.	170 001	38 528	17 630	226 159
Marc Lamontagne , directeur général Rexforêt inc.	144 812	14 248	20 257	179 317
Michel Bigaouette , directeur général Produits forestiers Temrex, s.e.c.	151 537	10 526	7 640	169 703
Richard Caissy , directeur général, Gestion forestière Lacroix inc., et directeur de l'exploitation, Gestion La Madeleine inc.	123 842	28 811	14 926	167 579
Jean-Pierre Tremblay , directeur général Gestion forestière Saint-Maurice inc.	111 712	35 399	15 858	162 969
Nick Coudé , directeur général ⁽⁴⁾ Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	112 213	11 923	1 024	125 160

- (1) Versée en 2017-2018. Les dirigeants des filiales IQ FIER inc., IQ Immigrants Investisseurs inc. et Ressources Québec inc. étant des employés d'Investissement Québec, ne figurent pas dans ce tableau, car ils ne touchent pas de rémunération additionnelle.
- (2) Les avantages imposables comprennent, entre autres, le coût des assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement, s'il y a lieu. Les avantages accessoires comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé, le coût d'un programme d'activité physique et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.
- (3) M^{me} Lucia Pollice a été nommée en remplacement de M. Denis Huard le 20 février 2017. M. Huard a quitté pour la retraite le 31 mars 2017. Une indemnité de départ lui a été versée sous forme d'une année de salaire dont la rémunération totale s'élève à 300 132 \$ au cours de l'exercice.
- (4) M. Nick Coudé a été nommé directeur général en remplacement de M. Ronald Drapeau qui occupait cette fonction auparavant. M. Coudé est entré en fonction le 2 janvier 2018 après avoir occupé le poste de directeur de production jusqu'à cette date. M. Drapeau a reçu, pour sa part, une rémunération totale de 152 509 \$ au cours de l'exercice.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 292 012 \$ aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2017-2018 ⁽¹⁾	
	(\$)
Honoraires pour services d'audit	535 074
Honoraires pour services reliés à l'audit	14 766
Honoraires pour services en matière de fiscalité	50 000
Honoraires pour autres services	82 643
TOTAL	682 483

- (1) Les honoraires présentés comprennent les honoraires afférents à Investissement Québec ainsi qu'à ses filiales de gestion.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Tel que la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État l'exige, Investissement Québec a procédé cette année à l'évaluation de son efficacité et de sa performance, incluant un étalonnage avec des entreprises similaires. Les mesures de performance, le choix des entités balisées ainsi que le rapport ont été adoptés par son conseil d'administration.

KPMG, la firme mandatée pour effectuer l'exercice, a d'abord sélectionné quatorze sociétés à vocation comparable à Investissement Québec ou comportant des liens avec l'État. Elle a ensuite défini un cadre de performance global en tenant compte des pratiques du secteur financier et des caractéristiques de la Société. Elle a ainsi établi vingt indicateurs portant sur six dimensions. L'interprétation des résultats du balisage tient compte du fait qu'aucune organisation ne possède exactement les caractéristiques d'Investissement Québec.

En plus de situer les résultats de la Société par rapport à ceux des organisations retenues, cet exercice a permis de saisir leur évolution récente et de les comparer aux cibles du plan stratégique. Le contexte de transformation de la Société et les divers travaux ou chantiers en cours, notamment ceux reliés à la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2019, aux recommandations du Vérificateur général du Québec et à la nouvelle structure organisationnelle, ont été pris en considération dans l'exercice d'évaluation.

Les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance sont venues appuyer le plan de transformation de la Société.

Dimension financière

La performance financière de la Société s'est améliorée et se situe dans la moyenne des autres organisations. Par ailleurs, la croissance moyenne de ses actifs a, pour les cinq exercices analysés, dépassé celle de l'économie québécoise. Le dernier exercice s'est distingué tant pour les revenus, les rendements, que pour la qualité du portefeuille. Celle-ci s'est nettement améliorée depuis 2014-2015.

INDICATEURS DE LA DIMENSION FINANCIÈRE ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Taux de rendement des capitaux propres	↑	↔
Taux de rendement des actifs sous gestion	↑	↔

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Dimension efficience

Les frais administratifs ont diminué au cours des derniers exercices financiers, tant en termes absolus qu'en fonction des actifs sous gestion. Le poids de ces frais se situe sous la moyenne des organisations comparées.

INDICATEURS DE LA DIMENSION EFFICIENCE ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Ratio des frais de gestion	↑	↑
Ration d'efficacité	↑	↑

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Dimension clients

Bien que la Société ait atteint ou dépasse certaines cibles sous-jacentes à son plan stratégique 2016-2019 à cet égard, le degré de satisfaction de sa clientèle est demeuré stable au cours de la dernière année. Il y a lieu de croire, en comparant ses résultats à ceux des autres organisations, que certaines cibles pourraient être plus ambitieuses.

INDICATEURS DE LA DIMENSION CLIENTS ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Taux de satisfaction de la clientèle	↔	↓
Taux de satisfaction des partenaires	↑	↑

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Dimension organisation

Certains indicateurs de la dimension organisation, comme le taux de roulement du personnel et la répartition hommes-femmes parmi les dirigeants, se comparent avantageusement aux organisations balisées. Par contre, d'autres affichent une performance plus faible, comme c'est le cas des investissements en technologies de l'information (TI).

INDICATEURS DE LA DIMENSION ORGANISATION ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Taux de roulement du personnel	↔	↑
Indice de mobilisation de ses employés	↑	↓
Taux d'investissement en formation	↑	↓
Répartition hommes-femmes	↑	↑
Taux d'investissement en TI	↔	↓

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Dimension complémentarité

Afin de refléter une caractéristique intrinsèque de la loi constitutive de la Société, une dimension sur la complémentarité de ses activités de financement a été incluse. Cette dimension apparaît satisfaisante selon les indicateurs analysés, non seulement en raison de la forte proportion d'interventions réalisées en partenariat, mais également à cause des caractéristiques des financements effectués sans partenaire, qui viennent généralement pallier les lacunes du marché.

INDICATEURS DE LA DIMENSION COMPLÉMENTARITÉ ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Taux de provision pour pertes sur prêts	↔	↑
Proportion des investissements de plus petite taille	↔	↑
Répartition des investissements selon la cote de risque	↔	↔
Interventions financières réalisées en partenariat	Non disponible	↔

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Dimension développement économique

Le développement économique est au cœur de la mission d'Investissement Québec. Les cibles sous-jacentes à son plan stratégique à cet égard ont été atteintes alors même que sa performance est demeurée stable au cours des dernières années.

INDICATEURS DE LA DIMENSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ⁽¹⁾	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
Nombre d'interventions	↔	↑
Valeur des projets générant des retombées	↔	Non disponible
Financement accordé par secteur clé	↑	Non disponible

(1) La légende des résultats est située à la fin de la présente section.

Investissement Québec est en pleine transformation, ce qui se répercute sur toutes les dimensions de cet exercice. Les constats et recommandations formulés viennent soutenir la Société dans sa volonté de contribuer encore davantage au développement économique du Québec. Ils seront pris en compte lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique. D'ailleurs, plusieurs constats sont déjà pris en compte, notamment dans la refonte du processus de financement du réseau régional, qui vise une réduction des délais de traitement, dans l'initiative « expérience client », qui cherche à accroître le niveau de satisfaction des clients et mieux répondre à leurs besoins, et finalement dans le rehaussement de l'expérience employé, visant ceux qui sont au centre même de l'activité de la Société.

LÉGENDE	ÉVOLUTION RÉCENTE DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC	NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ SELON L'ÉTALONNAGE
↑	Amélioration	Supérieur
↔	Stable	Similaire
↓	Détérioration	Inférieur

Optimiser la structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander, pour approbation, les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte quatre femmes et cinq hommes. Parmi les quatre femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 35 à 50 ans et deux au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les cinq hommes, deux appartiennent au groupe d'âge de 35 à 50 ans et trois font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire²². Le comité est constitué de Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente, Initiatives stratégiques et conseils au Comité de direction, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière, Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients et Marie Zakaïb, vice-présidente, Talents, culture et communications organisationnelles. Le Comité de direction a tenu 21 rencontres stratégiques au cours de l'exercice.

Comité de financement

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de six membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients. Le comité a tenu 45 réunions statutaires et 7 réunions additionnelles non prévues en 2017-2018.

²² Membre d'une minorité visible ou personne handicapée selon la définition de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec

Le Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec supervise les obligations et les pratiques d'Investissement Québec en matière d'informations financières à fournir. Il a notamment le mandat d'établir les balises en matière de communication de l'information financière.

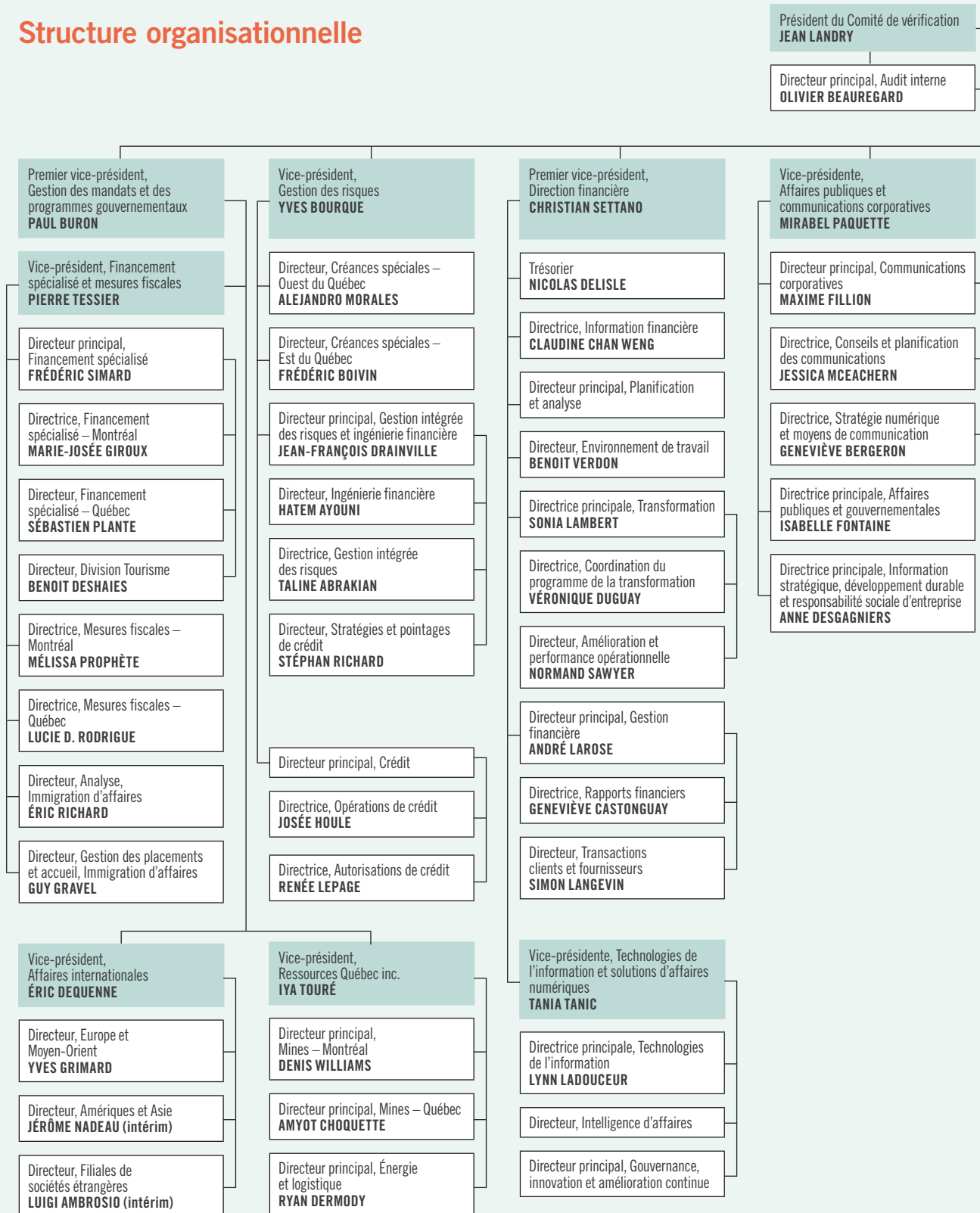
Le comité est composé de onze membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et président du comité, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Olivier Beauregard, directeur principal, Audit interne, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques, Claudine Chan Weng, directrice, Information financière, Marie-Josée Lapierre, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire de la Société, Sonia Mc Nicoll, conseillère principale, Gouvernance financière et gestion des risques, Mirabel Paquette, vice-présidente, Affaires publiques et communications corporatives, Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients et Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance. Le comité a tenu trois rencontres en 2017-2018.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques a pour mandat d'encadrer et d'analyser les politiques, les directives, les stratégies, les philosophies et les processus liés à la gestion des risques de la Société. De plus, il doit s'assurer que le tout soit révisé lorsque des changements importants sont apportés au profil de risque de la Société et, le cas échéant, soumettre les recommandations appropriées au Comité de gestion des risques.

Le comité est composé de six membres : Pierre Gabriel Côté, président-directeur général, Yves Bourque, vice-président, Gestion des risques et président du comité, Paul Buron, premier vice-président, Gestion des mandats et des programmes gouvernementaux, Jean-François Drainville, directeur principal, Gestion intégrée des risques et ingénierie financière, Christian Settano, premier vice-président, Direction financière et Alexandre Sieber, premier vice-président, Services financiers aux entreprises et stratégies clients. Le comité a tenu une rencontre en 2017-2018.

Structure organisationnelle



Présidente du conseil d'administration
MONIQUE F. LEROUX

Président-directeur général
PIERRE GABRIEL CÔTÉ

Vice-présidente,
Talents, culture et
communications organisationnelles
MARIE ZAKAÏB

Partenaires d'affaires
JULIE GRANDBOIS
MARIE-PIER BÉRUBÉ
VALÉRIE GAUTHIER

Directrice, Communications
organisationnelles et culture
VÉRONIQUE PERRAULT

Directrice principale,
Services-conseils,
Développement organisationnel
CYNDEE RAMU

Directrice principale,
Efficacité organisationnelle
ANNIE PELCHAT

Directrice, Gestion de la paie
et avantages sociaux
SHIRLEY LOUBERT

Vice-présidente,
Affaires juridiques et secrétaire
de la Société
MARIE-JOSÉE LAPIERRE

Directrice principale, Bureau
de la conformité, de l'ombudsman
et de la gouvernance
DANIELLE VIVIER

Conseiller spécial,
Mandats stratégiques
MARC PAQUET

Directrice, Affaires juridiques
JOHANNE PROULX

Vice-présidente,
Initiatives stratégiques et
conseils au Comité de direction
SYLVIE PINSONNAULT

Directeur, Manufacturier innovant
SYLVAIN DUROCHER

Directrice, Expérience client
STÉPHANIE LEVASSEUR

Vice-président, Comptes majeurs,
investissements et financement
ANDRÉ ST-PIERRE

Directeur principal, Investissement
technologique
ANDRÉ PETITCLERC

Directeur principal,
Structure et analyse
MATHIEU BÉLANGER

Directeur, Structure et analyse
MASSIMO FIORE

Directeur principal, Financement
ROBERT HAMEL

Directeur principal,
Investissement manufacturier
MARIO LEVESQUE

Directrice principale,
Filiales exploitantes
ISABELLE MALTAIS

Vice-président, Capital de risque et
fonds d'investissement
ALEXANDRE SIEBER (intérim)

Directeur, Fonds d'investissement
SEBASTIAN BOISJOLY

Directeur, Capital de risque
SEBASTIAN BOISJOLY (intérim)

Premier vice-président,
Services financiers aux entreprises
et stratégies clients
ALEXANDRE SIEBER

Vice-président, Réseau régional
JOCELYN BEAUCHESNE

Directeur, Coopératives et autres
entreprises d'économie sociale
JEAN-MAXIME NADEAU
MARLÈNE GAGNON (dir. adjointe)

Directeur régional,
Centre et Est de Montréal
BERNARD ROUSSEAU
PATRICK GUILBAULT (dir. adjoint)

Directrice régionale,
Centre-du-Québec
GUYLAINE MATHIEU
MARTIN BELLERIVE (dir. adjoint)

Directeur régional, Rive-Nord
et Abitibi-Témiscamingue et
directeur adjoint par intérim
MARC LANGLOIS

Directrice régionale,
Ouest de Montréal et Outaouais
LYDIA PARÉ

Directeur régional, Capitale-Nationale
LUC RÉGNIER

Directrice régionale, Saguenay-
Lac-St-Jean et Côte-Nord
JULIE SIMARD

Directrice régionale,
Rive-Sud et Montérégie
DOMINIQUE CHAUSSÉ
CHRISTINE TARDIF (dir. adjointe)

Directrice régionale,
Chaudière-Appalaches
SONYA CLICHE

Directeur régional,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie
SIMON PELLETIER

Gérer les risques

La Société a pour mandat de contribuer au développement économique du Québec en stimulant la croissance de l'investissement et en soutenant les emplois dans toutes les régions du Québec. Elle accomplit cette mission en complémentarité avec ses partenaires financiers. Son portefeuille de clients présente généralement un niveau de risque plus élevé que celui d'un prêteur traditionnel. Ainsi, la Société élabore ses stratégies et son cadre de gestion intégrée des risques à l'image de sa taille, de sa complexité et de la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec s'est dotée d'un cadre de gestion intégrée des risques afin que ses opérations soient toutes menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. Ce cadre, qui reflète les pratiques habituelles de l'industrie, assure aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont évalués et mesurés, et que leur gestion et suivi sont assurés. D'autre part, le cadre de gestion intégrée des risques prévoit des mécanismes de reddition de comptes qui lui permettent une prise de décision éclairée en vue d'assurer sa pérennité. Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont représentés ci-dessous.

STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> • Univers de risques • Dispositif d'appétit et de tolérance au risque
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure de comités
SYSTÈME DE MESURE ET D'ANALYSE DU RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'identification, d'évaluation, de mesure et de gestion des risques et des contrôles
SUIVI ET REDDITION DE COMPTES	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi des plans d'action • Reddition de comptes interne et externe
OUTILS TECHNOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure technologique permettant de conduire des démarches en risque
CULTURE DE RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation • Stratégie de gestion du changement

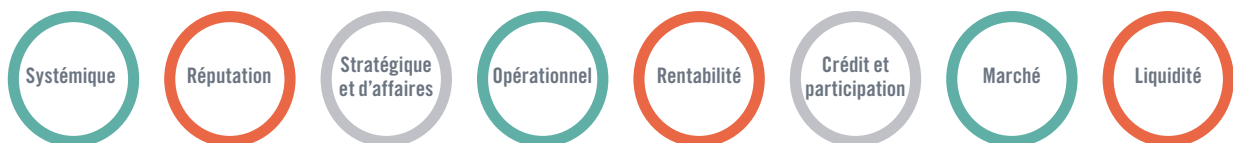
La Société vise la mise en place graduelle de ces initiatives en risque et elle engage des efforts considérables pour rendre ses approches de plus en plus sophistiquées, de sorte qu'elle puisse atteindre ses cibles de maturité visées.

Stratégies

Le pilier « Stratégies » du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers de risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers de risques

La Société a identifié l'ensemble des risques qui sont susceptibles de se produire dans le cadre de ses opérations ou qui pourraient affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers de risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles de la Société. Cet univers de risques est dynamique et est mis à jour au besoin si des changements viennent perturber l'environnement interne et externe de la Société.



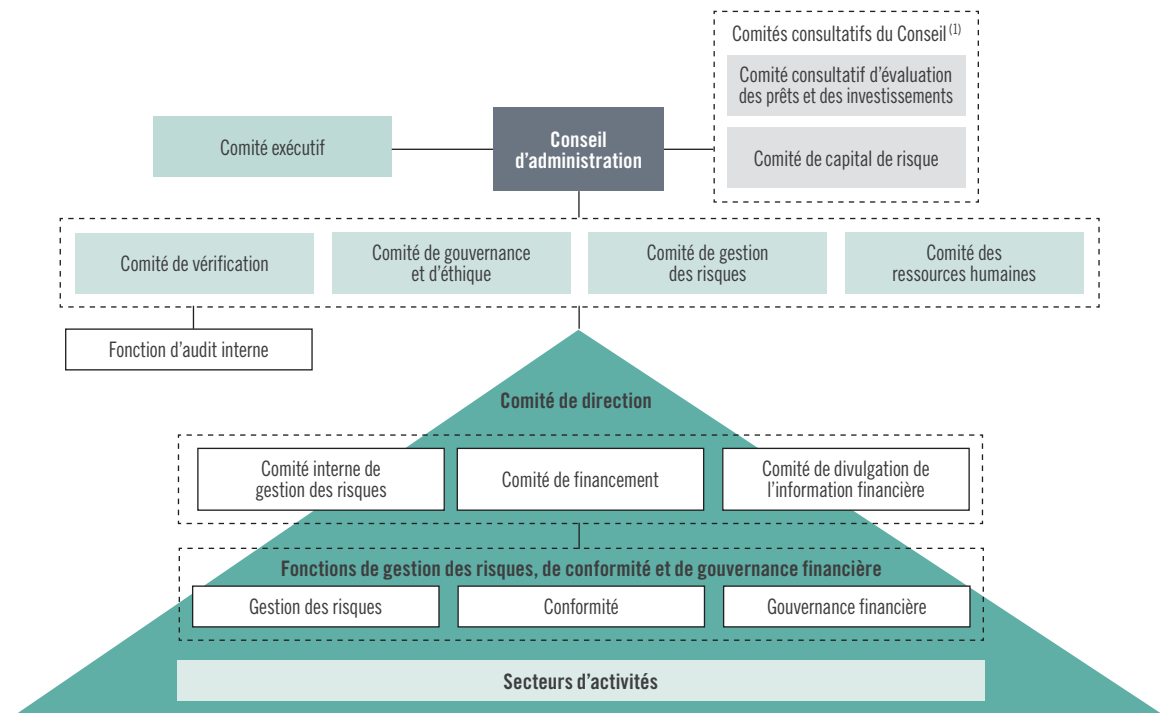
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec s'est donné un cadre qui précise le niveau de risque qu'elle peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre reflète la nature des risques présents dans son univers de risques.

Les membres du Comité de direction ont établi le cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société et le conseil d'administration l'a approuvé. Cet exercice sera réalisé sur une base triennale avec une mise à jour annuelle afin d'arrimer la démarche avec les travaux de planification stratégique. Ainsi, l'établissement de ce cadre a permis d'alimenter la réflexion et les échanges sur le profil de risque désiré par la Société et un ensemble d'énoncés et d'indicateurs avec des niveaux (cibles, seuils et limites) ont été élaborés afin de suivre l'évolution de ce profil.

Gouvernance

Sous le pilier « Gouvernance » du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes qui précisent l'imputabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques se fondent sur la structure suivante :



(1) Les comités consultatifs ont été mis sur pied par le conseil d'administration. La composition et les mandats de ces comités ad hoc peuvent être revus au besoin.

Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d'administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l'établissement, l'exécution ou le suivi des stratégies de risques de la Société.

Encadrements

Le conseil d'administration a approuvé les politiques qui portent sur les orientations de la Société et sur les balises à respecter pour maintenir un niveau d'exposition aux risques acceptables.

Ainsi, la Société s'est dotée d'une politique-cadre de gestion des risques et de mesures d'atténuation qui comprend les politiques suivantes :

- La Politique de crédit;
- La Politique d'investissement;
- La Politique de placement IQ Immigrants investisseurs inc.;
- La Politique de gestion du risque de liquidité;
- La Politique de gestion des risques de marché (englobe les orientations sur le risque lié aux marchés boursiers, sur le risque de taux de change, sur le risque de contreparties, sur le risque de taux d'intérêt et sur le risque lié au prix de l'aluminium);
- La Politique d'investissement responsable et de finance durable;
- La Politique d'exercice du droit de vote.

Outre les politiques énoncées ci-dessus dont le propriétaire de l'encadrement relève de la fonction gestion des risques, des arrimages sont réalisés avec d'autres propriétaires des encadrements à l'égard de risques ciblés, notamment la conformité et la gouvernance financière. Il y a lieu de noter qu'une reddition de comptes est effectuée pour vérifier la conformité des encadrements et ainsi conforter les instances de la Société quant à l'application des encadrements de risques.

Rôles et responsabilités

Pour que la gestion des risques demeure saine, il faut que les rôles et responsabilités des parties prenantes soient clairs. Pour ce faire, la Société s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en termes de rôles et responsabilités des parties prenantes. Ces rôles et responsabilités s'articulent comme suit :

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES LIGNES D'AFFAIRES ET FONCTIONS DE SOUTIEN	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE L'AUDIT INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des risques • Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations • Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles) • Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique) • Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les orientations afférentes • Responsables de fournir les outils d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles des opérations • Responsables de la reddition de comptes en matière de risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Structures et comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Outre ce comité, la fonction gestion des risques chapeaute le Comité interne de gestion des risques, instance qui appuie le Comité de direction quant aux orientations et décisions en matière de risques. Les mandats de ces comités sont détaillés ci-après.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques a notamment pour fonction de s'assurer que soient mis en place des processus rigoureux de gestion des risques et une culture générale de gestion des risques au sein de la Société. Ce comité doit comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée afin d'en rendre compte au conseil d'administration et de veiller à ce que les décisions de l'organisation se prennent de façon éclairée. Le comité reçoit des rapports en risque de façon trimestrielle ou plus fréquemment, au besoin, pour connaître l'état du portefeuille et l'évolution du profil de risque. Outre ces responsabilités, il incombe au Comité de gestion des risques de recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et d'en assurer le respect.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques est un sous-comité du Comité de direction qui appuie ce dernier dans l'examen des dossiers qui relèvent de la fonction gestion des risques ou qui ont des implications importantes en termes de prise de risque dans l'organisation. Le comité passe en revue les dossiers de la vice-présidence, Gestion des risques et de la première vice-présidence, Direction financière avant qu'ils ne soient présentés au Comité de direction et au Comité de gestion des risques. Les rapports de risque lui sont également présentés afin de lui donner un aperçu de l'état du portefeuille.

Autres

D'autres comités sollicitent l'aide de la gestion des risques sur des points devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est notamment le cas du Comité de financement, présidé par le vice-président, Gestion des risques, et du Comité de capital de risque qui encadrent tout le processus d'investissement et de financement. Ces comités sont tenus d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par le règlement intérieur de la Société. Ils s'assurent que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur. Des arrimages similaires sont réalisés avec le Comité de gouvernance et d'éthique.

Système de mesure et d'analyse du risque

Le cadre de gestion intégrée des risques englobe des démarches permettant de connaître les risques inhérents aux opérations ainsi que l'efficacité des contrôles en place permettant de dresser le niveau d'exposition au risque. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. À un premier niveau, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques qui auraient un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et qui sont les plus susceptibles de se produire. La volonté de la Société est que cet exercice soit rehaussé par des démarches similaires conduites auprès des lignes d'affaires et des fonctions de soutien afin de confirmer son niveau d'exposition et la lecture de son profil de risque. L'objectif est que ces exercices soient réalisés de façon dynamique afin de rendre compte des réalités changeantes du contexte d'affaires ou des réalités opérationnelles.

Par ailleurs, le système de mesure et d'analyse du risque englobe également la modélisation des données de risque afin d'avoir une vision plus précise et prospective de l'état de la prise de risque à la Société. Une approche de rentabilité ajustée pour le risque est développée par la fonction de gestion des risques et déployée au sein des opérations afin d'assurer une saine prise de risque et l'atteinte des objectifs de rentabilité.

Suivi et reddition de comptes

Il est nécessaire de suivre en continu les risques auxquels s'expose la Société afin d'en comprendre l'évolution et de saisir les nouveaux enjeux. Ainsi, un nouveau risque pourrait se matérialiser et requérir la mise à jour de l'univers de risques ou encore des événements survenus dans l'industrie pourraient donner lieu à l'ajustement du profil de risques. Il s'agit ultimement de s'assurer que les risques soient ramenés à un niveau acceptable par la mise en place de plans d'action, le tout en cohérence avec les orientations fournies par le cadre d'appétit et de tolérance au risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes. Ces derniers doivent se faire en temps opportun afin de soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes en risques sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement), trimestriellement (ex. état des risques de la Société) ou annuellement (ex. attestation de la conformité des encadrements en risques). Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société accorde une grande importance au maintien et au renforcement de son infrastructure technologique. Elle met à la disposition de la fonction de gestion des risques les outils technologiques pour que ses équipes fournissent des informations justes et complètes en temps opportun.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion du risque passe par chaque employé et dirigeant. Ainsi, des efforts considérables sont investis pour faire connaître les concepts de risque, développer des approches perfectionnées et renforcer les réflexes en risque à tous les échelons de l'organisation.

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en vigueur pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent au rang des risques systémiques.

Gestion des risques systémiques

Bien que la Société dispose de peu de leviers pour se prémunir contre l'apparition de ces risques, elle déploie néanmoins des moyens pour prévoir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les risques pouvant ternir l'image ou la crédibilité de la Société.

Gestion du risque de réputation

Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société mise sur des orientations et des plans de communication. Ainsi, elle assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper ou de réagir rapidement à toute situation pouvant nuire à son image de marque. La Société porte une attention particulière à ses décisions d'affaires. Le financement de projets ou d'entreprises est ainsi soumis au Comité de financement pour examen. Le risque de réputation est un facteur pris en compte dans l'analyse et l'approbation des dossiers.

Par ailleurs, Investissement Québec a adopté une directive sur les relations gouvernementales et sur les relations avec les médias et elle veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires au moyen de sa déclaration d'engagement envers la clientèle.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Ce type de risque comprend les manquements qui pourraient survenir dans l'élaboration, l'exécution et la communication de la vision stratégique, l'offre ou la prestation inadéquate de produits et services ainsi que tout manquement à l'égard de la responsabilité sociale.

Gestion du risque stratégique et d'affaires

Le plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs et ses cibles de performance a été adopté par le conseil d'administration. Ce plan a été approuvé par le gouvernement et a été communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels.

Pour leur part, le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec. Un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs de performance annuels leur est présenté, avec une analyse des résultats. Les principes de saine gestion sont étayés, entre autres, par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.

Risque opérationnel

Ce type de risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce type de risque comprend notamment le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque de qualité des données, le risque de capital humain ainsi que les risques de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel

Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, notamment un système de contrôles permettant de prévenir, de détecter et de réagir efficacement à ce type de risque. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la conformité de ses opérations aux lois et règlements qui régissent ses activités, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, le respect de ses standards en matière d'éthique, etc. La Société dispose également d'encadrements pour orienter les comportements attendus de son personnel dont l'obligation annuelle des employés et des dirigeants d'attester leur respect des dispositions prévues dans le code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative ont été revues afin d'équilibrer prise de risque, rendement et rémunération des employés.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers et d'assurer sa rentabilité en raison d'une trop grande prise de risques, de manquements dans sa tarification ou d'événements exceptionnels.

Gestion du risque de rentabilité

La Société est soucieuse de sa performance financière et déploie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition ponctuelle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires si des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Ce risque englobe aussi celui d'une trop grande concentration d'un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques y est également inclus.

Gestion du risque de crédit et de participation

L'un des risques importants que la Société doit gérer est celui relatif aux prêts et garanties de prêts, débentures, participations en capitaux propres et autres instruments financiers. Ces derniers constituent par ailleurs une part importante de son portefeuille.

La Société dispose de politiques, de directives et de procédures pour encadrer et gérer ce risque. D'autre part, elle a mis en place un processus d'octroi rigoureux, comportant notamment des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement. De plus, elle effectue un suivi périodique des entreprises et de ses interventions financières.

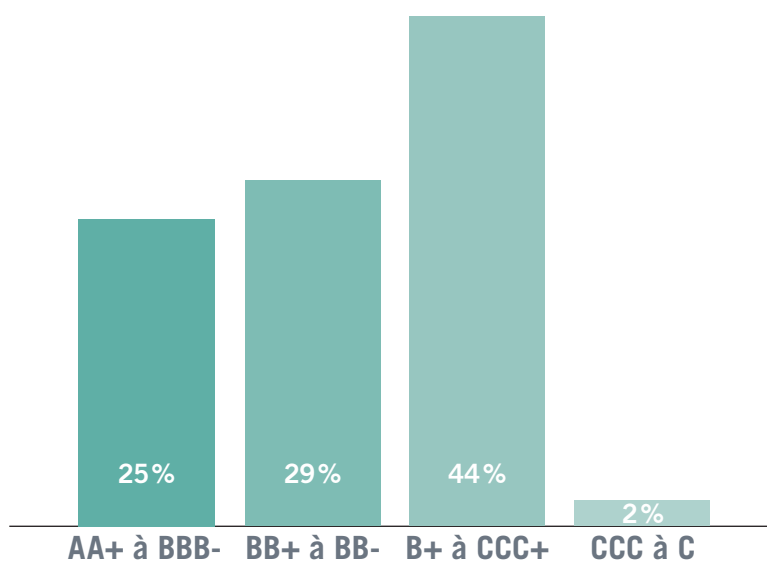
Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque afin de mesurer le risque auquel la Société est exposée. Pour ce faire, Investissement Québec a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément aux directives internes. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne par rapport à celles qu'utilisent les agences de notation externes, établie selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS PRODUCTIFS DE LA SOCIÉTÉ				
NOTATION D'ENTREPRISE	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS PRODUCTIFS DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2018

(en pourcentage du portefeuille brut de prêts productifs)



On estime que 54 % du portefeuille de prêts productifs est de qualité excellente ou bonne tandis que 46 % est de qualité moyenne ou faible.

Pour atténuer le risque de ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

En plus de gérer le risque au niveau de chaque intervention financière, la Société gère ses risques au niveau de son portefeuille. En assurant un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est conforme à son appétit pour le risque.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de perte pouvant résulter de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des matières premières.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires à un coût raisonnable pour respecter ses engagements.

Investissement Québec dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

Gérer les ressources humaines

Effectif

Au 31 mars 2018, Investissement Québec compte 515 employés permanents²³. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 101 employés permanents²⁴ et 9 employés temporaires. Le taux de roulement²⁵ du personnel s'établit à 10,2 %, soit 50 départs²⁶, dont 13 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme²⁷ se situe à 8,3 %. À cet égard, 31 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²⁸, pour une moyenne de 97 jours par absence. Par ailleurs, 14 employés ont bénéficié d'un congé parental dont 4 femmes et 10 hommes²⁹. Aucun accident relié au travail n'a été signalé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) durant l'exercice.

La Société s'est donné un plan de transformation afin d'assurer une meilleure expérience client et une plus grande présence sur le terrain. Afin d'atteindre ces cibles, la Société a investi dans sa main-d'œuvre. Par exemple, des investissements en technologies sont nécessaires pour renforcer les systèmes et les outils. De plus, la Société a recruté des gestionnaires de talent qui participent, au développement des affaires et accompagnent également leurs équipes dans leur développement en assumant un rôle « joueur-entraîneur ». Ces changements ont été réalisés en conservant un ratio de gestion inférieur à celui des organisations comparables à la Société.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ⁽¹⁾					
	AU 31 MARS 2018			AU 31 MARS 2017	AU 31 MARS 2016
CATÉGORIE D'EMPLOIS	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	40	48	88	51	51
Professionnelles et professionnels	106	154	260	246	241
Juristes	8	3	11	11	11
Techniciennes et techniciens	64	24	88	84	80
Personnel administratif	67	1	68	72	73
TOTAL	285	230	515	464	456

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

La Société embauche ses employés localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, pour ses activités et bureaux à l'étranger, elle peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera d'elle.

Dans les deux situations, les critères d'embauche sont identiques et sont établis en fonction des qualifications demandées pour l'emploi. Les éléments qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liés principalement à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada (AMC) lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

23 Y compris quatre employés à temps partiel.

24 55 femmes et 46 hommes.

25 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent. Le taux de roulement volontaire s'établit à 6,1 % pour la même période.

26 30 femmes et 20 hommes.

27 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

28 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

29 Tous les employés dont le congé a pris fin avant le 31 mars 2018 sont revenus au travail et ont continué d'occuper les mêmes fonctions à leur retour.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2018

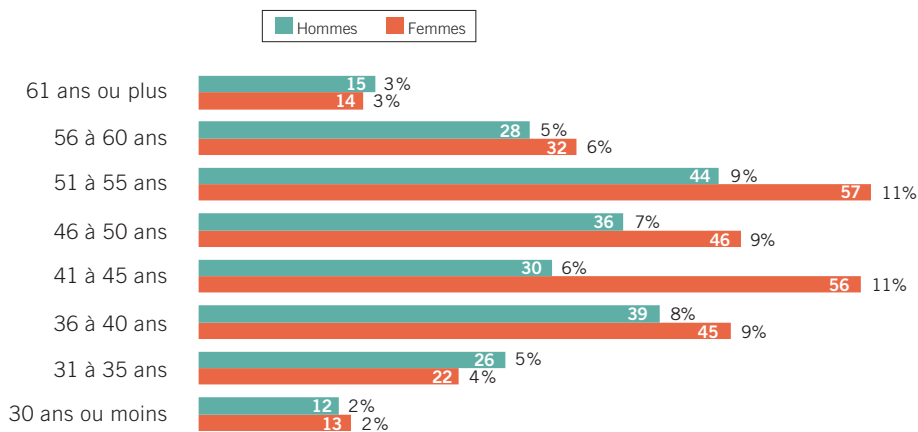
RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	10
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
03 – Capitale-Nationale	120
04 – Mauricie	3
05 – Estrie	5
06 – Montréal ⁽²⁾	299
07 – Outaouais	4
08 – Abitibi-Témiscamingue	1
09 – Côte-Nord	2
12 – Chaudière-Appalaches	6
13 – Laval	17
16 – Montérégie	24
17 – Centre-du-Québec	11
Hors Québec ⁽³⁾	6
TOTAL	515

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut 13 personnes recrutées à l'étranger.

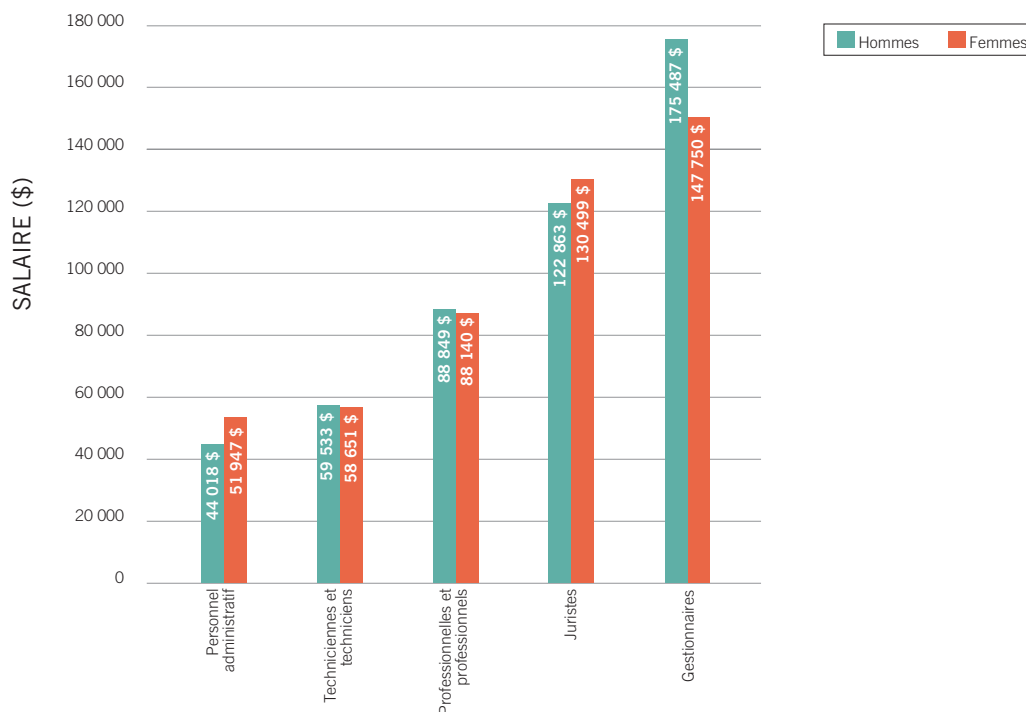
RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2018



La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2018, 11,3 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,0 % sont des personnes handicapées.

Conditions et environnement de travail

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2018



Le salaire médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 90 088 \$. L'augmentation salariale annuelle moyenne, à l'exclusion du salaire du président-directeur général, est de 2,5 %³⁰.

En 2002, conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a mis en place un programme qui visait à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. La dernière évaluation a eu lieu en 2015.

Relations de travail

La majorité des employés, soit 80 %, sont représentés par trois syndicats : le SEPB-571, le SFPQ et LANEQ. Chaque syndicat possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail de ses membres³¹. La convention collective des employés techniques et administratifs (SFPQ) a été signée le 21 décembre 2017 et celle des employés professionnels (SEPB-571), le 22 mars 2018. Du côté des juristes (LANEQ), le renouvellement de la convention collective est en voie d'être complété. Ces conventions sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les membres de chacun de ces comités sont désignés à parts égales par le syndicat et la partie patronale. Les porte-paroles patronal et syndical s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2017-2018, un grief a été déposé.

³⁰ Inclut la moyenne salariale hypothétique en fonction des modalités des conventions collectives.

³¹ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectif. L'exercice du droit d'association et la liberté de négociation de conventions collectives ont été respectés au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Sécurité du travail

Investissement Québec compte 38 secouristes parmi ses employés ainsi qu'une brigade d'incendie, qui regroupe 35 personnes.

Aide aux employés

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille afin de les aider à résoudre leurs préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie personnelle.

Reconnaissance au travail

Afin d'encourager une culture de reconnaissance et de favoriser le travail en équipe de même que le succès de ses employés, Investissement Québec dispose d'une politique de reconnaissance qui fait partie intégrante de sa philosophie de gestion des ressources humaines. Un nouveau programme de reconnaissance s'appuyant sur des valeurs organisationnelles renouvelées a été présenté aux employés en février 2018 et il sera lancé officiellement le 1^{er} avril 2018.

Encouragement à l'activité physique

Les liens entre la santé physique, la santé psychologique, un environnement sain, le bien-être et la performance ne sont plus à démontrer. Lors du sondage d'engagement réalisé en novembre 2017, les employés ont demandé des mesures plus concrètes pour soutenir l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie. C'est dans cet esprit que la Société a présenté une bonification du programme d'encouragement à l'activité physique qui deviendra, à compter du 1^{er} avril 2018, le Programme d'encouragement à la santé au travail et au développement durable. Le programme touchera plusieurs déterminants de la santé, dont l'activité physique, l'alimentation et l'usage des transports collectifs. La Société est également partenaire du Grand défi Pierre Lavoie et participe au Défi Entreprises.

Développement des compétences

Chaque année, la Société effectue une revue des priorités en développement des compétences. Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont suivi des formations ciblées plus intensives, alors que la Société prévoit déployer davantage de formations pour le personnel au cours des prochains exercices financiers. En 2017-2018, la Société a développé un programme de leadership basé sur le modèle de compétences en leadership et sur ses nouvelles valeurs organisationnelles. L'objectif du programme est d'outiller les gestionnaires pour mieux diriger et gérer leurs équipes en période de transformation organisationnelle. Au 31 mars 2018, 40 % des formations du programme ont été données aux gestionnaires. Les autres formations proposées au cours de l'exercice portaient sur les processus d'affaires et la Politique relative au fonctionnement des relations entre les employés d'Investissement Québec, son conseil d'administration, les élus et les membres de la fonction publique.

En outre, plusieurs employés se sont inscrits à des programmes collégiaux ou universitaires, notamment en administration, en gestion financière, en comptabilité et en droit, et d'autres ont suivi le cours de préparation à la retraite offert par Retraite Québec. La Société a également soutenu les employés dans la formation offerte par les ordres professionnels. En effet, ils sont, pour la plupart, tenus de suivre des cours pour approfondir et diversifier leurs connaissances et pour maintenir à jour leurs compétences.

En 2017-2018, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,6 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 14,4 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2017-2018

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	2 691	31
Professionnelles, professionnels et juristes	3 121	12
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	1 592	10

Méthode d'évaluation du rendement

Afin d'assurer la réalisation de son plan stratégique et de stimuler une culture de performance, Investissement Québec procède chaque année à l'évaluation du rendement de tous les membres de son personnel selon des objectifs fixés en début d'année. La totalité des employés ayant travaillé le nombre de jours requis a pris part au processus d'évaluation.

Réaliser le plan d'action de développement durable

La Société a pris la décision de scinder sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) en deux plans d'action de développement durable (PADD) couvrant les périodes 2015-2018 et 2018-2020. Au cours de l'exercice 2017-2018, elle a complété la majorité des actions inscrites à son PADD 2015-2018. Elle a également complété l'élaboration du PADD 2018-2020 qui a été approuvé par son conseil d'administration en mars 2018. Les actions non complétées au 31 mars 2018 se retrouvent dans le PADD 2018-2020, de sorte que l'on puisse y donner suite.

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Pour chaque action, la Société présente les liens avec les objectifs et les résultats recherchés de la SGDD 2015-2020, incluant les activités incontournables, ainsi que les résultats liés à la cible établie. Elle présente également sa contribution associée à l'Agenda 21 de la culture du Québec et à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2011-2016, prolongée en 2017.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1)

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 : FAVORISER DES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ.



<p>Technologies de l'information et des communications : Améliorer la gestion responsable des technologies de l'information et des communications Résultat recherché SGDD : 6</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">ACTION 3</p>	<p>Réalisation d'au moins trois démarches favorisant une gestion responsable des technologies de l'information et des communications</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">CIBLE 2018</p>	<p>L'action est terminée. La Société a réalisé quatre démarches dont l'intégration de considérations écoresponsables aux processus de développement et aux méthodes d'entretien des systèmes informatiques. Elle a également prolongé la durée de vie de son matériel et augmenté l'efficacité énergétique de son parc informatique.</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">RÉSULTAT 2018</p>
---	---	---

<p>Communications gouvernementales et organisation d'événements : Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables Résultat recherché SGDD : 7</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">ACTION 4</p>	<p>Organisation de 100% des événements d'envergure de façon écoresponsable</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">CIBLE 2018</p>	<p>L'action sera poursuivie en 2018-2020. La Société dispose d'une directive sur les événements écoresponsables. Les employés utilisent l'aide-mémoire mis à leur disposition afin de rendre les événements qu'ils organisent les plus écoresponsables possible.</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">RÉSULTAT 2018</p>
--	---	---

<p>Marchés publics : Améliorer les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de biens ou de services Résultat recherché SGDD : 9</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">ACTION 5</p>	<p>Réalisation d'au moins trois gestes améliorant les pratiques d'acquisitions écoresponsables</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">CIBLE 2018</p>	<p>L'action est terminée. La Société a réalisé trois gestes pour améliorer ses pratiques d'acquisitions écoresponsables. Elle a ajouté une clause liée aux bonnes pratiques de développement durable dans les contrats avec ses fournisseurs. De plus, elle a conclu une entente avec le CESIM pour les entreprises d'économie sociale.</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">RÉSULTAT 2018</p>
---	---	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2. (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2)

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 : INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIVITÉS STRUCTURANTES DE LA SOCIÉTÉ.

<p>Définir une stratégie favorisant la prise en compte des principes de développement durable Résultats recherchés SGDD : 10, 11</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">ACTION 6</p>	<p>Évaluation d'au moins trois activités structurantes par la prise en compte des principes de développement durable</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">CIBLE 2018</p>	<p>L'action sera poursuivie en 2018-2020. La Société a développé un outil de prise en compte des 16 principes dans le cadre de l'élaboration d'activités structurantes (plan d'action de développement durable, plan stratégique). Cette action sera poursuivie dans le cadre de son Plan d'action de développement durable 2018-2020.</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white;">RÉSULTAT 2018</p>
---	---	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES DES EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 : ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3)

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 : METTRE EN VALEUR LA CRÉATIVITÉ DES ENTREPRISES DU QUÉBEC COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1 (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4)

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.


OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6 : PROMOUVOIR LES PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DES ENTREPRISES.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7 : METTRE EN VALEUR LA FILIÈRE DES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC.

<p>OVT Soutenir le développement et la promotion des technologies propres au Québec Résultat recherché SGDD : 22 Objectifs OVT : 20, 21</p> <p>ACTION 11</p> 	<p>Soutien d'au moins une activité visant les technologies propres par la Société</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est terminée. La Société a fait la promotion, dans ses médias sociaux, des projets d'innovation verte pour une économie durable et de la plateforme INNO+, mise sur pied par Écotech Québec.</p> <p>RÉSULTAT 2018</p> 
--	--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3 (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4)

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.




OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8 : DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DE FINANCE DURABLE.



<p>Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable. Résultat recherché SGDD : 27</p> <p>ACTION 12</p> 	<p>Adoption d'une politique-cadre sur l'investissement responsable et la finance durable</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est terminée. La Politique d'investissement responsable et de finance durable a été approuvée par le conseil d'administration en mars 2017. Une stratégie en matière d'investissement responsable et de finance durable sera réalisée dans le cadre du prochain plan d'action.</p> <p>RÉSULTAT 2018</p> 
---	--	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9 : METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.

<p>OVT Soutenir les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL) Résultat recherché SGDD : 39 Objectifs OVT : 8, 10, 22</p> <p>ACTION 13</p> 	<p>Financement de 50 interventions financières, annuellement</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est terminée. Au cours de l'exercice, la Société a autorisé 61 interventions financières pour des entreprises d'économie sociale représentant des projets d'une valeur de 112,5 millions de dollars.</p> <p>RÉSULTAT 2018</p> 
---	---	---

<p>Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société Résultat recherché SGDD : 39</p> <p>ACTION 14</p> 	<p>Soutien d'au moins une cause caritative par la Société</p> <p>CIBLE 2018</p> 	<p>L'action est terminée. La Société a choisi, pour la troisième année consécutive, de mobiliser ses employés autour du Grand défi Pierre Lavoie. Elle a également participé à la campagne Centraide pour laquelle elle a amassé un montant total de 70 000 \$.</p> <p>RÉSULTAT 2018</p> 
--	--	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 10 : AGIR EN SYNERGIE AVEC D'AUTRES INTERVENANTS DU MILIEU AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 11 : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT LE SECTEUR DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12 : CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GES EN SOUTENANT DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.



Par ses activités de financement, la Société contribue indirectement aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2011-2016. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2017-2018 engendrera un effet positif sur le taux de croissance du PIB de toutes les régions du Québec ainsi que sur le taux de croissance annuel des investissements privés.

D'autre part, l'Initiative manufacturière Investissement Québec cadre avec plusieurs objectifs de la Stratégie OVT. En effet, elle vise à stimuler l'innovation, la croissance des PME et le potentiel d'exportation des entreprises. L'innovation manufacturière permettra au Québec industriel de devenir plus productif, plus compétitif et plus prospère. Cette initiative a permis de rencontrer des entreprises dans toutes les régions du Québec.

Enfin, la Société s'est jointe à une trentaine d'institutions financières et caisses de retraite canadiennes et internationales en signant la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration lance un appel aux sociétés inscrites en bourse au Canada afin qu'elles s'engagent dans une divulgation accrue d'information sur les risques auxquels elles sont exposées en matière de changements climatiques, ainsi que sur les mesures qu'elles prennent pour les gérer.

Réduire l'empreinte écologique de la Société



Christian Settano

Premier vice-président,
Direction financière

Mirabel Paquette

Vice-présidente, Affaires publiques
et communications corporatives

L'année a été marquée par plusieurs projets, notamment la mise en place du programme pour se conformer à la nouvelle norme IFRS 9.

Christian Settano

La direction financière est un partenaire d'affaires stratégique, autant pour ses activités des fonds propres que pour ses activités à titre de mandataire du gouvernement. L'année 2017-2018 a été marquée par plusieurs projets, notamment la mise en place du programme pour se conformer à la nouvelle norme IFRS 9 au 1^{er} avril 2018. Il s'agit d'un programme composé de 10 projets touchant à la technologie, à la comptabilité, à la gestion du risque et aux pratiques d'affaires.

Un autre fait saillant de cette année a été la mise en place du Bureau de la transformation. Ce Bureau devient le pivot de toute l'approche de refonte de notre modèle d'opération. Nous avons maintenant en main un plan structuré qui guidera nos actions futures.

Suite à un rigoureux diagnostic, une nouvelle structure a permis de repositionner la fonction technologies de l'information au cœur de l'organisation, dans un objectif de performance et qualité de service.

De plus, notre équipe de l'environnement de travail a optimisé nos espaces du bureau de Montréal afin d'accueillir de nouveaux employés et de stimuler la collaboration entre les équipes.

Mirabel Paquette

Cet exercice de très forte activité pour Investissement Québec a maintenu notre équipe dans une effervescence continue. Nous avons offert un accompagnement quotidien aux différentes lignes d'affaires de la Société et à nos clientèles internes sur une vaste gamme d'enjeux allant de la communication publique de certains investissements, à l'organisation d'événements spéciaux, à la promotion de l'offre d'Investissement Québec. Nous avons organisé, pour une deuxième année consécutive, les activités de promotion et de marketing entourant l'Initiative manufacturière Investissement Québec. Dans cette foulée, nous avons contribué à la planification de la deuxième édition de la tournée « Propulser nos manufacturiers innovants »; 18 événements ont été tenus dans différentes régions permettant de rejoindre plus de 2 000 entrepreneurs.

Nous avons aussi, dans le cadre nos fonctions de mandataire du gouvernement, orchestré les communications entourant des investissements imputés au Fonds du développement économique, dont Investissement Québec est l'administrateur désigné. Notre vice-présidence joue aussi un rôle très actif dans le projet de transformation de la Société en élaborant des activités de communication interne favorisant l'adhésion et la participation des employés.

Cet exercice de très forte activité pour Investissement Québec a maintenu notre équipe dans une effervescence continue.

ENVIRONNEMENT

Investissement Québec s'inspire des meilleures approches en vigueur et met en place des pratiques de gestion écoresponsables qui favorisent la réduction de son empreinte environnementale. Grâce à ses directives internes, elle gère de manière écoresponsable ses acquisitions, l'organisation d'événements et l'impression de documents.

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, elle sensibilise ses employés aux questions écologiques et les invite à adopter des comportements responsables, tant au travail que dans leur vie personnelle.

Matières consommées, matières recyclées et déchets

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Par exemple, lors du déménagement de son siège social, elle a donné l'équivalent de 225 000 dollars en mobilier à 21 bénéficiaires. Le mobilier désuet ou non sécuritaire est envoyé dans un écocentre pour s'en départir de façon écoresponsable. Enfin, elle dispose d'une « Papeterie verte », qui favorise le réemploi des fournitures de bureau.

Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge de remettre les ordinateurs à neuf et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

Dans la foulée des réaménagements, la Société a poursuivi son projet de numérisation de documents. Depuis ses débuts, en septembre 2016, elle a numérisé plus de 1 675 000 feuilles et déposé dans la voûte documentaire plus de 18 500 documents représentant 175 000 pages.

MATIÈRES CONSOMMÉES, MATIÈRES RECYCLÉES ET DÉCHETS			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
MATIÈRES CONSOMMÉES			
Eau embouteillée	668 l	911 l	713 l
Papier	17,0 t	21,4 t	19,6 t
Enveloppes	50 000	65 000	73 000
Boîtes de carton	1 860	2 097	905
Téléphones IP, analogiques, cellulaires ou intelligents	236	245	26
Ordinateurs ou portables	93	159	17
Moniteurs	648	347	33
Claviers et souris	401	162	13
Tablettes numériques	54	6	25
Cartouches d'encre ⁽¹⁾	45	65	151
MATIÈRES RECYCLÉES			
Téléphones IP, analogiques, cellulaires ou intelligents	63	–	356
Ordinateurs ou portables	19	12	18
Moniteurs	143	14	33
Claviers	37	–	90
Imprimantes	10	–	14
Serveurs	10	–	10
Métal	8 810 lb	n.d.	n.d.
Mobilier de bois	1 280 kg	n.d.	n.d.
DÉCHETS⁽²⁾	13,1 t	13,9 t	n.d.

(1) Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

(2) Les déchets sont comptabilisés pour les deux bureaux du centre-ville de Montréal et le bureau de Québec. De plus, 114,9 tonnes de matières résiduelles ont été récupérées ou transformées en 2017-2018 et 96,2 tonnes en 2016-2017.

Énergie et émissions

Investissement Québec utilise surtout l'électricité comme source d'énergie. Le chauffage, la climatisation et l'éclairage des bureaux constituent ses principaux besoins en la matière.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale source de dépense d'énergie indirecte d'Investissement Québec. La Société comptabilise également l'incidence environnementale du déplacement quotidien de ses employés entre leur domicile et leur lieu de travail³².

Investissement Québec encourage ses employés à réduire les émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques par le covoiturage, le transport en commun ou le transport actif, tant pour les déplacements d'affaires que pour les déplacements quotidiens entre leur domicile et leur lieu de travail. De plus, pour diminuer le nombre de déplacements lors de réunions, elle invite son personnel à utiliser les salles ou les postes de vidéoconférence dans ses centres d'affaires. Au cours de l'exercice, plus de 900 vidéoconférences ont été tenues. La Société est convaincue que l'utilisation de ses services de conférence a permis de limiter ses émissions de GES, mais il lui est difficile de quantifier cette réduction. Au chapitre des déplacements pour le travail, la Société poursuit l'entente de service qu'elle a conclue avec Taxelco, favorisant l'usage de taxis électriques dans la région de Montréal, ainsi que la location de voitures électriques de Communauto. La Société a également instauré une nouvelle mesure incitative pour les déplacements d'affaires lorsque les employés utilisent un véhicule hybride ou électrique. Elle sensibilise ses employés à l'utilisation du vélo grâce à un programme de location de vélos BIXI. Au cours de l'exercice 2017-2018, les employés des bureaux de Montréal ont parcouru plus de 2 500 km à vélo.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS ⁽¹⁾			
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
ÉLECTRICITÉ			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	2 809 287 kWh	2 717 800 kWh	3 113 557 kWh
Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité	7,0 t éq. CO₂	6,8 t éq. CO ₂	7,8 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES			
Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	270,4 t éq. CO₂	264,6 t éq. CO ₂	307,7 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS			
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport des employés	546,2 t éq. CO₂	503,0 t éq. CO ₂	637,4 t éq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES ⁽³⁾	823,7 t éq. CO₂	774,4 t éq. CO ₂	952,9 t éq. CO ₂

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence de ses déplacements et de sa consommation d'électricité proviennent de l'outil de calcul fourni par Transition énergétique Québec.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale d'électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Iberville 1, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Comprennent les émissions de GES liées à la consommation d'électricité ainsi qu'aux déplacements d'affaires et quotidiens des employés.

³² L'incidence des voyages quotidiens des employés est calculée à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé par année. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars 2018, sondage qui a obtenu un taux de réponse de 72 %.

Performance financière

Rapport de gestion

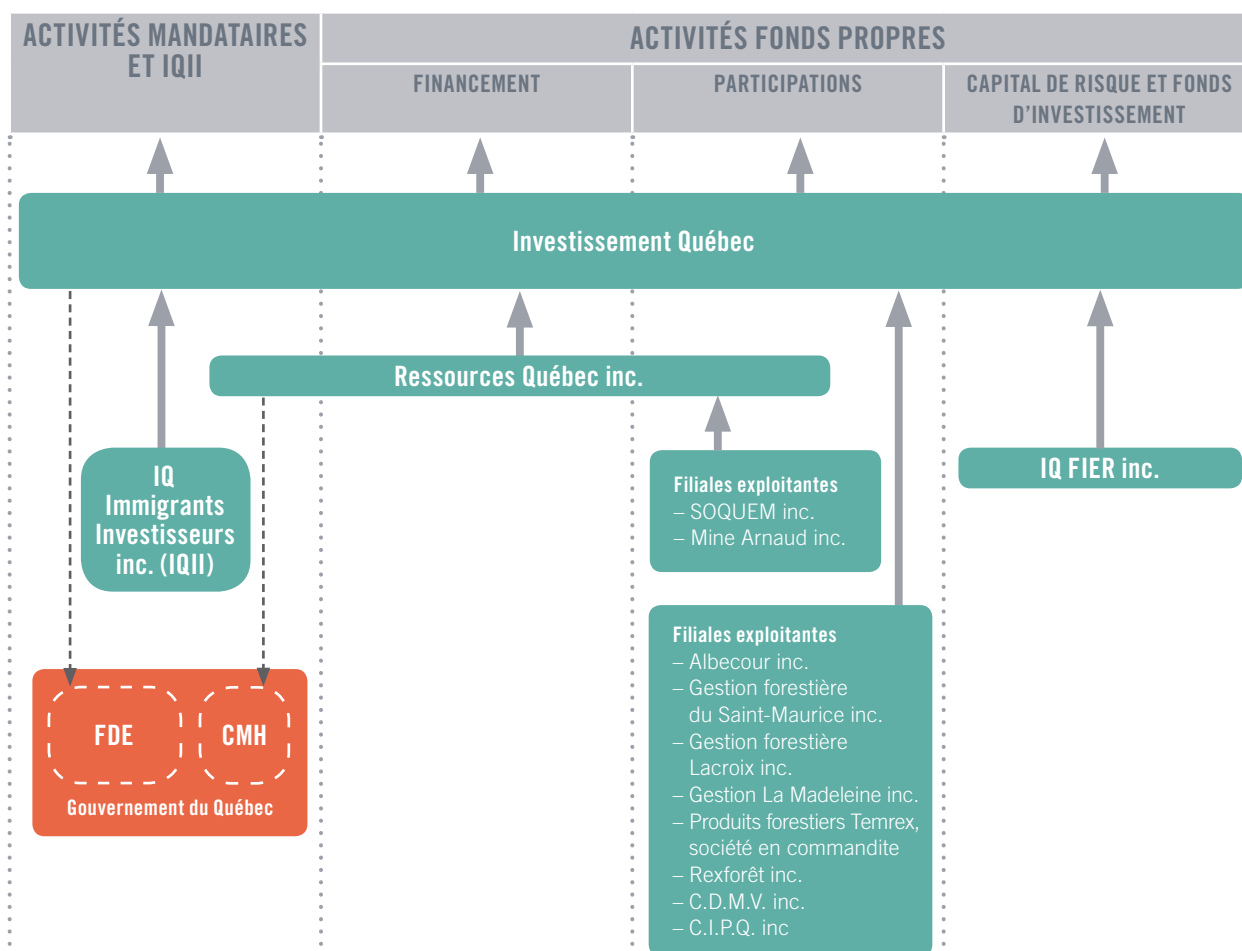
1. Mission et structure


Investissement Québec (la « Société ») a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La Société soutient les entreprises principalement au moyen de prêts, de garanties et d'investissements en capitaux propres. En plus des activités réalisées avec ses fonds propres, la Société est responsable de l'administration et de la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises. Elle agit aussi à titre de mandataire pour le compte du Fonds du développement économique (FDE) ainsi que pour le compte du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH). Finalement, la Société effectue de la prospection d'investissements étrangers et l'administration de diverses mesures fiscales.

Structure par secteur d'activité



 Sociétés ou filiales incluses dans le périmètre comptable d'Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

En plus des activités directement réalisées par la société mère, Investissement Québec regroupe trois filiales de gestion ainsi que dix filiales exploitantes.

Les filiales de gestion ont été mises sur pied principalement pour encadrer certaines fonctions confiées à la Société par le gouvernement et ont chacune leurs particularités :

- IQ Immigrants Investisseurs inc. (IQII) a pour mission de coordonner la collecte, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.
- Ressources Québec inc. a pour objectif premier de contribuer au développement des secteurs des mines et des hydrocarbures au Québec, notamment par des interventions financières dans des projets présentant un potentiel de rendement intéressant. Bien que la mission de cette filiale soit de répondre aux besoins d'un secteur spécifique de l'économie québécoise, de façon générale, sa mission et son fonctionnement s'apparentent à ceux d'Investissement Québec, soit de contribuer au développement économique du Québec, conformément à la politique économique du gouvernement. Cette filiale effectue aussi la gestion du fonds CMH.
- IQ FIER inc. a pour objectif d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme de capitaux propres et de quasi-capital, aux étapes de démarrage et de développement.

Les filiales exploitantes sont des sociétés qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services comportant des enjeux particuliers pour l'économie du Québec. Ces filiales œuvrent principalement dans les secteurs des mines et hydrocarbures, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés au 31 mars 2018 de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers d'Investissement Québec sont consolidés avec ceux de ses filiales (se référer à la note 4. A) i) des états financiers pour plus de détails). Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la Société mère et de ses filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers d'Investissement Québec (la Société mère), de ses filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants :

Filiales exploitantes et filiales de gestion

Pour la mesure de la valeur de son portefeuille, la Société utilise un mode de présentation à la valeur de mise en équivalence pour l'ensemble de ses filiales exploitantes ainsi que pour ses filiales de gestion IQ FIER inc. et IQ Immigrants Investisseurs inc. dans le rapport de gestion. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente l'ensemble des actifs de ces filiales, nets de leurs passifs, à titre de placement.

Coentreprises et entreprises associées

Dans les états financiers de la Société, les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part des résultats de ces participations est présentée à l'état consolidé des résultats sous la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ». Cette même quote-part est incluse dans les revenus d'entreprises mises en équivalence dans le rapport de gestion. La valeur présentée à la rubrique « Participations dans les entreprises mise en équivalence » de l'état consolidé de la situation financière est quant à elle utilisée dans la mesure de la valeur du portefeuille.

La liste suivante présente les coentreprises et entreprises associées :

- 9106-7645 Québec inc.
- 9305-0383 Québec inc.
- 9327-2615 Québec inc.
- APN Mondial inc.
- Attraction Média inc.
- Chimie ParaChem, s.e.c.
- Congébec Logistique inc.
- Gaz Métro GNL, s.e.c.
- GCL Équipements inc.
- Groupe AGF inc.
- Groupe Alithya inc.
- Groupe DCM inc.
- Groupe Le Massif, s.e.c.
- Groupe Solotech inc.
- Groupe Varitron inc.
- Corporation Développement Knowlton inc.
- Les équipements Power Survey ltée
- Pétromont, s.e.c.
- Plastique Micron inc.
- Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.
- Stornoway Diamond Corporation
- Varitron Technologies USA inc.

Activités mandataires et IQ Immigrant Investisseurs inc.

Dans le rapport de gestion, les activités mandataires ont été isolées des activités Fonds propres afin de mieux mesurer la performance de la Société. Bien que la filiale IQ Immigrant Investisseurs inc. soit consolidée dans les états financiers de la Société, l'actif net de la filiale et le résultat de ses activités ont été regroupés dans le portefeuille et le résultat du secteur Activités mandataires et IQII puisque la nature des activités de cette filiale s'apparente aux autres mandats donnés par le gouvernement inclus dans ce secteur.

Portefeuille Fonds propres

En plus des actifs nets de la filiales IQ Immigrant Investisseurs inc., les autres éléments d'actifs de la Société ont été exclus du portefeuille Fonds propres présenté à la section 3. Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société comme présenté dans les états financiers consolidés :

Réconciliation avec les actifs de la Société (en millions de dollars)	2018	2017
Portefeuille Fonds propres	3 877	3 612
Garanties (éléments hors bilan)	(217)	(241)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	146	142
Autres éléments d'actif	39	48
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 639	5 733
Actif de la Société aux états financiers consolidés	9 484	9 294

Résultat ajusté

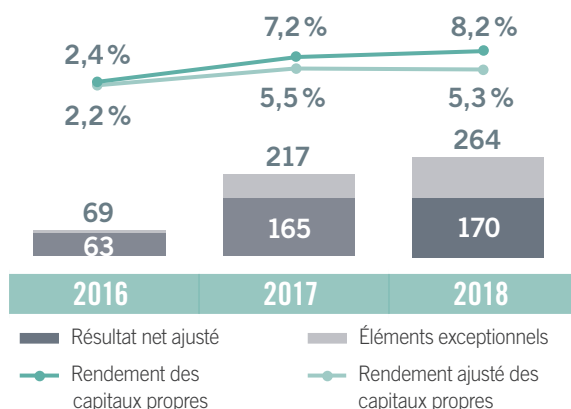
Le résultat ajusté de la Société exclut le résultat du secteur Activités mandataires et IQII puisque ce secteur a été influencé au cours des dernières années par des gains non récurrents dans sa filiale IQ Immigrant Investisseurs inc. Ces gains ont eu une incidence à la baisse sur les honoraires de gestion versés à la Société par le gouvernement. L'effet de ce secteur sur les résultats est donc isolé afin de mieux mesurer la performance financière de la Société.

Finalement, les gains exceptionnels découlant de la disposition de certains placements, lors des exercices 2017 et 2018 ont été exclus du résultat net ajusté. Ces gains sur des actions cotées avaient préalablement été reconnus dans le cumul des autres éléments du résultat global des capitaux propres et étaient depuis protégés par des instruments de couverture. La disposition de ces titres a entraîné la reconnaissance de la plus-value à l'état des résultats consolidés.

Le mode de présentation décrit dans cette section a été appliqué à l'ensemble des exercices couverts par le rapport de gestion. Ainsi, certains indicateurs peuvent différer de ceux présentés dans les années antérieures. Ce redressement a été effectué afin de mieux mesurer la performance de la Société et permettre la comparaison entre les exercices.

3. Faits saillants de l'exercice terminé le 31 mars 2018

Résultat net (M\$) et rendement des capitaux propres, 2016-2018



Faits saillants

(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Résultat net	264	217	69
Résultat net ajusté	170	165	63
Rendement des capitaux propres	8,2%	7,2%	2,4%
Rendement ajusté des capitaux propres	5,3%	5,5%	2,2%
Portefeuille Fonds propres	3 877	3 612	3 489
Ratio de frais de gestion Fonds propres	1,23%	1,15%	1,14%
Ratio de frais de gestion FDE, fonds CMH	0,30%	0,31%	0,38%

- Résultat net de 264 millions de dollars, en croissance de 22 % par rapport à l'année précédente.
- Résultat net ajusté de 170 millions de dollars, en croissance de 3 % par rapport à l'année précédente.
- Rendement des capitaux propres³³ de 8,2 % et de 5,3 % sur une base ajustée.
- Rendement moyen des capitaux propres sur trois ans de 5,9 % et de 4,3 % sur une base ajustée.
- Croissance du portefeuille Fonds propres de 7 % au 31 mars 2018 et augmentation de 11 % sur trois ans.
- Ratio de frais de gestion Fonds propres³⁴ de 1,23 % au 31 mars 2018.
- Ratio de frais de gestion FDE et fonds CMH de 0,30 %³⁵.

La Société a réalisé un résultat net de 264 millions de dollars en 2017-2018 par rapport au résultat net de 217 millions de l'exercice précédent. Cette performance exceptionnelle procure un rendement de 8,2 % sur les capitaux propres par rapport à 7,2 % l'année précédente. Cette augmentation est attribuable notamment à d'importants gains non récurrents réalisés sur la disposition d'actifs, à une excellente performance dans les rendements des placements en capital de risque et par la hausse des résultats des participations.

Sur une base ajustée, le résultat net et le rendement des capitaux propres sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent puisque la hausse des revenus de 2018 a été atténuée par le retour des provisions pour pertes à un niveau plus représentatif de la taille et du profil de risque du portefeuille.

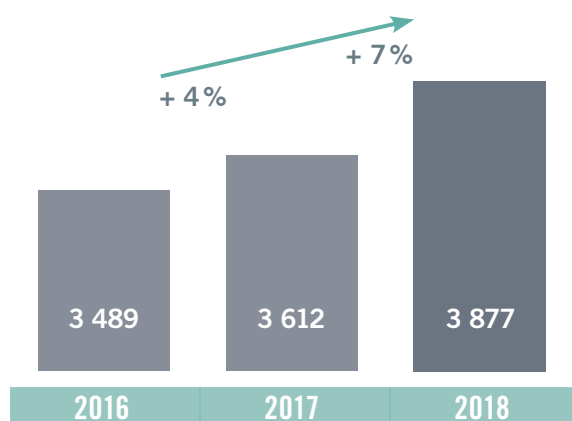
33 Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

34 Frais d'administration exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

35 Les frais de gestion FDE et fonds CMH n'incluent pas les frais relatifs aux affaires internationales et aux mesures fiscales.

4. Portefeuille

Portefeuille Fonds propres (M\$) 2016-2018

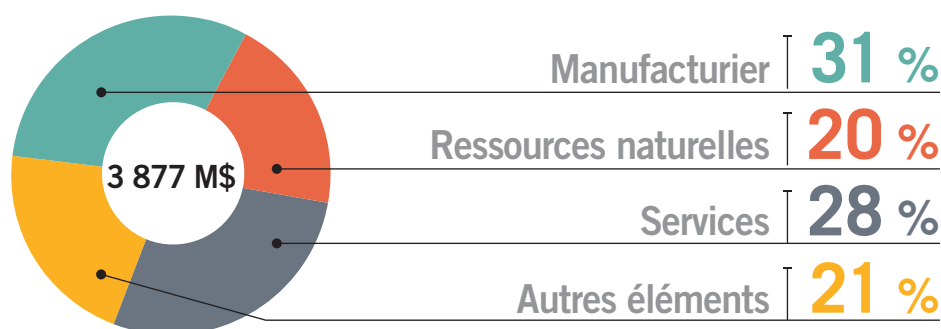


Portefeuille (en millions de dollars)	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Financement	2 020	52	1 722	48
Participations	934	24	1 081	30
Capital de risque et fonds d'investissement	616	16	517	14
Trésorerie et autres	307	8	292	8
Portefeuille Fonds propres	3 877	100	3 612	100
IQ Immigrants Investisseurs inc.	80		276	
FDE et fonds CMH	6 907		6 922	
Portefeuille sous gestion	10 864		10 810	

Au 31 mars 2018, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, financé par les fonds propres de la Société, représente 3,9 milliards de dollars, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Plus précisément, la disposition d'un volume important de placements en fin de cycle d'intervention au cours de l'année explique la décroissance du portefeuille du secteur Participations de 14 %. Cette diminution a été compensée par la croissance de 17 % du portefeuille du secteur Financement.

Dans le cadre de ses activités mandataires pour le gouvernement du Québec, la Société administre le portefeuille du FDE et du fonds CMH. Les actifs de ces deux fonds sont inclus dans le portefeuille sous gestion. De plus, en raison de la nature de ses activités, l'actif net de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est considéré dans le portefeuille sous gestion bien que les actifs de cette filiale soient inclus dans la Situation financière consolidée de la Société.

Répartition du portefeuille Fonds propres 2018 selon les secteurs de la Politique d'investissement



5. Performance opérationnelle de la Société

Au 31 mars 2018, le résultat net de la Société inclut certains éléments exceptionnels identifiés à la section 2 du rapport de gestion sur le Mode de présentation.

La Société a réalisé des gains non récurrents de l'ordre de 66 millions de dollars en 2017-2018 dans le secteur Participations provenant de la disposition de certains placements. Le rendement de ces titres avait préalablement été reconnu dans le cumul des autres éléments du résultat global des capitaux propres lors d'exercices précédents et était depuis protégé par des instruments de couverture. La disposition de ces titres a entraîné la reconnaissance de la plus-value à l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice.

Le secteur Activités mandataires et IQII présente aussi une rentabilité anormalement élevée en raison de la disposition de certains actifs dans la filiale IQ Immigrants investisseurs inc. En contrepartie, aucun honoraire de gestion n'a été versé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). L'impact net de ces deux éléments est un gain de 28 millions de dollars.

Sans ces éléments exceptionnels, la Société a obtenu un résultat net ajusté de 170 millions de dollars, bénéfique plus représentatif de sa performance opérationnelle en 2017-2018. Sur cette même base, les résultats de l'année 2016-2017, incluaient 52 millions de dollars d'éléments exceptionnels et le résultat net ajusté était de 165 millions.

Néanmoins, l'exercice 2017-2018 demeure toutefois remarquable avec un rendement ajusté des capitaux propres de 5,3 % en raison notamment de l'excellente performance du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

Il est à noter qu'en raison de la nature de ses activités, les résultats de la Société sont sujets à une importante volatilité. Certains événements de marché, transactions ou rondes de financement peuvent entraîner des révisions significatives de la valorisation de ses participations et placements affectant ainsi ses résultats (voir section 36 des notes complémentaires des états financiers, pour de plus amples détails sur les méthodes d'évaluation).

6. Rendement par rapport aux objectifs

Le résultat net ajusté de 170 millions de dollars dépasse de 137 millions l'objectif du plan d'action établi à 33 millions pour l'exercice 2017-2018. L'écart s'explique principalement par l'excellente performance du portefeuille du secteur Participations et de celui du secteur Capital de risque et fonds d'investissement.

La croissance du portefeuille Fonds propres est légèrement supérieure à la cible du plan stratégique (7,3 % vs 5,9 %). Sur une base comparable³⁶, le niveau total du portefeuille Fond propres est similaire à l'objectif (3 877 millions de dollars vs 3 990 millions) en raison d'un volume de participations plus bas, partiellement compensé par un niveau d'encaisse et de trésorerie plus élevé. Le rendement ajusté des capitaux propres de 5,3 % permet à la Société d'atteindre son objectif d'obtenir une rentabilité supérieure au coût d'emprunt du gouvernement, et ce, pour un deuxième exercice consécutif.

7. Rentabilité sectorielle

Les activités de la Société ont été segmentées en tenant compte des différents produits et services offerts à sa clientèle, du niveau de risque de ses activités et de la structure organisationnelle. Cette segmentation vise aussi à distinguer les activités effectuées avec les fonds propres de la Société des activités effectuées dans le cadre des mandats de gestion donnés par le gouvernement du Québec. Les différents secteurs sont les suivants :

Financement : Regroupe les activités de prêts et de garanties de prêts ou d'engagements financiers offerts par Investissement Québec et Ressources Québec inc. Ces produits sont offerts tant aux PME qu'aux grandes entreprises.

Participations : Regroupe les activités des filiales exploitantes de la Société et des investissements en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance dont certaines sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont gérées par Investissement Québec et Ressources Québec inc. en fonction du secteur d'activité des entreprises.

Capital de risque et fonds d'investissement : Regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou post-démarrage ainsi que les investissements dans des fonds de capital de risque ou des fonds de croissance. Ce secteur regroupe aussi les activités d'IQ FIER inc.

Activités mandataires : Regroupe les différents mandats donnés par le gouvernement du Québec tel que son rôle de mandataire pour le compte du FDE et du fonds CMH, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de diverses mesures fiscales. Ce secteur inclut aussi les résultats liés à l'administration et la gestion du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises réalisée à travers IQ Immigrants Investisseurs inc.

Trésorerie et autres : Regroupe les activités de trésorerie et autres éléments non couverts dans les secteurs précédents.

³⁶ Le portefeuille présenté dans le Plan Stratégique 2016-2019 incluait l'actif net (254 M\$) de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. dans la rubrique Participation et d'autres éléments d'actif (168 M\$).

Résultat sectoriel (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Financement			
Revenus	117	112	104
Provisions	(15)	13	(26)
Frais d'administration	(36)	(33)	(31)
Résultat net	66	92	47
Participations			
Revenus	168	92	12
Provisions	(44)	(16)	2
Frais d'administration	(6)	(4)	(5)
Résultat net	118	72	9
Capital de risque et fonds d'investissement			
Revenus	54	36	4
Frais d'administration	(4)	(4)	(4)
Résultat net	50	32	-
Activités mandataires et IQI			
Revenus	76	65	51
Frais d'administration	(48)	(46)	(45)
Résultat net	28	19	6
Trésorerie et autres			
Revenus	3	2	5
Provisions	(1)	-	2
Résultat net	2	2	7
Total			
Revenus	418	307	176
Provisions	(60)	(3)	(22)
Frais d'administration	(94)	(87)	(85)
Résultat net	264	217	69

Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué sont utilisées. Les règles et les hypothèses sont mises à jour annuellement.

7.1. Financement

Portefeuille (en millions de dollars)	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Prêts	1 803	89	1 481	86
Garanties	217	11	241	14
Total	2 020	100	1 722	100

Au 31 mars 2018, le portefeuille de prêts poursuit sa progression pour atteindre 1 803 millions de dollars, une augmentation de 322 millions, soit une croissance de 22% par rapport au 31 mars 2017. Ceci s'explique par une combinaison de facteurs, notamment le virage client de la Société ainsi que par un environnement économique favorable.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le portefeuille de garanties a, quant à lui, diminué de 24 millions de dollars pour atteindre 217 millions, soit une baisse de 10 % par rapport au 31 mars 2017. Cette baisse s'explique par un attrait moindre pour ce produit auprès de la clientèle et des partenaires de la Société. Cette tendance s'observe depuis quelques années.

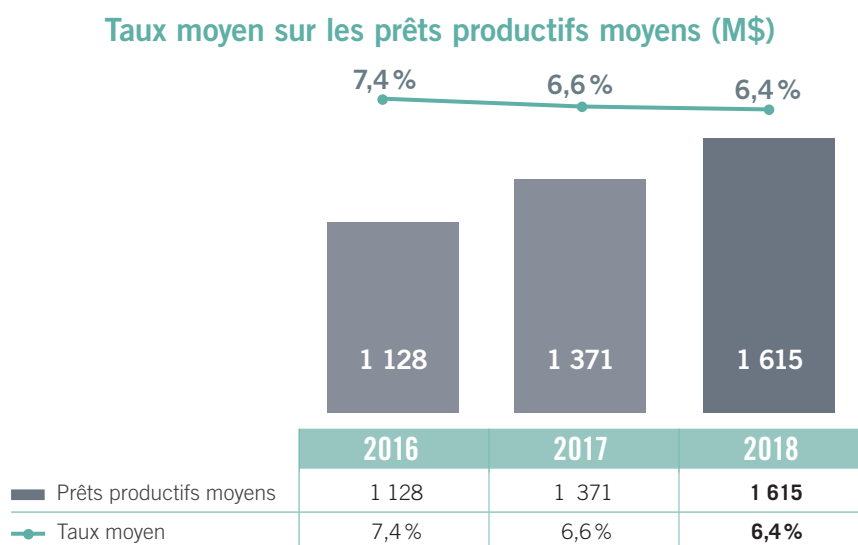
Globalement, le portefeuille de financement a connu une croissance de 17 % lors de l'exercice 2017-2018 par rapport au 31 mars 2017.

Résultat (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Intérêts sur les prêts	103	90	84
Honoraires de garantie nets	10	11	13
Autres revenus	4	11	7
Revenus	117	112	104
Provisions	(15)	13	(26)
Frais d'administration	(36)	(33)	(31)
Résultat net	66	92	47
Ratio d'efficacité	31 %	29 %	30 %

Le résultat du secteur Financement a connu une baisse de 26 millions de dollars lors de l'exercice 2017-2018 par rapport à l'année précédente malgré la hausse des intérêts sur les prêts provenant d'un volume de prêts plus élevé. Cette baisse s'explique par le retour des provisions à un niveau en adéquation avec le profil de risque du portefeuille alors qu'un renversement important avait été enregistré lors de l'exercice 2016-2017.

Le ratio d'efficacité³⁷ du secteur Financement qui mesure l'efficacité opérationnelle s'est maintenu à un niveau similaire à celui des deux dernières années. Plusieurs initiatives sont actuellement en cours dans la Société qui visent une simplification des procédures, une réduction des délais et un rehaussement de l'expérience client. Une fois complétées, ces initiatives permettront de réaliser des gains d'efficacité au cours des prochaines années.

Revenus d'intérêts

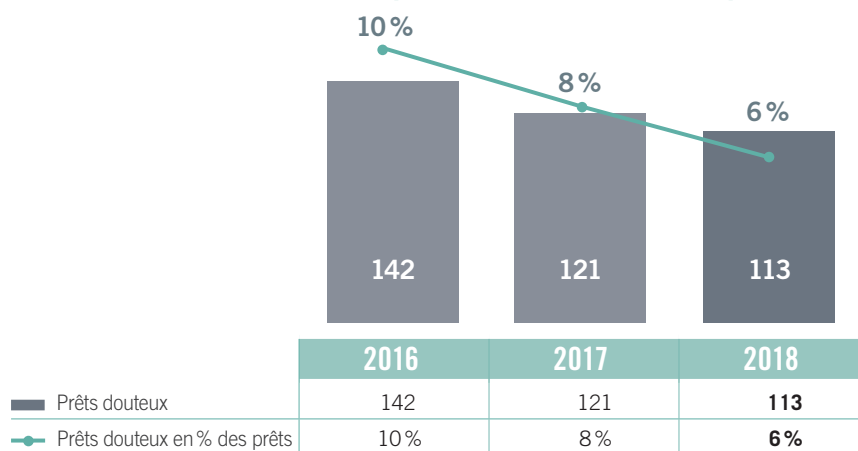


Les revenus d'intérêts se sont élevés à 103 millions de dollars en 2017-2018, une augmentation de 13 millions représentant une croissance de 14 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte de l'accroissement du portefeuille de prêts afin d'accomplir la mission de la Société et de répondre aux besoins de sa clientèle. Le taux moyen sur les prêts a connu une légère baisse lors de l'exercice 2017-2018 à la suite de la baisse des écarts de crédit observée sur le marché en raison de l'environnement favorable pour les emprunteurs. Cette baisse a été en partie compensée par les hausses de taux directeur affectant positivement le taux effectif du portefeuille de prêts à taux variable.

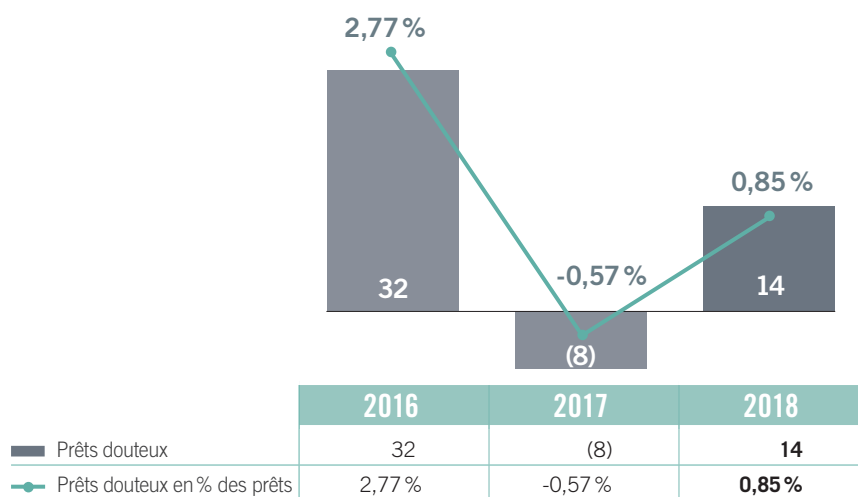
³⁷ Frais d'administration exprimé en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de la productivité.

Provision sur les prêts

Prêts douteux (M\$) et prêts douteux en % des prêts



Dotation à la provision sur prêts (M\$) et dotation en % des prêts moyens



Provision (en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Prêts douteux	113	121	142
Dotation (reprise) à la provision	14	(8)	32
Provision cumulée pour pertes	83	96	121
Prêts moyens	1 642	1 394	1 157
Dotation à la provision en % des prêts moyens	0,85%	-0,57%	2,77%
Prêts douteux en % des prêts	6%	8%	10%
Provision cumulée pour pertes en % des prêts	5%	6%	9%

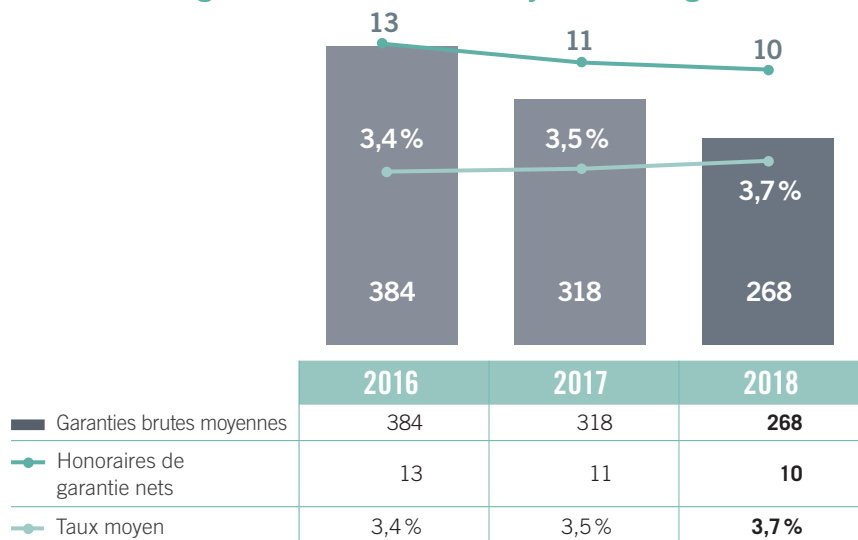
Les provisions sur prêts correspondent au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de l'état de la situation financière. Ces provisions sont essentiellement tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes et de la mise à jour, au minimum annuellement, de la notation de crédit (se référer à la note 37. A) ii) des états financiers pour plus de détails sur le processus de suivi des interventions de prêts et garanties).

Un facteur qui influe fortement sur la provision pour pertes est le nombre de prêts qui est passé au statut de prêts douteux. Lorsque des prêts sont en défaut, la Société les classe comme des prêts douteux et un montant correspondant au risque net est inscrit à titre de provision individuelle. Les prêts en défaut augmentent lorsque les conditions financières se détériorent.

Pour l'exercice 2018, la Société a comptabilisé une dotation à la provision de 14 millions de dollars, comparativement à une reprise de provision de 8 millions en 2016-2017. Au 31 mars 2018, la provision cumulée sur les prêts représente 5 % de la valeur totale des prêts alors qu'elle représentait 6 % au 31 mars 2017. De plus, le pourcentage de prêts douteux continu de diminuer pour atteindre 6 % du portefeuille brut au 31 mars 2018, une amélioration de 2 % par année depuis le 31 mars 2015. Ces résultats reflètent les efforts déployés par la Société pour améliorer la qualité de son portefeuille ainsi que l'environnement économique favorable. Conséquemment, la provision cumulée pour pertes sur prêts a connu une baisse de 13 millions de dollars par rapport au 31 mars 2017 pour atteindre 83 millions.

Honoraires de garantie

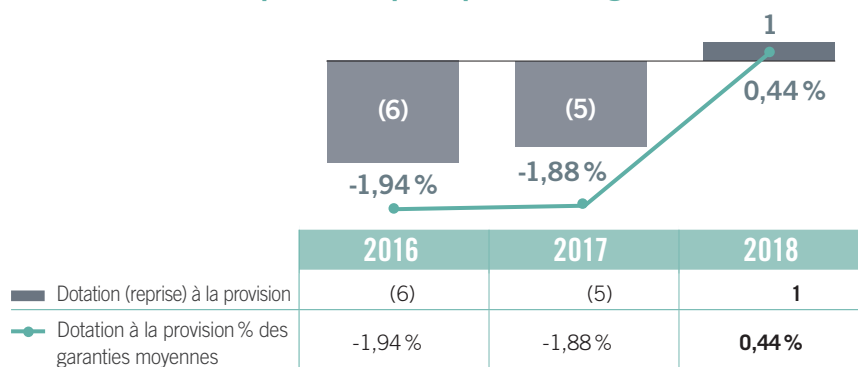
Honoraires de garantie nets et taux moyen sur les garanties (M\$)



Les revenus nets d'honoraires de garantie s'élevaient à 10 millions de dollars en 2017-2018, en diminution de 1 million par rapport à l'exercice 2016-2017. Cette diminution s'explique principalement par une décroissance continue du portefeuille de garanties. Le taux des honoraires de garantie sur le portefeuille moyen est quant à lui connu une légère hausse à 3,7%. De par leur nature, les honoraires de garantie ne sont pas directement influencés par les mouvements de taux d'intérêt.

Provisions sur les garanties

Dotation à la provision pour pertes sur garanties (M\$)



Provision (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Dotation (reprise) à la provision	1	(5)	(6)
Passif au titre de la garantie	35	42	62
Garantie moyenne	229	266	310
Dotation à la provision en % des garanties moyennes	0,44 %	-1,88 %	-1,94 %
Passif au titre de la garantie en % des garanties	16 %	17 %	21 %

Les provisions sur les garanties correspondent au montant imputé aux résultats pour amener le total de la provision cumulée pour honoraires de garantie à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes subies dans le portefeuille d'honoraires de garantie à la date de l'état de la situation financière. Ces provisions sont tributaires de l'évolution de la situation financière des sociétés clientes, mise à jour au minimum annuellement (se référer à la note 37. A) ii) des états financiers pour plus de détails sur le processus de suivi des interventions de prêts et garanties). Puisque les garanties sont des éléments hors bilan de par leur nature, la provision cumulée est présentée au passif, contrairement à la provision cumulée pour perte sur prêts qui est présentée contre les prêts bruts à l'actif.

Pour l'exercice 2017-2018, la Société a comptabilisé une provision d'un million de dollars comparativement à une reprise de 5 millions en 2016-2017. Le pourcentage du passif au titre de la garantie par rapport aux garanties pour l'exercice 2017-2018 s'est maintenu relativement stable par rapport à l'année précédente.

7.2. Participations

Portefeuille (en millions de dollars)	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Filiales exploitantes	372	40	365	34
Participations dans des entreprises mises en équivalence	325	35	349	32
Autres placements	237	25	367	34
Total	934	100	1 081	100

L'actif net des filiales exploitantes a légèrement augmenté de 2 % à 372 millions de dollars au 31 mars 2018.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont diminué de 24 millions de dollars au 31 mars 2018 pour s'établir à 325 millions. Cette diminution s'explique par la dévaluation et la disposition de placements qui ont été supérieures à l'enregistrement de la quote-part des entreprises en portefeuille et à l'ajout de nouvelles participations.

Les autres placements incluent des placements en actions cotées et des placements dans des sociétés privées en actions non cotées. Les conditions de marché favorables, combinées à la santé financière des entreprises en portefeuille, ont permis la disposition d'un volume important de placements au cours de l'année. Ces dispositions s'inscrivent dans le cycle normal des activités de la Société et permettront de réaliser la mission de la Société par l'entremise de nouvelles participations ou financements. Globalement, le portefeuille de participations a diminué de 14 %. La disposition d'actifs a généré des liquidités importantes pour la Société et s'est traduite par des gains importants par rapport aux années antérieures.

Résultat (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Filiales exploitantes	35	15	(30)
Entreprises mises en équivalence	–	9	(16)
Dividendes et gains sur disposition de placements	132	68	59
Autres	1	–	(1)
Revenus	168	92	12
Provisions	(44)	(16)	2
Frais d'administration	(6)	(4)	(5)
Résultat net	118	72	9
Éléments exceptionnels	(66)	(33)	–
Résultat net ajusté	52	39	9
Rendement ajusté avant frais d'administration ¹	5,8 %	3,9 %	1,2 %
Rendement ajusté, moyenne 3 ans	3,6 %		

(1) Résultat net ajusté avant frais d'administration exprimé en % du portefeuille moyen.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes œuvrent principalement dans les secteurs des mines et hydrocarbures, de l'aluminium, de la foresterie et de la santé animale.

Le résultat net des filiales exploitantes est en croissance pour une seconde année consécutive et affiche, en 2018, un résultat de 35 millions de dollars, soit une progression de 20 millions ou 133 % par rapport à 2017. Le résultat net des filiales a une volatilité importante attribuable à l'offre et la demande mondiale ainsi qu'aux prix des matières premières. Cette volatilité s'est particulièrement reflétée dans la marge brute des filiales lors de l'exercice 2016.

Revenus (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	719	613	562
Coûts des ventes	620	542	527
Marge brute	99	71	35
Frais généraux	56	53	48
Dépréciations ou reprises de valeur	11	3	25
Marge d'exploitation	32	15	(38)
Autres revenus nets	3	–	8
Marge nette	35	15	(30)
Marge brute en %	14 %	12 %	6 %
Ratio des frais généraux en % du chiffre d'affaires	8 %	9 %	9 %
Marge nette en %	5 %	2 %	-5 %

Les frais généraux des filiales exploitantes représentent les charges d'exploitation reliées aux activités commerciales. Les frais généraux aux états financiers incluent aussi les dépréciations ou reprises de valeur sur les actifs, prises lorsque les critères de dépréciation sont satisfaits (se référer à la note 4. M) des états financiers consolidés). En excluant les dépréciations, les frais généraux sont passés de 53 millions de dollars 2017 à 56 millions en 2018. Cette hausse de 3 millions reflète une augmentation des frais généraux en adéquation avec la croissance des chiffres d'affaires des filiales exploitantes.

Entreprises mises en équivalence

Le revenu relatif aux entreprises mises en équivalence est nul comparativement à un gain de 9 millions en 2016-2017. Ce revenu inclut la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ainsi que des éléments de couverture. Ces entreprises œuvrent dans différents secteurs d'activités et leurs résultats sont sujets à une certaine volatilité en fonction de divers facteurs.

Dividendes et gains sur les placements

Les dividendes proviennent de placements dans des titres de capitaux propres, classés comme des actifs disponibles à la vente. La Société a reçu 8 millions de dollars en dividendes en 2017-2018, comparativement à 13 millions en 2016-2017 en raison de la baisse du volume du portefeuille versant des dividendes.

Les gains sur disposition de placements sont composés essentiellement des gains ou pertes sur les ventes de placements. Dans une moindre mesure, les gains et pertes sur dilution y sont aussi présentés. Les gains sur disposition de placements totalisent 124 millions de dollars, en hausse de 69 millions par rapport aux 55 millions de l'an dernier. Les gains de 2017-2018 et 2016-2017 sont principalement attribuables à la disposition d'investissements en actions classées comme disponibles à la vente. La disposition de ces investissements a donné lieu à un gain non récurrent de 66 millions de dollars comme indiqué à la section 5, qui était préalablement constaté dans les autres éléments du résultat global des Capitaux propres.

Provisions

Pour l'exercice 2017-2018, la Société a comptabilisé une provision de 44 millions de dollars dans le secteur Participations comparativement à une provision de 16 millions en 2016-2017. Les provisions pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 se détaillent en trois grandes catégories :

1. Participations dans des entreprises mises en équivalence et actions de sociétés privées non cotées

Les provisions et reprises sont comptabilisées lorsque les critères de dépréciation ou de reprise sont satisfaits. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments d'équité au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'émetteur ou une situation économique nationale ou locale dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Une perte de valeur de 25 millions de dollars a été constatée au 31 mars 2018 par rapport à une reprise de 3 millions l'année précédente concernant les participations dans des entreprises mises en équivalence.

Une perte de valeur de 6 millions de dollars a été constatée en 2018 comparativement à une provision de 2 millions en 2017 en lien avec les actions de sociétés privées non cotées.

2. Actions cotées en bourse :

Pour établir la provision relativement à ces placements, la norme comptable exige qu'une dépréciation soit prise lorsque la juste valeur est en deçà de son coût moyen et que cette baisse de valeur est considérée comme importante ou prolongée. Ainsi, une dépréciation est enregistrée lorsque le premier des deux critères suivants est satisfait :

- La juste valeur est en deçà de son coût moyen pendant au moins neuf mois de suite;
- La juste valeur est en deçà de 20% de son coût moyen.

Au 31 mars 2018, la dépréciation des actions cotées classées comme disponibles à la vente et la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés enregistreraient une perte s'élevant à 12 millions de dollars comparativement à une perte de 6 millions au cours de l'exercice précédent. La baisse du cours boursier des placements en actions cotées a été suffisamment importante pour que les critères de dépréciation soient satisfaits.

3. Frais de fermeture

Ces frais incluent les frais de fermeture ainsi que de remise en état des sites des activités abandonnées, ainsi que les frais d'entretien des actifs détenus en vue de la vente.

Les frais de fermeture, nets des renversements de provision, s'élèvent à 1 million de dollars au 31 mars 2018 par rapport à 11 millions l'année précédente. Les frais de l'exercice terminé le 31 mars 2017 comprennent les frais de maintien engagés pour les actifs acquis en vue de la vente de la filiale Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire totalisant 13 millions de dollars. Le 27 mars 2017, la Société a vendu sa filiale à la Société du Plan Nord.

7.3. Capital de risque et fonds d'investissement

Portefeuille (en millions de dollars)	2018		2017	
	\$	%	\$	%
IQ FIER inc.	140	23	125	24
Fonds de croissance	68	11	41	8
Investissements directs et fonds de capital de risque	408	66	351	68
Total	616	100	517	100

Le portefeuille de capital de risque est composé des activités d'IQ FIER inc., d'investissements directs et des fonds d'investissement. Les actifs nets ont progressé de 99 millions de dollars au 31 mars 2018. Les fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional ont des durées de vie limitées dont l'échéance varie entre 2018 et 2021. En excluant les positions d'encaisse et de trésorerie, le portefeuille d'IQ FIER inc. a subi un recul de 7% à 92 millions de dollars au 31 mars 2018 par rapport à 99 millions l'année précédente. Le processus de liquidation des investissements est entamé pour l'ensemble de ces fonds et l'encaisse est distribuée graduellement à IQ FIER inc. L'encaisse et la trésorerie ont, quant à elles, augmenté de 22 millions de dollars, passant de 26 millions à 48 millions au 31 mars 2018.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Ces montants d'encaisse sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que dans les placements temporaires de l'état consolidé de la situation financière, mais sont présentés dans le secteur Capital de risque et fonds d'investissement dans le rapport de gestion.

Les investissements directs et les fonds de capital de risque ainsi que les fonds de croissance totalisent 476 millions de dollars, en hausse de 84 millions par rapport aux 393 millions de l'an dernier, en raison d'une activité accrue de la Société dans ce secteur et de la bonne performance du portefeuille. La croissance des activités en capital de risque reflètent la mise en place de la stratégie d'investissement de la Société.

Résultat (en millions de dollars)	2018	2017	2016
IQ FIER inc.	15	11	(3)
Gains sur les placements	40	25	4
Autres	(1)	–	3
Revenus	54	36	4
Frais d'administration	(4)	(4)	(4)
Résultat net	50	32	–
Rendement avant frais d'administration	9,5%	6,6%	0,8%
Rendement, moyenne 3 ans	5,6%		

La filiale IQ FIER inc. a enregistré des gains latents totalisant 15 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, répartis dans les FIER-Régions et le fonds FIER-Partenaires.

Les résultats des gains sur placements proviennent de la variation de la juste valeur des placements par la Société. Une plus-value latente de 40 millions de dollars avant les frais d'administration a été enregistrée en 2018, comparativement à 25 millions en 2017. Pour une deuxième année consécutive, l'excellent résultat s'explique par la bonne performance de l'ensemble de ses investissements dans des fonds en capital de risque et en croissance ainsi que par la grande qualité de son portefeuille d'investissements directs.

7.4. Activités mandataires et IQII

Résultat (en millions de dollars)	2018	2017	2016
IQ Immigrants Investisseurs inc.	76	49	25
Honoraires de gestion	–	16	26
Revenus	76	65	51
IQ Immigrants Investisseurs inc.	(6)	(6)	(5)
Affaires internationales	(15)	(15)	(15)
Mesures fiscales	(6)	(6)	(6)
Gestion FDE et fonds CMH	(21)	(19)	(19)
Frais d'administration	(48)	(46)	(45)
Résultat net	28	19	6

IQ Immigrants Investisseurs inc.

En 2018, la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. a disposé de certains investissements classés comme disponibles à la vente. Ces ventes s'inscrivent dans une stratégie débutée en 2017 visant à réduire l'exposition aux risques de marché et la volatilité préalablement à l'adoption de la norme IFRS 9 en vigueur au 1^{er} avril 2018. La disposition de ces investissements a donné lieu à un gain non récurrent de 64 millions de dollars en 2018 et de 33 millions en 2017.

Ces profits avaient été en grande partie préalablement constatés dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres des exercices précédant celui de 2018. Un dividende de 200 millions de dollars a été retourné à la société mère au courant de l'année, réduisant ainsi le portefeuille détenu par cette filiale.

Honoraires de gestion

Parmi les mandats qui lui sont confiés par l'actionnaire, la Société a celui d'administrer différents programmes, dont la gestion des activités d'opération du FDE et du fonds CMH, la prospection d'investissements étrangers et l'administration de mesures fiscales.

La dépense attribuable aux activités mandataires qui sont confiés par le gouvernement à la Société est basée sur une répartition des coûts engagés pour remplir son mandat. Ces frais comprennent des frais directement attribuables et des frais généraux dont un pourcentage est alloué à ces activités, auquel cas des hypothèses telles le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué sont utilisées. Les règles et les hypothèses sont mises à jour annuellement.

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie. Ces honoraires sont déterminés par un décret gouvernemental s'il y a lieu. Selon l'entente avec le MESI, il a été établi que pour l'exercice financier 2017-2018, la rémunération de la Société serait nulle. Cette rémunération visant à couvrir les frais de gestion de la Société tient compte des résultats provenant de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

7.5 Trésorerie et autres

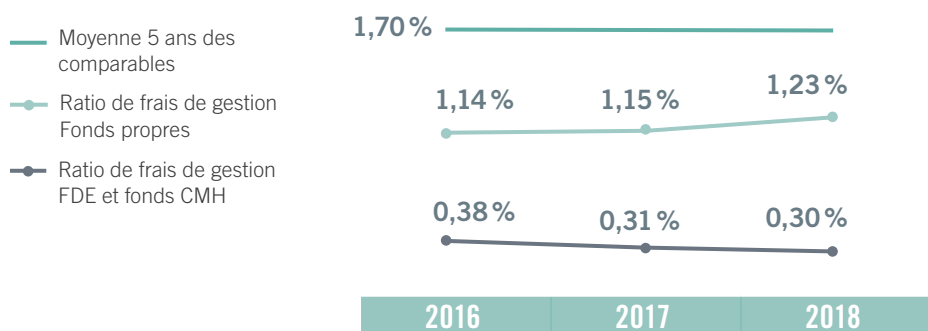
Portefeuille (en millions de dollars)	2018	2017
Trésorerie et autres	307	292
Total	307	292

Conformément à la politique de gestion de risque en vigueur, la trésorerie gère les liquidités de la Société, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de change. Le portefeuille de trésorerie est principalement conservé ou investi en encaisse, comptes d'épargne, acceptations bancaires et billets de trésorerie.

Résultat (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Revenus	3	2	5
Provisions	(1)	–	2
Résultat net	2	2	7

8. Frais d'administration

Ratio de frais de gestion (%)



Frais d'administration (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	60	57	57
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	10	10	10
Honoraires et autres	23	19	17
Amortissement	1	1	1
Frais d'administration	94	87	85
Nombre d'employés	515	464	456
Répartition par secteur			
Activités mandataires et IQII	48	46	45
Fonds propres	46	41	40
Frais d'administration	94	87	85

La Société utilise le ratio de frais de gestion comme mesure de la productivité globale relativement à la gestion de son portefeuille Fonds propres et du portefeuille FDE et fonds CMH. Il est à noter que la Société se retrouve de façon importante sous la moyenne des comparables établie dans le rapport d'étalonnage de la firme KPMG. Afin de mieux répondre aux exigences de sa mission et d'assurer sa pérennité dans un environnement de plus en plus complexe, la Société a, en conformité avec son plan stratégique 2016-2019, entamé en 2016 un virage majeur et procédé à des investissements, tant dans sa stratégie d'affaires que dans sa culture, son leadership, ses structures et ses modes de fonctionnement. Ces investissements entraîneront une hausse des frais d'administration dans les prochaines années. Les ratios de frais de gestion de la Société devraient toutefois demeurer significativement sous le niveau des comparables.

Les frais d'administration de la Société se chiffrent à 94 millions de dollars, une hausse par rapport aux 87 millions de l'an dernier. Cette hausse de 8 % s'explique principalement par la hausse des salaires et avantages sociaux ainsi que des honoraires et autres pour supporter le plan de transformation de la Société. Les frais d'administration sont entièrement alloués à chacun des secteurs présentés précédemment.

9. Passif et capitaux propres

Situation financière (en millions de dollars)	2018	2017
Total de l'actif	9 484	9 294
Passif et capitaux propres		
Avances du gouvernement du Québec	418	430
Passif au titre de la garantie	35	42
Autres éléments du passif	72	80
Passif des filiales exploitantes	146	142
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	5 559	5 457
	6 230	6 151
Capitaux propres		
Capital social	3 173	3 173
Résultats non distribués (déficit)	5	(258)
Cumul des autres éléments du résultat global	76	228
	3 254	3 143
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 484	9 294

Emprunts et source de fonds

Conformément au décret 542-2018 publié le 25 avril 2018, la Société a remplacé le régime d'emprunts venant à échéance le 30 avril 2018. Ce nouveau régime permet à la Société d'emprunter jusqu'à 1,055 milliards de dollars auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. Ce nouveau régime d'emprunt est valide jusqu'au 30 avril 2021. Au 31 mars 2018, la somme de 59 millions de dollars en lettres de garantie s'applique contre cette limite. Ce régime d'emprunts permettra de supporter la croissance du portefeuille prévue au plan stratégique de la Société.

Au cours du dernier exercice, la croissance du portefeuille a été financée à même les profits de la Société alors que le niveau des autres passifs s'est maintenu stable par rapport à l'année précédente.

Capitaux propres

Les capitaux propres de la Société se chiffrent à 3,3 milliards de dollars au 31 mars 2018, en hausse de 112 millions depuis le 31 mars 2017. Cette hausse s'explique par l'exceptionnel résultat net de 2018 de 264 millions de dollars qui a éliminé le déficit accumulé de 258 millions au 31 mars 2017. En contrepartie, la disposition d'actifs financiers disponibles à la vente ayant un fort profit latent, a entraîné la diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 141 millions de dollars. Ces dispositions sont reliées aux éléments non récurrents mentionnés précédemment à la section 5 du rapport de gestion. Aucune émission d'actions n'a été effectuée au courant de l'exercice 2017-2018.

Les excellents résultats des deux dernières années de la Société ont d'ailleurs permis de renverser le déficit qui se chiffrait à 475 millions de dollars au 31 mars 2016.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs financiers disponibles à la vente	47	188
Couverture de flux de trésorerie	(22)	(21)
Écart de conversion	51	61
Cumul des autres éléments du résultat global	76	228

Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont reflétées dans le cumul des autres éléments du résultat global à moins d'avoir subi une perte de valeur significative ou prolongée, et ce, jusqu'au moment de la disposition.

Au 1^{er} avril 2018, date de la première application de l'IFRS 9 par la Société, les catégories d'actifs financiers existantes seront éliminées et remplacées. Les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de capitaux propres, à moins de faire l'objet d'une désignation afin de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments

PERFORMANCE FINANCIÈRE

du résultat global, et ce, sans possibilité de les reclasser ultérieurement au résultat net, seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, au moment de la transition, les montants figurant au cumul des autres éléments du résultat global résultant de la variation de la juste valeur seront reclassés au résultat non distribué de la Société.

Les variations provenant de la couverture de flux de trésorerie proviennent de la couverture établie pour l'une des filiales exploitantes.

Les écarts de conversions proviennent de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

10. Gestion du capital

Le détail de la politique de gestion du capital de la Société se trouve à la note 32 afférente aux états financiers consolidés.

11. Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Le CIIF est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'il a été conçu de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

12. Modifications comptables futures

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version finale de l'IFRS 9, qui remplace les directives de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires à compter de l'adoption de l'IFRS 9.

La date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 pour la Société est le 1^{er} avril 2018, mais l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement. Les nouvelles exigences relatives au classement, à l'évaluation et à la dépréciation seront appliquées par ajustement à notre bilan consolidé au 1^{er} avril 2018, date de la première application de cette norme, sans retraitement de l'information financière des périodes correspondantes, comme le permet l'IFRS 9.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers liés à des instruments de créance, dont les prêts, qui ne répondent pas à la condition « des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », y compris ceux qui contiennent des dérivés incorporés, soient classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de leur comptabilisation initiale. Pour ceux qui répondent à ladite condition, le classement lors de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique dans le cadre duquel ces actifs sont gérés.

À la transition, la Société procède au test du modèle économique en fonction des faits et des circonstances au 1^{er} avril 2018.

Les instruments de créance qui sont gérés sur la base de la juste valeur seront classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments de créance qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception de flux de trésorerie et en vue de la vente » seront classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Enfin, ceux qui sont gérés comme étant « détenus à des fins de perception de flux de trésorerie » seront classés comme étant au coût amorti. L'IFRS 9 inclut également l'option de désigner irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale, un instrument de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Cette désignation s'applique également aux actifs et passifs financiers existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers liés à des instruments de capitaux propres doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, la Société peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, de désigner cet instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net. Les dividendes continueront d'être comptabilisés dans le résultat net. Cette désignation s'applique également aux instruments de capitaux propres de la même catégorie existants à la date de l'adoption de l'IFRS 9. Les instruments financiers dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés, en vertu de l'option juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propres de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net.

La Société est à compléter le processus de classement et d'évaluation d'IFRS 9. Cependant, il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence financière relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers selon l'IFRS 9.

Dépréciation

Champ d'application

L'IFRS 9 introduit un nouveau cadre de dépréciation des pertes sur créances attendues pour tous les actifs financiers à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui ne sont pas soumis à des tests de dépréciation.

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers au coût amorti, aux titres d'emprunts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux engagements hors bilan et aux garanties financières qui étaient visées par l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Nouveau modèle versus modèle actuel

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation d'actifs financiers fondé sur les pertes attendues qui diffèrent de façon importante du modèle fondé sur les pertes subies comme l'exige la norme actuelle.

Le modèle actuel de pertes encourues exige qu'un événement générateur de perte se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement, celui-ci est regroupé avec un groupe d'actifs financiers ayant les mêmes caractéristiques de crédit, une provision collective est prise pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées.

Les pertes de crédit attendues seront calculées en tenant compte de la pondération probabiliste de la survenance d'un défaut, de la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie et de la durée de vie attendue d'un instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture sera établie en fonction des paramètres de risque à savoir la probabilité de défaillance de l'instrument (PD), de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD).

Les pertes de crédit attendues seront évaluées à chaque date de présentation de l'information selon un modèle comportant trois niveaux basés sur la variation de la qualité de crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

Niveau 1 : Entre la date de clôture et la date initiale, le risque de crédit de l'instrument n'a pas augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue calculée sur les 12 mois à venir sera comptabilisée.

Niveau 2 : Entre la date de clôture et la date initiale, le risque de crédit de l'instrument a augmenté de façon importante, une provision pour perte équivalente à une perte de crédit attendue calculée sur la durée de vie restante sera comptabilisée.

Niveau 3 : Lorsque l'instrument est jugé déprécié, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de la vie restante sera comptabilisée.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la date de clôture, l'entité doit comptabiliser, à titre de correction de valeur des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, depuis la comptabilisation initiale, le cumul des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues doivent être actualisées au taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute des actifs financiers pour les niveaux 1 et 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers pour le niveau 3 ainsi que pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la comptabilisation des pertes de crédit pour les 12 mois à venir.

Les variations de la provision pour pertes de niveau 1, niveau 2 et niveau 3 et les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont comptabilisées au résultat net.

En raison de l'incidence du transfert du niveau 1 avec un calcul de la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir à celui des niveaux 2 ou 3 avec une perte de crédit attendue sur la durée de vie à venir et de l'utilisation d'informations prospectives, les provisions selon l'IFRS 9 seront beaucoup plus volatiles que celles établies selon l'IAS 39.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

À la date de clôture, l'évaluation qui détermine si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale est effectuée en comparant le risque de crédit à la date de clôture et celui à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Société introduira des règles, des critères ainsi que des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit. Le critère correspondant à un retard de 30 jours sera considéré comme un élément déclencheur de l'augmentation importante du risque de crédit. Tous les instruments financiers qui affichent un retard de 30 jours sont transférés dans la catégorie 2 même si les autres mesures n'indiquent pas qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Définition de défaut

L'IFRS 9 ne définit pas la notion de défaut, mais exige que la définition soit cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Cependant, l'IFRS 9 comprend une présomption réfutable selon laquelle le moment où le défaut survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. En vertu de l'IFRS 9, la Société considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier sont survenus ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En ce qui concerne les radiations, la politique de la Société en vertu de l'IFRS 9 ne devrait pas différer de manière significative de sa politique en vertu de l'IAS 39.

Information prospective

Contrairement à l'approche de la norme IAS 39 fondée sur les « pertes encourues », la nouvelle norme IFRS 9 repose sur l'évaluation des pertes attendues selon une approche davantage prospective. En conséquence, les provisions pour pertes doivent désormais prendre en considération non seulement les informations passées et les circonstances actuelles, mais aussi les informations prospectives raisonnables et justifiables sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. À cet égard, la Société mettra en place des structures en termes de paramètres de risque prospectives qui doivent tenir compte des scénarios de prévisions macroéconomiques. Ainsi, ces scénarios prospectifs couvriront le spectre des évolutions économiques réalistes et probables attendues. Trois scénarios seront retenus : de base, pessimiste et optimiste.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet l'application des exigences actuelles de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce qu'il mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. La Société a ainsi choisi de ne pas adopter les dispositions de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39.

Gouvernance

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IFRS 9, la Société est à concevoir et mettre en place de nouveaux contrôles et procédures de gouvernance afférents aux différentes étapes et processus du calcul des pertes attendues. Ces étapes et processus comprennent les contrôles sur les données et systèmes liés au risque de crédit, les modèles servant au calcul de paramètres de risque et le moteur de calcul des pertes de crédit attendues, la conception et les pondérations des scénarios macroéconomiques et la détermination des augmentations importantes du risque de crédit.

Transition

Afin de gérer sa transition à l'IFRS 9, la Société a mis en œuvre un programme complet à l'échelle de l'entreprise, dirigé conjointement par les fonctions Finances et Gestion des risques (le Groupe de travail), sous la responsabilité de la Première vice-présidence, Direction financière. Ce programme regroupe des spécialistes de la Société en matière de méthodologie, de données, d'ingénierie financière, de technologie en matière d'information dont : l'information financière, le risque de crédit, les données, les systèmes d'information, les processus et la gouvernance, outre les communications et la formation. Le Groupe de travail rend compte régulièrement de la progression du programme d'implantation au Comité directeur et à la haute direction.

Le Groupe de travail a terminé l'établissement des modèles de dépréciation pour le calcul des pertes attendues et a mis en place les solutions d'affaires et informatiques conformément aux exigences de l'IFRS 9. L'opérationnalisation et la validation de ces modèles sont en cours. Cependant, il est encore trop tôt pour quantifier l'impact financier potentiel de l'adoption de l'IFRS 9.

13. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2018 (en millions de dollars)	(\$)	(%)
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	145	4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	262	7
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	243	6
Fabrication d'aliments et de boissons	218	6
Autres types de fabrication	327	8
	1 195	31
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	144	4
Extraction de pétrole et de gaz	6	0
Extraction minière et exploitation en carrière	474	12
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	113	3
Production d'électricité	63	1
	800	20
Services		
Commerce, transport et entreposage	473	12
Télécommunications, médias et services professionnels	408	11
Tourisme et autres services	141	4
Construction, travaux de génie civil et entrepreneurs spécialisés	49	1
	1 071	28
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	11	–
Autres éléments		
Fonds de capital de risque et de croissance	494	13
Trésorerie et autres	307	8
	800	21
PORTEFEUILLE FONDS PROPRES	3 877	100

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité de vérification du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société effectuée par le personnel de l'Audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président, Direction financière,

Original signé

Original signé

Pierre Gabriel Côté

Christian Settano, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 29 mai 2018

Original signé

Montréal, le 29 mai 2018

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité
publique n° A118581

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Chiffre d'affaires	718 604	613 337
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	620 135	541 566
Frais généraux	66 612	56 213
	686 747	597 779
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 19)	(1 966)	10 680
Résultat des activités opérationnelles	29 891	26 238
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	221 934	219 434
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	89 980	77 403
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	58 364	22 605
Gains nets sur les placements et autres	185 325	90 184
Autres revenus financiers (note 6)	19 221	23 154
	574 824	432 780
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	180 015	164 199
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements	54 822	(8 172)
Autres charges financières	13 194	5 892
	248 031	161 919
Résultat du portefeuille	326 793	270 861
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	–	15 705
Frais d'administration (note 5)	(94 383)	(87 297)
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Résultat des activités abandonnées (note 9)	1 505	(8 957)
RÉSULTAT NET	263 806	216 550

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
RÉSULTAT NET	263 806	216 550
Autres éléments du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 29)	(297)	80
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6 774	96 213
Reclassement au résultat net des gains nets réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(148 334)	(97 767)
	(141 560)	(1 554)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 202)	(21 720)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	201	453
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 19)	352	(753)
	(649)	(22 020)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	(5 218)	3 816
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 19)	(4 298)	2 086
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 19)	–	649
	(9 516)	6 551
Total des autres éléments du résultat global	(152 022)	(16 943)
RÉSULTAT GLOBAL	111 784	199 607

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	309 583	231 375
Placements temporaires (note 11)	120 713	193 308
Débiteurs (note 12)	116 783	104 837
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	3 616	4 605
Stocks (note 14)	89 341	80 218
Frais payés d'avance	4 894	3 763
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	1 107 161	1 144 164
Prêts (note 16)	585 562	461 667
Placements (note 18)	48 135	226 153
Montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	796
	2 385 788	2 450 886
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	1 672	2 873
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	4 224 892	4 115 501
Prêts (note 16)	1 217 895	1 022 130
Placements (note 18)	1 037 035	1 060 682
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	324 633	349 356
Immobilisations corporelles (note 20)	146 518	150 214
Actifs biologiques (note 21)	86 121	82 026
Immobilisations incorporelles (note 22)	58 382	58 933
Autres actifs	1 234	1 151
	7 098 382	6 842 866
TOTAL DE L'ACTIF	9 484 170	9 293 752
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer (note 24)	111 467	106 074
Passif au titre des avantages du personnel	9 470	11 772
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 25)	1 095 584	1 139 253
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 38)	399 701	399 701
Provisions (note 27)	2 487	2 483
Instruments financiers dérivés	279	11 109
Autres passifs (note 30)	3 000	1 825
	1 621 988	1 672 217
Passif non courant		
Dette à long terme (note 25)	4 242 312	4 144 147
Subventions différées (note 26)	11 591	13 063
Provisions (note 27)	2 710	3 668
Passif au titre de la garantie (note 28)	35 127	41 837
Passif au titre des prestations définies (note 29)	47 234	44 100
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	239 967	206 426
Instruments financiers dérivés	18 083	15 356
Autres passifs (note 30)	10 203	9 767
	6 229 215	6 150 581
Capitaux propres		
Capital social (note 31)	3 173 340	3 173 340
Résultats non distribués (déficit)	5 381	(258 128)
Cumul des autres éléments du résultat global	76 234	227 959
	3 254 955	3 143 171
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	9 484 170	9 293 752

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Résultat non distribués (déficit)	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564
Résultat net de l'exercice	–	216 550	–	–	–	216 550
Émission de capital social (note 31)	100 000	–	–	–	–	100 000
Autres éléments du résultat global	–	80	(1 554)	(22 020)	6 551	(16 943)
Solde au 31 mars 2017	3 173 340	(258 128)	188 559	(21 260)	60 660	3 143 171
Résultat net de l'exercice	–	263 806	–	–	–	263 806
Autres éléments du résultat global	–	(297)	(141 560)	(649)	(9 516)	(152 022)
Solde au 31 mars 2018	3 173 340	5 381	46 999	(21 909)	51 144	3 254 955

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 19)	1 966	(10 680)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 20, 22 et 26)	16 223	17 081
Perte nette de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 20, 22 et 26)	5 699	3 372
Revenus de placements (note 6)	(221 934)	(219 434)
Revenus financiers	(6 555)	(10 428)
Charges financières	11 890	6 164
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(89 980)	(77 403)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(58 364)	(22 605)
Gains nets sur les placements et autres	(185 325)	(90 184)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	94 769	90 921
Perte nette (gain net) de valeur sur les placements (note 7)	54 822	(8 172)
Avantages du personnel	535	2 669
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 21)	(4 054)	(656)
Règlement d'instruments financiers dérivés	(6 062)	(4 791)
Autres éléments, montant net	1 471	379
	(122 598)	(98 260)
Dividendes encaissés	68 155	76 424
Intérêts encaissés	212 569	183 637
Règlement de garantie	(3 664)	(9 277)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation (note 33)	(15 654)	(1 130)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	138 808	151 394
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	338	(12 841)
	139 146	138 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	71 409	21 070
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	351 548	355 757
Augmentation des prêts	(680 578)	(507 086)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	1 046 739	785 264
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 133 279)	(1 383 662)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(281 755)	(348 873)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	509 181	320 763
Disposition d'une filiale	–	86 082
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	796	17 942
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 008)	(24 968)
Autres activités d'investissement	586	(128)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(138 361)	(677 839)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(68)	(2 115)
	(138 429)	(679 954)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	1 257 177	1 493 584
Remboursement de la dette à long terme	(1 177 849)	(875 824)
Variation des avances du gouvernement du Québec	–	(100 000)
Émission de capital social	–	100 000
Intérêts payés	(55)	(55)
Autres activités de financement	(20)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	79 253	617 705
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 762)	239
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	78 208	76 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	231 375	152 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début – classée dans les actifs détenus en vue de la vente	–	1 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 10)	309 583	231 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifige Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec) G1V 4N3.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. Base de préparation

A) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 29 mai 2018.

B) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

C) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Utilisation d'estimations

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Comme décrit aux notes 19, 20 et 22, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence, d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 19, des pertes de valeur totalisant 26 701 000 \$ au 31 mars 2018 (2 551 000 \$ au 31 mars 2017) ainsi que des reprises de valeur de 1 638 000 \$ (5 169 000 \$ au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 20 et 22, des pertes de valeur totalisant 11 945 000 \$ au 31 mars 2018 (3 377 000 \$ au 31 mars 2017) ainsi que des reprises de valeur de 5 708 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2018, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 701 058 000 \$ (645 085 000 \$ au 31 mars 2017). La note 36D) indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2018, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 83 127 000 \$ (96 350 000 \$ au 31 mars 2017).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 062 000 \$ au résultat net au 31 mars 2018 (328 000 \$ au 31 mars 2017), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulé est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

i) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issues des activités de financement, ce qui comprend les variations résultant des flux de trésorerie, mais aussi les variations sans contrepartie de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

L'information à fournir découlant de l'application des modifications à l'IAS 7 est présentée à la note 25. La Société n'est pas tenue de fournir des informations comparatives pour les périodes précédentes et, par conséquent, seule l'information relative à l'exercice terminé le 31 mars 2018 est présentée.

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2018, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
<i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>	1 ^{er} avril 2020

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement par rapport à sa comptabilisation initiale. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 ne définit pas la notion de défaut, mais exige que la définition soit cohérente avec celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Cependant, l'IFRS 9 comprend une présomption réfutable selon laquelle le moment où le défaut survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. De plus, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance de la détérioration du risque de crédit et de l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le modèle des pertes de crédit attendues s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi qu'aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, et la Société a fait le choix de ne pas retraiter l'information financière des périodes correspondantes. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires à compter de l'adoption de l'IFRS 9.

L'adoption de l'IFRS 9 fera en sorte que le classement de certains instruments financiers différera de celui établi selon l'IAS 39. La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de l'application du nouveau modèle des pertes attendues à l'égard des instruments financiers. À cet effet, la Société continue de mettre au point et de valider son nouveau modèle de dépréciation ainsi que de modifier ses processus d'affaires et ses systèmes d'information en conséquence.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés et n'a pas l'intention de l'appliquer par anticipation.

iv) Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre conceptuel ») parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou n'étaient pas claires. Le *Cadre conceptuel* révisé, publié par l'IASB le 29 mars 2018, inclut :

- un nouveau chapitre sur l'évaluation;
- des indications sur la présentation de la performance financière;
- des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions;
- des clarifications d'aspects importants, comme le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude de mesure dans l'information financière.

En plus du *Cadre conceptuel* révisé, l'IASB a également publié le document *Modifications des références au Cadre conceptuel* dans les normes IFRS, qui renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32. Toutefois, ces modifications ne mettent pas toutes à jour les références au *Cadre* et les extraits de celui-ci dans ces prises de position. Certaines prises de position sont uniquement mises à jour pour indiquer la version du *Cadre* qu'elles mentionnent ou pour indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour pour refléter les nouvelles définitions élaborées dans le *Cadre conceptuel* révisé. Les modifications, lorsque les normes ont bel et bien été modifiées, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ce nouveau *Cadre conceptuel*.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2018, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Albecour inc. ⁽¹⁾ • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. • Gestion forestière Lacroix inc. • Gestion La Madeleine inc. • IQ FIER inc. • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Produits forestiers Temrex, société en commandite • Rexforêt inc. • C.D.M.V. inc. • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
|---|---|

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada.

Au 31 mars 2018, la Société détient 6,67 % et 62,87 % (6,67 % et 60,89 % au 31 mars 2017) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues, mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données historiques lorsque disponibles et sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulé élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément; 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. des obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. De façon générale, une baisse de plus de 20 % de la juste valeur est considérée comme importante alors qu'une baisse de valeur sur une période ininterrompue d'au moins neuf mois est considérée comme prolongée. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net, sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements », le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Licences et autres	3 à 20 ans
Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité, dont la valeur est inférieure au coût du marché, est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

M) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au résultat net.

N) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

O) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) Avantages du personnel

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime, ainsi que les effets du plafonnement de l'actif des régimes, doivent être déduits.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués (déficit) et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués (déficit) à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

R) Contrats de location

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) Changement à la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a reclassé aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation les déboursements liés au règlement de garantie qui étaient présentés avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement, étant donné la nature de ces déboursements. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2017 est le suivant :

	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Règlement de garantie	(9 277)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Déboursements de garantie	9 277
Effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. État des résultats par fonction

	2018	2017
PRODUITS		
Vente de biens	709 805	604 940
Vente de services	8 305	23 777
Produits nets de placements	574 824	432 780
Autres	494	325
	1 293 428	1 061 822
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	620 135	541 566
Charges financières	248 031	161 919
	868 166	703 485
Frais généraux		
Frais généraux d'exploitation	28 847	23 636
Frais d'entreposage	25 598	21 454
Frais de vente	12 167	11 123
	66 612	56 213
Frais d'administration	94 383	87 297
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(1 966)	10 680
Résultat des activités poursuivies	262 301	225 507
Résultat des activités abandonnées	1 505	(8 957)
RÉSULTAT NET	263 806	216 550

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	60 343	56 883
Amortissement des immobilisations corporelles	964	930
Amortissement des immobilisations incorporelles	491	459
Frais de locaux	6 163	5 647
Déplacements, représentation et réunions	2 530	2 232
Honoraires	9 462	8 410
Bureaux à l'étranger	3 440	3 689
Publicité et promotion	3 066	2 448
Autres	7 924	6 599
	94 383	87 297

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme	93 526	87 777
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 29)	8 753	8 257
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 29)	5 834	5 343
	108 113	101 377

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. Revenus financiers

Revenus de placements

	2018	2017
Intérêts sur les prêts	91 244	80 410
Intérêts sur les prêts dépréciés	10 975	8 163
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	522	3 175
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	94 708	91 055
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 414	3 275
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	11 143	21 404
Intérêts et dividendes sur les autres placements	28	176
Honoraires de garantie	9 900	11 776
	221 934	219 434

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2018	2017
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	(1 054)	354
Placements dans des organismes de capital-risque	29 442	10 484
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	25 393	23 830
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	409	852
	54 190	35 520
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instrument financiers dérivés	4 174	(12 915)
	58 364	22 605

Autres revenus financiers

	2018	2017
Frais d'étude	2 833	4 463
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	6 408	3 806
Gain de change sur les instruments financiers	–	6 128
Autres	9 980	8 757
	19 221	23 154

7. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2018	2017
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	94 769	90 921
Honoraires d'intermédiaires financiers	37 297	24 626
Contributions financières non remboursables	47 949	48 652
	180 015	164 199

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Perte nette (gain net) de valeur sur les placements

	2018	2017
Dépréciation des placements disponibles à la vente	14 509	7 253
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	26 701	2 551
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 19)	(1 638)	(5 169)
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	14 679	(10 198)
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	–	(796)
Variation nette de la provision sur les engagements (note 27)	443	(2 091)
Autres	128	278
	54 822	(8 172)

Autres charges financières

	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	3 460	1 356
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	546	3 591
Perte de change sur les instruments financiers	6 329	–
Autres	2 859	945
	13 194	5 892

8. Honoraires de gestion – Fonds du développement économique

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. La rémunération a été établie et elle est de valeur nulle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 en vertu de l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec (15 705 000 \$ au 31 mars 2017 en vertu du décret 308-2017).

9. Activités abandonnées

Le résultat net de 1 505 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 (perte nette de 8 957 000 \$ au 31 mars 2017) représente le gain résultant de la vente d'actifs, nets du coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
Trésorerie	127 754	90 526
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires, de 0,84 % à 1,62 %, échéant en avril et mai 2018	30 845	41 742
Compte épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,55 %, sans échéance	18 199	41 283
Dépôt à terme rachetable, 1,42 %, échéant en mai 2017	–	5 036
Billets au porteur, 0,80 %, échéant en mai 2017	–	5 308
Certificats de dépôt, 1,83 %, échéant en mai 2018	5 000	4 098
Billets de trésorerie, de 1,29 % à 1,57 %, échéant entre avril et juin 2018	96 873	18 390
Bons du Trésor de provinces, de 1,31 % à 1,38 %, échéant en avril 2018	14 992	5 875
Bons du Trésor du Canada, de 1,10 % à 1,90 %, échéant entre avril et mai 2018	6 286	7 128
Obligations à taux fixes, de 1,30 % à 1,57 %, échéant entre avril et mai 2018	9 634	11 989
	309 583	231 375

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Placements temporaires

	2018	2017
Obligations à taux fixes, de 1,05 % à 1,81 %, échéant entre avril 2018 et septembre 2018	22 627	73 409
Dépôts rachetables, de 1,20 % à 1,80 %, échéant entre avril 2018 et mars 2019	91 090	65 860
Certificats de dépôt, de 1,10 % à 1,70 %, échéant entre avril et décembre 2017	–	27 872
Billets au porteur, 0,97 %, échéant en avril 2017	–	14 990
Certificats de placements garantis, de 1,30 % à 1,55 %, échéant entre juillet 2017 et mars 2018	–	11 177
Billets de trésorerie, 1,37 %, échéant en avril 2018	6 996	–
	120 713	193 308

12. Débiteurs

	2018	2017
Créances clients	90 303	83 827
Créances clients – entreprises associées	6 638	3 467
Autres débiteurs	19 842	17 543
	116 783	104 837

13. Honoraires de garantie à recevoir

	2018	2017
Honoraires de garantie à recevoir	6 533	9 286
Provision cumulée pour pertes (note 17)	(1 245)	(1 808)
	5 288	7 478
Moins la tranche courante, nette de la provision	3 616	4 605
	1 672	2 873

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	4 584	5 890
De 1 an à 2 ans	1 143	1 673
De 2 à 3 ans	551	938
De 3 à 4 ans	306	613
De 4 à 5 ans	148	368
Plus de 5 ans	239	607
	6 971	10 089

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 30 jours	42	11
De 30 à 90 jours	71	369
Plus de 90 jours	–	1
	113	381

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Stocks

	2018	2017
Produits finis	75 471	64 731
Matières premières	5 996	8 465
Pièces consommables et de rechange	4 817	4 341
Produits en cours	1 408	1 277
Autres	1 649	1 404
	89 341	80 218

Au 31 mars 2018, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élèvent à 607 750 000 \$ (524 507 000 \$ au 31 mars 2017).

15. Billets à recevoir du gouvernement du Québec

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2018	2017
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 2,69 %, échéant entre avril 2018 et mars 2023, valeur nominale de 5,6 milliards de dollars	5 332 053	5 259 665
Moins la tranche courante	1 107 161	1 144 164
	4 224 892	4 115 501

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	1 118 400	1 155 600
De 1 an à 2 ans	826 400	1 118 400
De 2 à 3 ans	895 600	826 400
De 3 à 4 ans	1 490 800	895 600
De 4 à 5 ans	1 256 800	1 490 800
	5 588 000	5 486 800

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Prêts

	2018	2017
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	656 860	602 326
Taux variable	1 116 150	856 256
Sans intérêt	100	725
	1 773 110	1 459 307
Douteux	113 474	120 840
	1 886 584	1 580 147
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(33 588)	(37 446)
Prêts sans intérêt	(2)	(97)
Prêts douteux	(49 537)	(58 807)
	(83 127)	(96 350)
	1 803 457	1 483 797
Moins la tranche courante, nette de la provision	585 562	461 667
	1 217 895	1 022 130

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2018			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	384 468	851 927	503 027	1 739 422
Prêts sans intérêt	98	–	–	98
Prêts douteux	33 821	16 517	13 599	63 937
	418 387	868 444	516 626	1 803 457
Rendement au taux effectif pondéré	6,40 %	6,22 %	6,10 %	

	2017			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	322 474	767 841	330 821	1 421 136
Prêts sans intérêt	60	–	568	628
Prêts douteux	11 761	35 154	15 118	62 033
	334 295	802 995	346 507	1 483 797
Rendement au taux effectif pondéré	6,03 %	6,06 %	5,07 %	

Au 31 mars 2018, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou entreprises associées totalisant 162 899 000 \$ selon les conditions du marché (76 818 000 \$ au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	631 145	496 493
De 1 an à 2 ans	352 888	254 770
De 2 à 3 ans	315 959	316 856
De 3 à 4 ans	138 727	204 061
De 4 à 5 ans	137 082	58 801
Plus de 5 ans	328 337	252 994
	1 904 138	1 583 975

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 30 jours	–	3 153
De 30 à 90 jours	2 189	808
Plus de 90 jours	–	839
	2 189	4 800

17. Provision cumulée pour pertes

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850
Provision pour pertes	(5 685)	(57)	(4 456)	278	(9 920)
Recouvrements	6 197	11	156	–	6 364
Radiations	(25 092)	(719)	(74)	(103)	(25 988)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(9 433)	–	(9 433)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 340	–	1 340
Solde au 31 mars 2017	96 350	1 808	28 960	1 095	128 213
Provision pour pertes	14 040	(240)	879	128	14 807
Recouvrements	3 240	(10)	30	(8)	3 252
Radiations	(30 503)	(313)	(426)	–	(31 242)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 694)	–	(3 694)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	714	–	714
Solde au 31 mars 2018	83 127	1 245	26 463	1 215	112 050

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2018, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 757 809 000 \$ pour les prêts (607 849 000 \$ au 31 mars 2017) et de 83 791 000 \$ pour les garanties (99 611 000 \$ au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Placements

	2018	2017
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	–	3 305
Placements dans des organismes de capital-risque	208 969	134 854
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	358 764	355 562
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14 098	14 170
	581 831	507 891
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	5 217	6 415
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	196 366	468 319
Actions et parts de sociétés privées	126 640	147 001
Obligations et autres titres de créance	175 116	156 865
Unités liquidatives d'une fiducie	–	344
	498 122	772 529
	1 085 170	1 286 835
Moins la tranche courante, nette de la provision	48 135	226 153
	1 037 035	1 060 682

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6% de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable. La période de renonciation a pris fin au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

(2) Aux 31 mars 2018 et 2017, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33% dans Terallys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2018, l'actif net de Terallys, Capital Fonds de Fonds, s.e.c., qui est composé en quasi-totalité de placements dans des fonds de capitaux privés, est de 455 912 000 \$ (359 125 000 \$ au 31 mars 2017) alors que son résultat net pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2018, composé en quasi-totalité de la variation de juste valeur des placements, est de 20 743 000 \$ (46 162 000 \$ en 2017). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, la Société a reçu des distributions de 7 743 000 \$ (31 180 000 \$ en 2017) de cette participation.

Au 31 mars 2018, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 128 511 000 \$ CA (167 318 000 \$ CA au 31 mars 2017) et il n'y a aucun placement libellé en d'autres devises (50 815 000 \$ CA au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2018 et 2017.

Les tableaux suivants présentent le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2018	2017
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	(1 966)	10 680

	2018	2017
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	(4 298)	2 086
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie des coentreprises et entreprises associées	352	(753)
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises	–	649
	(3 946)	1 982

	2018	2017
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises et entreprises associées	324 633	349 356

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2018	2017
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	324 633	349 356
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(2 348)	11 308
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(301)	(1 770)
des autres éléments du résultat global	(3 946)	1 982
Quote-part du résultat global	(6 595)	11 520

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

Solde au 1 ^{er} avril 2016	65 844
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(1 114)
Perte de l'exercice non comptabilisée	22 870
Solde au 31 mars 2017	87 600
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(103)
Disposition	(80 459)
Perte de l'exercice non comptabilisée	9 448
Solde au 31 mars 2018	16 486

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2018, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 2 893 000 \$ (149 568 000 \$ au 31 mars 2017). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2018, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (aucun au 31 mars 2017) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (aucune au 31 mars 2017). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses participations qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison d'une baisse importante du cours de l'action. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de son cours boursier (niveau 1). Au 31 mars 2018, des pertes de valeur totalisant 14 157 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à cette participation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leurs difficultés financières. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 18,9 % à 20,9 % (niveau 3). Au 31 mars 2018, des pertes de valeur totalisant 12 544 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a encaissé la balance de prix de vente résultant de la vente d'actifs d'une de ses sociétés associées. Juste avant la réception du montant, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et une reprise de valeur de 1 638 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Au 31 mars 2017, des pertes de valeur totalisant 2 551 000 \$ ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société a disposé d'une participation dans une entreprise associée. Juste avant la disposition, la Société a évalué la valeur recouvrable de sa participation qui présentait des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de cette participation. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et une reprise de valeur de 5 169 000 \$ a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements ».

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 1 ^{er} avril 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330
Amortissement de l'exercice	–	(1 564)	(11 503)	(434)	–	(1 983)	(15 484)
Acquisitions	–	528	8 755	15	(3 989)	5 915	11 224
Effet de change	6	327	2 112	–	117	12	2 574
Dispositions	–	(14)	(84)	–	–	(281)	(379)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	(537)	–	–	–	(537)
Autres changements	–	–	–	–	–	(514)	(514)
	6	(723)	(1 257)	(419)	(3 872)	3 149	(3 116)
Coût	27 453	42 095	194 334	8 704	620	39 873	313 079
Amortissement cumulé	–	23 759	105 372	3 744	–	29 990	162 865
Solde au 31 mars 2017	27 453	18 336	88 962	4 960	620	9 883	150 214
Amortissement de l'exercice	–	(1 544)	(10 931)	(434)	–	(2 024)	(14 933)
Acquisitions	–	196	5 673	–	1 631	2 403	9 903
Perte de valeur	–	(95)	–	–	–	(695)	(790)
Reprise de valeur	–	–	5 708	–	–	–	5 708
Effet de change	(7)	(404)	(2 655)	–	(19)	(22)	(3 107)
Dispositions	–	–	(11)	–	–	(14)	(25)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	–	–
Autres changements	–	–	–	–	–	(452)	(452)
	(7)	(1 847)	(2 216)	(434)	1 612	(804)	(3 696)
Coût	27 446	41 450	194 922	8 704	2 232	40 702	315 456
Amortissement cumulé	–	24 961	108 176	4 178	–	31 623	168 938
Solde au 31 mars 2018	27 446	16 489	86 746	4 526	2 232	9 079	146 518

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison de la hausse de la productivité ainsi que de la hausse des prix du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était supérieure à sa valeur comptable. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité, estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant des taux d'actualisation variant de 16,9 % à 18,9 % (niveau 3). Par conséquent, la Société a comptabilisé une reprise de valeur d'un montant de 5 708 000 \$.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	7 335	12 903
Frais généraux	1 716	1 651
Frais d'administration	964	930
	10 015	15 484

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2018 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

21. Actifs biologiques

	Terrains boisés
Solde au 1 ^{er} avril 2016	81 279
Acquisitions	103
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	656
Solde au 31 mars 2017	82 026
Acquisitions	73
Dispositions	(32)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 054
Solde au 31 mars 2018	86 121

Au 31 mars 2018, le bois d'œuvre exploitable comprend 454 016 hectares de plantations (454 091 hectares au 31 mars 2017) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2017) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2017) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2018	2017
Forêt mature	27%	27%
Forêt intermédiaire	13%	13%
Forêt jeune	11%	11%
Régénération	31%	31%
Improductif et non forestier	18%	18%

Au 31 mars 2018, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 26 462 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2017). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 140 082 m³ (150 674 m³ en 2017) et a vendu des droits de coupe pour 283 274 m² (327 100 m² en 2017). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est 482 938 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2017). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2017-2018, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2017), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2017) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2017).

La juste valeur moins les coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 6 791 000 \$ au 31 mars 2018 (7 194 000 \$ au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2017) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 11,50 \$/m³ et 14,40 \$/m³ (10,70 \$/m³ et 14,50 \$/m³ au 31 mars 2017) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2018;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 661 658 m³ (689 177 m³ au 31 mars 2017) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. Immobilisations incorporelles

	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 1 ^{er} avril 2016	42 733	5 032	4 719	52 484
Amortissement de l'exercice	–	(1 598)	(626)	(2 224)
Acquisitions générées à l'interne	9 514	–	–	9 514
Autres acquisitions	–	2 500	48	2 548
Radiation et perte de valeur	(3 377)	–	–	(3 377)
Autres changements	(40)	(87)	115	(12)
	6 097	815	(463)	6 449
Coût	48 830	28 467	12 460	89 757
Amortissement cumulé	–	22 620	8 204	30 824
Solde au 31 mars 2017	48 830	5 847	4 256	58 933
Amortissement de l'exercice	–	(1 525)	(378)	(1 903)
Acquisitions générées à l'interne	10 224	–	–	10 224
Autres acquisitions	–	1 350	1 107	2 457
Radiation et perte de valeur	(11 155)	–	–	(11 155)
Autres changements	–	(44)	(130)	(174)
	(931)	(219)	599	(551)
Coût	47 899	29 817	13 179	90 895
Amortissement cumulé	–	24 189	8 324	32 513
Solde au 31 mars 2018	47 899	5 628	4 855	58 382

La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2018, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 11 155 000 \$ (3 377 000 \$ au 31 mars 2017) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	378	626
Frais généraux	12 189	4 516
Frais d'administration	491	459
	13 058	5 601

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2018	2017
Actifs totaux	48 719	136 822
Passifs totaux	44 432	50 115
Produits	(745)	7 086
Charges	14 139	(8 613)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	3 809	(574)
Activités d'investissement	30 082	(9 619)

23. Emprunts bancaires

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 234 724 000 \$ (233 816 000 \$ au 31 mars 2017), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,45 % (2,70 % au 31 mars 2017) et renouvelables annuellement.

La Société dispose également d'une marge de crédit bancaire, conjointement avec certaines de ses filiales, d'un montant autorisé de 65 000 000 \$ (65 000 000 \$ au 31 mars 2017), portant intérêt à un taux préférentiel de 3,45 % (2,70 % au 31 mars 2017). Aux 31 mars 2018 et 2017, celles-ci n'étaient pas utilisées. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 58 974 000 \$ au 31 mars 2018 (57 344 000 \$ au 31 mars 2017).

24. Crédoeurs et charges à payer

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	103 169	97 991
Autres	8 298	8 083
	111 467	106 074

25. Dette à long terme

	2018	2017
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2018 et mars 2023, valeur nominale de 5,57 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 2,69 %) ⁽¹⁾	5 313 572	5 245 124
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,40 %)	4 974	4 588
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,20 %)	–	2 811
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre juin 2023 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89 % à 3,17 %)	18 112	30 227
Autres	1 238	650
	5 337 896	5 283 400
Moins la tranche courante	1 095 584	1 139 253
	4 242 312	4 144 147

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	1 106 740	1 150 795
De 1 an à 2 ans	823 113	1 112 582
De 2 à 3 ans	895 068	826 551
De 3 à 4 ans	1 488 701	894 902
De 4 à 5 ans	1 256 821	1 490 821
Plus de 5 ans	38 479	53 479
	5 608 922	5 529 130

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

Solde au 1 ^{er} avril 2017	5 283 400
Augmentation de la dette à long terme	1 257 177
Remboursement de la dette à long terme	(1 177 849)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	79 328
Intérêts sur la dette à long terme (note 7)	3 460
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	94 769
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	(123 521)
Obligation de location-financement	460
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	(24 832)
Solde au 31 mars 2018	5 337 896

26. Subventions différées

Solde au 1 ^{er} avril 2016	13 727
Amortissement de l'exercice	(627)
Radiations	(5)
Autres	(32)
Solde au 31 mars 2017	13 063
Amortissement de l'exercice	(613)
Radiations	(538)
Autres	(321)
Solde au 31 mars 2018	11 591

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. Provisions

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	8 908	3 044	265	12 217
Provisions constituées	1 575	768	2	2 345
Provisions utilisées	(191)	(2 859)	–	(3 050)
Provisions renversées	(5 452)	–	–	(5 452)
Effet de la désactualisation	91	–	–	91
Solde au 31 mars 2017	4 931	953	267	6 151
Provisions constituées	653	1 329	–	1 982
Provisions utilisées	(504)	(886)	–	(1 390)
Provisions renversées	(1 514)	–	(60)	(1 574)
Effet de la désactualisation	28	–	–	28
Solde au 31 mars 2018	3 594	1 396	207	5 197
Solde au 31 mars 2017				
Courant	2 483	–	–	2 483
Non courant	2 448	953	267	3 668
	4 931	953	267	6 151
Solde au 31 mars 2018				
Courant	2 487	–	–	2 487
Non courant	1 107	1 396	207	2 710
	3 594	1 396	207	5 197

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période d'un an à six ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 3 732 000 \$ au 31 mars 2018 (5 528 000 \$ au 31 mars 2017). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2019	2 514
2020	506
2021	254
2022	209
2023 et exercices subséquents	249
	3 732

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2019	3,81 %
2020	3,89 %
2021	3,99 %
2022	4,21 %
2023 et exercices subséquents	4,21 %

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie

	2018	2017
Garanties		
D'emprunt	166 753	187 160
D'engagement financier	85 162	95 977
	251 915	283 137
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(6 987)	(10 795)
Garanties d'engagement financier	(1 677)	(2 082)
	(8 664)	(12 877)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(13 050)	(14 641)
Garanties d'engagement financier	(13 413)	(14 319)
	(26 463)	(28 960)
Passif au titre de la garantie	(35 127)	(41 837)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	216 788	241 300

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	180 597	178 199
De 1 an à 2 ans	20 818	25 376
De 2 à 3 ans	14 450	18 940
De 3 à 4 ans	9 174	14 898
De 4 à 5 ans	8 266	16 495
Plus de 5 ans	18 610	29 229
	251 915	283 137

Au 31 mars 2018, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 115 000 \$ CA (234 000 \$ CA au 31 mars 2017).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élevaient à 8 753 000 \$ au 31 mars 2018 (8 257 000 \$ au 31 mars 2017).

Régimes à prestations définies

Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 533 000 \$ (2 575 000 \$ au 31 mars 2017) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2018, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	102 212	12 629	114 841
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 361	223	3 584
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Coût financier	3 831	469	4 300
Prestations versées	(3 444)	(265)	(3 709)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	465	69	534
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	3 467	479	3 946
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(583)	(145)	(728)
Coût des services passés	339	–	339
Solde à la fin	110 453	13 459	123 912
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	80 309	–	80 309
Produit d'intérêts	2 748	–	2 748
Cotisations versées par l'employeur	2 732	–	2 732
Cotisations versées par les participants aux régimes	805	–	805
Prestations versées	(3 444)	–	(3 444)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	3 249	–	3 249
Autres	222	–	222
Solde à la fin	86 621	–	86 621
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 568	–	9 568
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	16	–	16
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	359	–	359
Solde à la fin	9 943	–	9 943

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	95 159	11 654	106 813
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 256	241	3 497
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Coût financier	3 701	465	4 166
Prestations versées	(3 574)	(250)	(3 824)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(61)	(104)	(165)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	2 971	956	3 927
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(404)	(333)	(737)
Solde à la fin	102 212	12 629	114 841
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	71 977	–	71 977
Produit d'intérêts	2 577	–	2 577
Cotisations versées par l'employeur	2 266	–	2 266
Cotisations versées par les participants aux régimes	1 164	–	1 164
Prestations versées	(3 574)	–	(3 574)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	5 310	–	5 310
Autres	589	–	589
Solde à la fin	80 309	–	80 309
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	6 517	–	6 517
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	2 794	–	2 794
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	257	–	257
Solde à la fin	9 568	–	9 568

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(82 509)	–	(82 509)
Régimes non capitalisés	(27 944)	(13 459)	(41 403)
Juste valeur des actifs des régimes	86 621	–	86 621
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 943)	–	(9 943)
	(33 775)	(13 459)	(47 234)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(75 204)	–	(75 204)
Régimes non capitalisés	(27 008)	(12 629)	(39 637)
Juste valeur des actifs des régimes	80 309	–	80 309
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 568)	–	(9 568)
	(31 471)	(12 629)	(44 100)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2018	2017
Fonds d'actions canadiennes	23,4%	25,5%
Fonds d'actions étrangères	27,4%	29,2%
Fonds d'obligations	30,7%	31,7%
Autres	18,5%	13,6%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	17,5 %
Actions étrangères	27,5 %
Obligations	35,0 %
Autres	20,0 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 361	223	3 584
Intérêts nets	1 442	469	1 911
Coût des services passés	339	–	339
	5 142	692	5 834

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 256	241	3 497
Intérêts nets	1 381	465	1 846
	4 637	706	5 343

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
Coût des ventes	2 022	1 653
Frais généraux	658	582
Frais d'administration	3 154	3 108
	5 834	5 343

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2018		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	122	(403)	(281)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(16)	–	(16)
	106	(403)	(297)

	2017		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	3 393	(519)	2 874
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 794)	–	(2 794)
	599	(519)	80

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,52 %	3,52 %	3,71 %	3,79 %
Taux de croissance de la rémunération	2,89 %	2,92 %	3,06 %	3,05 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	5,14 %	s.o.	5,09 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	23	23	23	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	30	27	30	27
Femmes	32	30	32	30

Au 31 mars 2018, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (18 ans au 31 mars 2017).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2018			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(16 178)	21 170	(1 928)	2 460
Taux de croissance de la rémunération	3 306	(2 877)	20	(18)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	2 181	(1 748)
Mortalité	2 103	(2 195)	550	(542)

	2017			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 116)	19 873	(1 827)	2 328
Taux de croissance de la rémunération	3 421	(3 105)	19	(17)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 991	(1 603)
Mortalité	1 972	(2 036)	486	(480)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. Autres passifs

	2018	2017
Revenus différés	7 762	4 565
Autres	5 441	7 027
	13 203	11 592
Moins la tranche courante	3 000	1 825
	10 203	9 767

31. Capital social

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ par action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 4 milliards de dollars.

	2018	2017
Émis et entièrement libéré		
3 173 340 actions ordinaires	3 173 340	3 173 340

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.

32. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (note 23).

33. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

La variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation se détaille comme suit :

	2018	2017
Débiteurs	(14 406)	(14 625)
Stocks	(9 123)	(20 000)
Frais payés d'avance	(1 131)	110
Créditeurs et charges à payer	6 006	33 385
Autres passifs	3 000	–
	(15 654)	(1 130)

Au 31 mars 2018, il y a 55 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer » (920 000 \$ au 31 mars 2017) et 460 000 \$ d'immobilisations corporelles acquises par la prise en charge de passifs (aucune au 31 mars 2017).

34. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. Engagements

A) Contrats de location simple

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats se détaillent comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	3 620	2 913
De 1 an à 5 ans	8 543	6 636
Plus de 5 ans	1 209	1 538
	13 372	11 087

Au 31 mars 2018, un montant de 9 609 000 \$ (9 512 000 \$ au 31 mars 2017) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple. De ce montant, 6 851 000 \$ (7 025 000 \$ au 31 mars 2017) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais d'administration » et 2 758 000 \$ (2 487 000 \$ au 31 mars 2017) sont comptabilisés sous la rubrique « Frais généraux » au résultat net.

B) Engagements de financement et d'investissement

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires, s.e.c. et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2018	2017
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	62 508	37 063
Garanties	11 900	11 005
Contributions financières	5 356	3 412
	79 764	51 480
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	277 200	239 783
Garanties	100 285	90 355
Contributions financières	131 928	108 060
	509 413	438 198
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	1 000	1 000
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	7 489	11 075
Organismes de capital-risque	146 048	119 387
	154 537	131 462
	743 714	621 140

(1) Comprenant un montant de 30 905 000 \$ au 31 mars 2018 (40 726 000 \$ au 31 mars 2017) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 2,82 % et 8,29 % (entre 3,24 % et 11,75 % au 31 mars 2017) et qui ont une échéance qui varie entre juin 2018 et juin 2026 (entre mai 2017 et juin 2026 au 31 mars 2017).

(2) Comprenant un montant de 246 295 000 \$ au 31 mars 2018 dont les taux d'intérêt sont variables (199 057 000 \$ au 31 mars 2017).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Engagements à long terme

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 31 675 000 \$ au 31 mars 2018 (27 519 000 \$ au 31 mars 2017) et de matières premières et autres totalisant 19 896 000 \$ au 31 mars 2018 (13 788 000 \$ au 31 mars 2017).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2017) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

D) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) Autres engagements

Au 31 mars 2018, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 44 458 000 \$ (42 363 000 \$ au 31 mars 2017) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

36. Instruments financiers**A) Valeur comptable des instruments financiers par catégorie**

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2018					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	6 286	–	303 297	–	309 583
Placements temporaires	–	–	–	120 713	–	120 713
Débiteurs	–	–	–	116 783	–	116 783
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	5 288	–	5 288
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 332 053	–	5 332 053
Prêts	–	–	–	1 803 457	–	1 803 457
Placements	5 217	581 831	498 122	–	–	1 085 170
	5 217	588 117	498 122	7 681 591	–	8 773 047
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	111 467	111 467
Dette à long terme	–	–	–	–	5 337 896	5 337 896
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	18 362	–	–	–	–	18 362
	18 362	–	–	–	5 884 191	5 902 553

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	7 732	–	223 643	–	231 375
Placements temporaires	–	–	–	193 308	–	193 308
Débiteurs	–	–	–	104 837	–	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	7 478	–	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	5 259 665	–	5 259 665
Prêts	–	–	–	1 483 797	–	1 483 797
Placements	6 415	507 891	772 529	–	–	1 286 835
	6 415	515 623	772 529	7 272 728	–	8 567 295
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	106 074	106 074
Dettes à long terme	–	–	–	–	5 283 400	5 283 400
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	399 701	399 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	26 465	–	–	–	–	26 465
	26 465	–	–	–	5 831 012	5 857 477

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques, sujet à l'approbation de la Première Vice-présidence, Direction financière de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché;
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	6 286	6 286	6 286	–	–
Placements temporaires ⁽²⁾	120 713	120 713	–	120 713	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	5 288	5 466	–	–	5 466
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 332 053	5 277 188	–	5 277 188	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 803 457	1 874 592	–	–	1 874 592
Placements :					
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	208 969	208 969	58	–	208 911
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	358 764	358 764	942	–	357 822
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 098	14 098	6 500	–	7 598
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	5 217	5 217	442	1 453	3 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	196 366	196 366	196 366	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	126 640	126 640	–	3 235	123 405
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	175 116	175 116	20	175 096	–
	8 352 967	8 369 415	210 614	5 577 685	2 581 116
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	5 337 896	5 290 456	–	5 290 456	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	35 127	34 498	–	–	34 498
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	18 362	18 362	–	18 362	–
	5 391 385	5 343 316	–	5 308 818	34 498

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	7 732	7 732	7 128	604	–
Placements temporaires ⁽²⁾	193 308	193 308	–	193 308	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	7 478	7 948	–	–	7 948
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	5 259 665	5 298 259	–	5 298 259	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 483 797	1 531 850	–	–	1 531 850
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	3 305	3 305	–	3 305	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	134 854	134 854	1 923	–	132 931
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	355 562	355 562	257	–	355 305
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	14 170	14 170	7 960	–	6 210
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	6 415	6 415	–	93	6 322
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	468 319	468 319	468 319	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	147 001	147 001	–	2 684	144 317
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	156 865	156 865	813	156 052	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	344	344	–	344	–
	8 238 815	8 325 932	486 400	5 654 649	2 184 883
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽¹²⁾	5 283 400	5 329 692	–	5 329 692	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	41 837	42 236	–	–	42 236
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	26 465	26 465	–	26 465	–
	5 351 702	5 398 393	–	5 356 157	42 236

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)iv), à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)i), à la rubrique « Prêts ».
- (6) La juste valeur des BTAA est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAIIA et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C)iv), à la rubrique « Garanties ».

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(3 348)	(26)	(190)	32 941	29 377
Gain comptabilisé au résultat global	12 845	–	–	–	12 845
Acquisitions	2 116	357	–	56 787	59 260
Dispositions	(1 193)	(878)	–	(1 709)	(3 780)
Distributions	–	–	–	(60 757)	(60 757)
Solde au 31 mars 2017	144 317	6 322	6 210	488 236	645 085
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(259)	(3 954)	1 388	51 736	48 911
Gain comptabilisé au résultat global	(10 862)	–	–	–	(10 862)
Acquisitions	2 517	1 411	–	73 214	77 142
Dispositions	(12 308)	(457)	–	(672)	(13 437)
Distributions	–	–	–	(45 781)	(45 781)
Solde au 31 mars 2018	123 405	3 322	7 598	566 733	701 058

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 43 260 000 \$ au 31 mars 2018 (27 792 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2018, des gains nets de 49 170 000 \$ (32 725 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des gains nets de 5 658 000 \$ (1 193 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentés sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » et des pertes nettes de 5 917 000 \$ (4 541 000 \$ au 31 mars 2017) sont présentées sous la rubrique « Perte nette (gain net) de valeur sur les placements » au résultat net.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3**i) Actions et parts de sociétés privées**

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées ayant une valeur comptable de 113 005 000 \$ au 31 mars 2018.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(4 833)	5 148

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2018, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	17 002	(17 002)

37. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux honoraires de garantie à recevoir, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance, à certains placements dans des organismes de capital-risque et les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2018	2017
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309 583	231 375
Placements temporaires	120 713	193 308
Débiteurs	116 783	104 837
Honoraires de garantie à recevoir	5 288	7 478
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	5 332 053	5 259 665
Prêts	1 803 457	1 483 797
Placements ⁽¹⁾	749 447	654 147
	8 437 324	7 934 607
Obligations hors bilan		
Garanties	216 788	241 300
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	277 200	359 783
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	100 285	90 355
Engagements d'investissement	153 537	161 030
	747 810	852 468
	9 185 134	8 787 075

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars se détaille comme suit :

	2018	2017
Courants	89 018	85 196
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	2 123	551
En souffrance depuis 61 à 90 jours	281	201
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 911	3 067
	93 333	89 015
Moins la provision pour pertes sur créances	1 492	1 721
	91 841	87 294

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances se détaillent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	1 721	1 591
Perte (reprise) de valeur comptabilisée au résultat net	(229)	130
Solde à la fin	1 492	1 721

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2018, 33,5 % (32,6 % au 31 mars 2017) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent.

Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2018	2017
Faible	484 095	398 726
Moyen	1 254 538	1 020 766
Élevé	64 824	64 305
Total des prêts	1 803 457	1 483 797

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2018	2017
Prêts	1 803 457	1 483 797
Sûretés et cautions	(757 809)	(607 849)
Exposition maximale au risque de crédit pour les prêts	1 045 648	875 948
Garanties	216 788	241 300
Sûretés et cautions	(83 791)	(99 611)
Exposition maximale au risque de crédit pour les garanties	132 997	141 689

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan.

	2018					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	111 467	–	–	–	–	111 467
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 106 740	1 718 181	2 745 522	38 479	–	5 608 922
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	35 127	35 127
Instruments financiers dérivés	195	–	–	–	–	195
	1 618 103	1 718 181	2 745 522	38 479	35 127	6 155 412
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	381 102	225 122	38 023	77 777	133 984	856 008
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	216 788	216 788
	381 102	225 122	38 023	77 777	350 772	1 072 796
	1 999 205	1 943 303	2 783 545	116 256	385 899	7 228 208

	2017					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	106 074	–	–	–	–	106 074
Avances du gouvernement du Québec	399 701	–	–	–	–	399 701
Dette à long terme	1 150 795	1 939 133	2 385 723	53 479	–	5 529 130
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	41 837	41 837
Instruments financiers dérivés	11 022	–	–	–	–	11 022
	1 667 592	1 939 133	2 385 723	53 479	41 837	6 087 764
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	462 450	144 832	39 654	29 932	188 597	865 465
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	241 300	241 300
	462 450	144 832	39 654	29 932	429 897	1 106 765
	2 130 042	2 083 965	2 425 377	83 411	471 734	7 194 529

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2018 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 743 714 000 \$ (621 140 000 \$ au 31 mars 2017), les engagements à long terme de 51 571 000 \$ (41 307 000 \$ au 31 mars 2017), les autres engagements de 57 830 000 \$ (53 450 000 \$ au 31 mars 2017) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 2 893 000 \$ (149 568 000 \$ au 31 mars 2017).

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de gestion des risques de marché encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 373 963 000 \$ au 31 mars 2018 (639 181 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars, la VaR se détaille comme suit :

	2018	2017
Taux d'intérêt	(488)	(740)
Taux de change	–	(1 764)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(2 959)	(6 274)
Diversification ⁽²⁾	177	2 367
	(3 270)	(6 411)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Au 31 mars 2017, la Société utilisait des contrats de vente à terme sur actions ordinaires afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres. Il n'y a aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, des pertes de 7 045 000 \$ et aucun gain (pertes de 42 888 000 \$ et des gains de 5 046 000 \$ au 31 mars 2017) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 7 182 000 \$ et aucune perte (gains de 41 488 000 \$ et pertes de 8 303 000 \$ au 31 mars 2017) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces gains nets totalisant 137 000 \$ (4 657 000 \$ au 31 mars 2017) ont été constatés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats.

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2018, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 024 778 000 \$ (1 437 740 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2018	2017
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	10 248	14 377
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(10 248)	(14 377)

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêts ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle. Au 31 mars 2018, ce contrat de swap a une juste valeur de 1 257 000 \$ (aucun au 31 mars 2017).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, des pertes de 2 103 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) sur le contrat de swap désigné à titre d'élément de couverture de juste valeur ont été constatées, nettes des gains de 1 817 000 \$ (aucun au 31 mars 2017) sur le prêt couvert qui sont attribuables au risque de variation des taux d'intérêts et de change. Ces pertes nettes totalisant 286 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) ont été constatées sous la rubrique « Revenus de placements » à l'état consolidé des résultats. Une inefficacité de 99 000 \$ (aucune au 31 mars 2017) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2018	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	995	2 089
Débiteurs	560	3 937
Intérêts à recevoir sur prêts	–	158
Prêts	–	155 431
Placements dans des organismes de capital-risque	–	65 605
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	32 561
Actions et parts de sociétés privées	–	3 275
	1 555	263 056
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 375	104
Dette à long terme	18 213	–
	21 588	104
Exposition nette	(20 033)	262 952

	2017	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304	1 821
Débiteurs	29	3 371
Honoraires de garantie à recevoir	–	1
Prêts	–	175 930
BTAA	–	2 486
Placements dans des organismes de capital-risque	–	42 436
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	–	23 435
Actions et parts de sociétés privées	–	3 500
	333	252 980
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 005	228
Dette à long terme	7 399	–
Instruments financiers dérivés	11 736	1
	22 140	229
Exposition nette	(21 807)	252 751

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2018	2017
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien ⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(55 372)	(57 133)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien ⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	55 372	57 133

(1) Au 31 mars 2018, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 15,62 % (17,56 % au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2017, la Société avait des contrats de change à terme afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisaient 21 619 000 \$. Ces contrats de change à terme visaient la vente de 20 613 000 \$ US. Ils sont venus à échéance en avril 2017. Il n'y a aucun contrat de cette nature au 31 mars 2018.

La Société avait désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie ces contrats de change à terme. Ces derniers couvraient l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains. Au 31 mars 2017, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 5 792 000 \$. Une inefficacité de 10 000 \$ avait été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

38. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 194 171 000 \$ (191 592 000 \$ au 31 mars 2017) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 3 199 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2018 (5 229 000 \$ au 31 mars 2017). Ces montants sont présentés au résultat net, nets des dépenses des programmes. Une autre filiale de la Société a comptabilisé un montant de 3 000 000 \$ au 31 mars 2018 (aucun au 31 mars 2017) à titre de revenus reportés provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce montant est compris dans les autres passifs.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) Avances du gouvernement du Québec

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2018, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 399 701 000 \$ (399 701 000 \$ au 31 mars 2017). Au 31 mars 2018, des avances d'un montant de 18 112 000 \$ (30 227 000 \$ au 31 mars 2017) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2018

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	3 723	3 415
Avantages postérieurs à l'emploi	880	873
Indemnités de fin de contrat	88	787
	4 691	5 075

39. Événement postérieur à la date de clôture

Le 25 avril 2018, en vertu du décret 542-2018, la Société a un nouveau régime d'emprunt valide jusqu'au 30 avril 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 055 000 000 \$ (auparavant 380 000 000 \$).

Renseignements supplémentaires

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société selon les secteurs de la Politique d'investissement, au 31 mars 2018

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
MANUFACTURIER		
Fabrication de produits du bois et de papier		
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s.o.	100 %
Fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc		
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %
Corporation Développement Knowlton inc.	Novacap Industrie IV, Fonds de solidarité FTQ, Caisse de dépôt et placement du Québec, Fondation CSN, Exportation et développement Canada	14,5 %
Gaz Métro GNL, s.e.c.	Énergir	42,0 %
IPL Holdings inc.	s.o.	10,0 M\$ (dette)
Plastique Micron inc.	Fonds de Solidarité FTQ	30,0 %
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques		
Aluminerie Alouette (Albecour inc.)	Rio Tinto Alcan, Austria Metall (Autriche), Hydro (Norvège), Marubeni (Japon)	6,7 %
APN Mondial inc.	s.o.	6,0 M\$ (actions) et 4,0 M\$ (dette)
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,7 %
Les Produits Laminés Sural Canada inc.	s.o.	6,3 M\$ US (dette)
Sural Québec inc.	s.o.	19,6 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons		
Agropur Coopérative	Banque Nationale, Caisse de dépôt et placement du Québec, Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN	97,2 M\$ (parts privilégiées)
Laboratoire C.O.P. inc.	s.o.	17,6 M\$ US (dette)

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
Autres types de fabrication		
9327-2615 Québec inc. (Manac)	Caisse de dépôt et placement du Québec, Fonds de solidarité FTQ, Fonds manufacturier québécois	17,0 M\$ (actions) et 11,8 M\$ (dette)
Eddify NDT inc.	Investisseurs privés	9,3 M\$ US (dette)
Groupe PCM inc.	s.o.	3,8 M\$ (dette) et 9,3 M\$ US (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
H2O Innovation inc.	Public	18,6 %
Héroux-Devtek inc.	Public	1,2 %
Les équipements Power Survey ltée	EnerTech Capital	12,2 M\$ (actions)
Varitron Technologies USA inc.	Investisseurs privés	28,3 %

RESSOURCES NATURELLES

Foresterie et exploitation forestière

Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s.o.	100 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s.o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s.o.	100 %
Rexforêt inc.	s.o.	100 %

Extraction de pétrole et de gaz

Junex inc.	Public	8,5 %
------------	--------	-------

Extraction minière et exploitation en carrière

Hecla Mining Company	s.o.	39,8 M\$ (dette)
Glencore Funding LLC	s.o.	50,0 M\$ US (dette)
Jien Canada Mining ltée	s.o.	100,0 M\$ (dette)
Mason Graphite inc.	Public	10,2 %
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	3,3 %
Mines Agnico Eagle ltée	s.o.	50,0 M\$ US (dette)
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara (Norvège)	62,9 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s.o.	2,0 %
Royal Nickel Corporation	Public	0,6 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	7,0 % et 124,4 M\$ (dette)

Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière

Forage Orbit Garant inc.	Public	6,6 %
Redevances Aurifères Osisko ltée	Public	66,0 M\$ (dette)
SOQUEM inc.	s.o.	100 %

Production d'électricité

Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s.o.	23,5 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	s.o.	39,2 M\$ (dette)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU, INVESTISSEMENTS OU FINANCEMENTS
SERVICES		
Commerce, transport et entreposage		
American Iron & Metal Company	s.o.	37,2 M\$ (dette)
C.D.M.V. inc.	s.o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif, Investisseurs privés	18,5 %
Énergies SonGo inc.	Fédération des caisses Desjardins, Banque TD, Banque Nationale, Banque Laurentienne du Canada	10,1 M\$ (dette)
Groupe Colabor inc.	Public	5,8 % (actions) et 8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital régional et coopératif Desjardins	27,8 %
La Coop fédérée	s.o.	47,5 M\$ (dette)
Marine Presse du Canada	Fondation CSN	3,0 M\$ (dette)
Modasuite inc.	Investisseurs privés	6,6 M\$ (dette)
TFI International inc.	s.o.	75,0 M\$ (dette)
Télécommunications, médias et services professionnels		
9305-0383 Québec inc. (détient Solutions Abilis inc.)	Investisseurs privés	12,3 %
Attraction Média inc.	Fonds de solidarité FTQ	11,2 M\$ (actions) et 2,1 M\$ (dette)
Centres de données eStructure inc.	Banque Nationale et Banque Scotia	5,0 M\$
Déry Télécom inc.	Caisse centrale Desjardins, Caisse de dépôt et placement du Québec, Banque de développement du Canada	8,0 M\$ (dette)
Groupe Alithya inc.	Capital régional et coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ	14,1 %
Groupe DCM inc.	Investisseurs privés	2,5 M\$ (actions) et 3,5 M\$ (dette)
Groupe GCL inc.	Fondation CSN	10,8 %
Groupe Stingray Digital inc.	Public	3,7 %
Groupe V Média inc.	Investisseurs privés	15,0 %
Logibec Holdings inc.	GI Partners	9,1 M\$
Opal-RT Technologies inc.	s.o.	5,0 M\$
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,8 %
Tourisme et autres services		
Groupe Le Massif, s.e.c.	Investisseurs privés	29,2 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	11,0 %
CULTURES AGRICOLES ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE		
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	s.o.	100 %
CAPITAL DE RISQUE		
Coveo Solutions inc.	Investisseurs privés et institutionnels	24,0 M\$
Hopper inc.	Investisseurs privés et institutionnels	11,7 M\$
Lightspeed POS inc.	Investisseurs privés et institutionnels	46,3 M\$

Filiales d'Investissement Québec

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,7 % des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MIDI et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,9 % dans un projet minier d'apatite dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Filiale de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la substance minérale.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante de Ressources Québec inc. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

Index GRI

La Société déclare que son rapport couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 a été réalisé conformément à l'option relative aux critères exhaustifs des lignes directrices GRI G4. Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Les renseignements fournis dans cet index reflètent l'exercice de classification des enjeux selon leur pertinence. Les éléments généraux d'information et les indicateurs jugés appropriés ou applicables y sont présentés.

CODE	DESCRIPTION	PAGES
1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
STRATÉGIE ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du président-directeur général	10-13
G4-2	Description des impacts, des risques et des opportunités	14-19, 22-25, 30, 59-60, 64-65, 67, 70-76, 81-85, 190
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Page couverture
G4-4	Principaux produits et services	3, 30-36, 40-44
G4-5	Lieu du siège social	199
G4-6	Nombre de pays où l'organisation est implantée	199
G4-7	Nature du capital et forme juridique	119
G4-8	Marchés où l'organisation exerce ses activités	32-36, 42-44, 199
G4-9	Taille de l'organisation	6-9, 77, 178-181, 199
G4-10	Répartition de l'effectif	77-78
G4-11	Conventions collectives	79
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	49, 189
G4-13	Changements importants de l'organisation et de son capital	22-23
G4-14	Principe de précaution	70-76
G4-15	Chartes, principes et autres normes et règles externes	15, 26, 40, 48-49, 51-53, 58, 78-79, 81, 182, 188-191
G4-16	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales	49, 51, 85
ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS		
G4-17	Entités incluses	26
G4-18	Processus de contenu	26-27
G4-19	Aspects pertinents	27
G4-20	Pertinence des aspects internes	27, 182-187
G4-21	Pertinence des aspects externes	27, 182-187
G4-22	Reformulation d'information	39
G4-23	Changements importants	Aucun
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes	48-50
G4-25	Critères de sélection des parties prenantes	48-50
G4-26	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	48-50
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés par les parties prenantes	48-50

CODE	DESCRIPTION	PAGES
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période visée par le rapport	26
G4-29	Date du dernier rapport publié	26
G4-30	Périodicité du rapport	26
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	200
G4-32	Index GRI et option de conformité retenue	182
G4-33	Vérification externe	182
GOUVERNANCE		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	53-60, 66-69
G4-35	Processus de délégation de pouvoirs	57-60, 66-67
G4-36	Cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux	66-67
G4-37	Processus de consultation des parties prenantes	48-50, 53
G4-38	Composition du conseil d'administration	53-60
G4-39	Lien entre le président-directeur général et le conseil d'administration	53, 68-69
G4-40	Processus de sélection et de nomination des administrateurs	53, 58-59
G4-41	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	51-52, 191-198
G4-42	Rôle du conseil d'administration et des cadres dirigeants	53, 57-60, 66-67, 81
G4-43	Mesures pour améliorer les connaissances du conseil d'administration en matière de développement durable	57-60
G4-44	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration relativement aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	57-60
G4-45	Rôle du conseil d'administration dans la définition et la gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	57-60, 70-76
G4-46	Rôle du conseil d'administration dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques économiques, environnementaux et sociaux	70-76
G4-47	Fréquence de l'examen des répercussions et des risques économiques, environnementaux et sociaux	70-76
G4-48	Responsables de l'examen et de l'approbation du rapport	81, 200
G4-49	Processus de divulgation au conseil d'administration des réclamations majeures	191-198
G4-50	Nombre de réclamations majeures et nature de celles-ci	Aucune
G4-51	Politique de rémunération du conseil d'administration	59-63
G4-52	Processus de rémunération	59-63
G4-53	Modes de sollicitation et de prise en compte des parties prenantes en matière de rémunération	59-63
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane	79
G4-55	Ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport aux autres salariés	79
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Mission, valeurs, principes, normes et règles internes	3, 51-52
G4-57	Mécanismes pour l'obtention de conseils sur les comportements éthiques	51-52
G4-58	Mécanismes pour signaler des préoccupations en matière d'éthique	51-52
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
2. PÉRIMÈTRE DES ASPECTS : ○ Aspects internes à Investissement Québec ● Aspects externes à Investissement Québec ◇ Aspects internes et externes à Investissement Québec		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	30

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CODE	DESCRIPTION	PAGES
◇ ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	50-51, 90-176
G4-EC2	Implications financières et autres risques et perspectives d'avenir liés aux changements climatiques	15, 27, 35-36, 85
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations déterminées	62, 134-135, 154-159
G4-EC4	Aides publiques reçues	119, 133
○ ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites d'exploitation	77
● ASPECT : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDIRECTES		
G4-EC8	Retombées économiques indirectes substantielles	6-9, 30-44
◇ ASPECT : PRATIQUES D'ACHAT		
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites d'exploitation	49
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
G4-DMA	Approche de gestion spécifique	88
○ ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Matières consommées en poids ou en volume	88
G4-EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	88
◇ ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	89
G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	89
G4-EN5	Intensité énergétique	209 kWh/m ²
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	89
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Aucune
◇ ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN15	Émissions directes de GES	89
G4-EN16	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie	89
G4-EN17	Autres émissions indirectes de GES	89
G4-EN18	Intensité des émissions de GES	1,6 t éq. CO ₂ /employé
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	81, 89
G4-EN20	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	89
◇ ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN23	Poids total des déchets, par type et par mode de traitement	88
○ ASPECT : TRANSPORT		
G4-EN30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	89
◇ ASPECT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS		
G4-EN32	Pourcentage des nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	49, 52
G4-EN33	Effets négatifs, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	49, 52
PERFORMANCE SOCIALE		
G4-DMA	Approche de gestion	48
○ ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux employés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	77
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps	79-80, 134-135

CODE	DESCRIPTION	PAGES
G4-LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	77
○ ASPECT : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
G4-LA4	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	79
○ ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	79
G4-LA6	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	77
G4-LA7	Nombre d'employés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leurs activités	Aucun
G4-LA8	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	79
○ ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	80
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	80
G4-LA11	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	80
○ ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	4-5, 53, 66, 78-79
○ ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	79
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs à l'emploi	49, 52
G4-LA15	Effets négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	49, 52
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI		
G4-LA16	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés	79
DROITS DE LA PERSONNE		
◇ ASPECT : INVESTISSEMENT		
G4-HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de la personne	52
G4-HR2	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de la personne et pourcentage d'employés formés	Aucune formation
○ ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident
○ ASPECT : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE		
G4-HR4	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	79
◇ ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de la personne	52
G4-HR11	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	52
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS AUX DROITS DE LA PERSONNE		
G4-HR12	Nombre de griefs relatifs aux pratiques en matière de droits de la personne déposés, examinés et réglés	Aucun
SOCIÉTÉ		
◇ ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les effets des activités sur les communautés	85
G4-S02	Activités ayant d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	Aucune
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	33

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CODE	DESCRIPTION	PAGES
FS14	Actions visant à améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	52
◇ ASPECT : CORRUPTION		
G4-S03	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	52, 70-76
G4-S04	Communication et formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	52, 83
G4-S05	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun
◇ ASPECT : POLITIQUES PUBLIQUES		
G4-S06	Valeur totale des contributions versées à des partis politiques	Aucune contribution
◇ ASPECT : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
G4-S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques	Aucune action ni infraction
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	Aucune amende ni sanction
◇ ASPECT : ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS DES ACTIVITÉS DES FOURNISSEURS SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S09	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux répercussions sur la société	52
G4-S010	Répercussions négatives importantes, réelles et potentielles, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	52
○ ASPECT : MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS RELATIFS À L'IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ		
G4-S011	Nombre de griefs relatifs aux répercussions sur la société déposés, examinés et réglés	Aucun
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
◇ ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
G4-PR5	Résultats des enquêtes sur la satisfaction de la clientèle	51
FS15	Politique sur la conception et la vente équitables des produits et services financiers	51-52
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	18-19
◇ ASPECT : COMMUNICATION MARKETING		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	Aucune
G4-PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	Aucun
◇ ASPECT : VIE PRIVÉE DES CLIENTS		
G4-PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	51
◇ ASPECT : CONFORMITÉ		
G4-PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	Aucune amende
RETOMBÉES DES PRODUITS ET SERVICES ET RISQUES ASSOCIÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
◇ ASPECT : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué à des activités d'affaires	71, 84
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux des activités d'affaires	70-76

CODE	DESCRIPTION	PAGES
FS3	Procédure de surveillance du respect des exigences sociales et environnementales dans la réalisation des contrats ou dans l'application des ententes avec les clients	70-76
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales dans les activités d'affaires	80
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires relativement aux risques sociaux et environnementaux ainsi qu'aux occasions favorables dans ces domaines	84
FS6	Pourcentage du portefeuille des activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	32-34
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage spécifique sur le plan social pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	32, 83-84
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires, ventilée par objectif	35-36, 85
○ ASPECT : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications de l'implantation des directives environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	70-76
◇ ASPECT : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans son portefeuille avec qui l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	84
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection environnementale ou sociale, positive et négative	Aucun
FS12	Politique sur les actions avec droit de vote détenues par l'organisation et sur les avis qu'elle donne quant aux aspects environnementaux ou sociaux	71

Autres renseignements relatifs aux exigences législatives

Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, conseiller spécial, Mandats stratégiques et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Geneviève Bergeron, directrice, Stratégie numérique et moyens de communication, Isabelle Fontaine, directrice principale, Affaires publiques et gouvernementales, Lynn Ladouceur, directrice principale, Technologies de l'information, et Cyndee Ramu, directrice principale, Services-conseils, Développement organisationnel.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Il a passé en revue l'application au sein de la Société des modifications apportées par le décret 107-2015 au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a aussi examiné les points saillants de la réforme proposée par le gouvernement du Québec en matière d'accès à l'information.

La Société divulgue les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site Internet.

Bilan des demandes d'accès reçues

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan annuel des demandes reçues en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 66 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2017-2018	
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	19
Traitées dans un délai de 30 jours	42
Recours sous l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	5
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	66
TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	
Acceptées	8
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ⁽¹⁾	25
Refusées ⁽¹⁾	21
Aucun document répondant à la demande	6
Recours sous l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	5
Retirées	1
TOTAL DES DEMANDES REÇUES⁽²⁾	66
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	–
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	1

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 32, 33, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 56, 57, 59, 137.1 et 137.2.

(2) Dont 24 ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des éléments d'actif, à des activités, ainsi qu'à des contrats qu'elle a octroyés.

Divulgence d'actes répréhensibles

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, sanctionnée le 9 décembre 2016, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Cette loi a pour objectif de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles. Afin de mettre en application cette loi, un responsable du suivi des divulgations a été nommé.

Dans le but de réitérer son engagement à faire la promotion des comportements éthiques et de mettre à la disposition du personnel des mécanismes de divulgation efficaces, Investissement Québec a revu les options disponibles au personnel pour effectuer des signalements. La mise à jour prochaine de ces mécanismes et la communication de ceux-ci lui permettra de se conformer aux exigences de la nouvelle loi.

La Société adhère aux exigences en matière de divulgation telles que prescrites par la loi pour son rapport annuel. Cependant, comme elle ne recense aucune divulgation au 31 mars 2018, elle ne présente pas d'information détaillée à cet égard pour son exercice 2017-2018.

Gestion et contrôle de l'effectif

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté et sanctionné la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE). Cette loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour encadrer leur évolution.

Conformément à cette loi, la Société doit rendre des comptes sur les heures rémunérées de son effectif. Pour l'exercice 2017-2018, le Conseil du trésor a fixé un plafond de 885 000 heures rémunérées, plafond qu'Investissement Québec a légèrement dépassé puisque, au total, 886 475 heures ont été rémunérées pour cette période. La Société a d'ailleurs déjà entamé des discussions avec le Conseil du trésor et le MESI à cet effet.

RÉPARTITION DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2017-2018

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Gestionnaires	112 681	–	112 681	88
Professionnelles, professionnels et juristes	479 382	4 920	484 302	271
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	283 074	3 877	286 951	156
Étudiantes, étudiants et stagiaires	2 541	–	2 541	3
TOTAL	877 678	8 797	886 475	518

Investissement Québec est également tenue de présenter les renseignements relatifs aux contrats de services d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, 2017-2018

CONTRATS DE SERVICES	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique	4	403 000
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	131	13 893 339
TOTAL – CONTRATS DE SERVICES	135	14 296 339

Politique linguistique

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique, qui est disponible sur le site Internet d'Investissement Québec. Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de cette politique, un sous-comité relevant de celui-ci est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu une rencontre en 2017-2018.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le 2 juin 2016, le Vérificateur général du Québec déposait à l'Assemblée nationale deux rapports touchant les activités d'Investissement Québec, soit : information sur la rentabilité financière et la performance économique – Aide financière accordée à Premier Tech – Motion de l'Assemblée nationale.

Les rapports présentent les constats dressés lors de la vérification de l'optimisation des ressources de la Société en matière d'information sur sa rentabilité financière et sa performance économique et, d'autre part, de l'aide accordée à Premier Tech.

Investissement Québec a adhéré aux recommandations qui découlent de la vérification de sa rentabilité financière et de sa performance économique. Par ailleurs, une recommandation quant à l'aide accordée à Premier Tech s'adresse à la fois au MESI et à Investissement Québec. Ceux-ci ont adhéré à la recommandation.

Le plan d'action élaboré par Investissement Québec et déposé à son conseil d'administration et auprès du Vérificateur général du Québec visait à répondre à ces recommandations. Ce dernier s'inscrit dans un souci de bonifier l'information contenue dans sa reddition de comptes, d'établir une distinction entre les interventions d'Investissement Québec et celles du FDE et de mieux soutenir le développement économique du Québec.

Le plan d'action d'Investissement Québec fait l'objet d'un suivi trimestriel au Comité exécutif et d'un suivi annuel auprès du Vérificateur général du Québec, de façon à en mesurer les progrès.

La Société poursuit la mise en œuvre de son plan d'action afin de répondre de manière satisfaisante aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ses travaux progressent selon l'échéancier établi.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. On peut le consulter sur le site Internet³⁸ de la Société.

1. Dispositions générales

1.1. Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

38 Il est possible de consulter le code d'éthique des administrateurs de la Société au www.investquebec.com/Documents/CodeEthique_Administrateurs_FR.pdf.

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1er septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1. Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1. Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un « cadeau »). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Il doit refuser tout cadeau ou invitation s'il est susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1. Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1. bénéficiaire d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2. bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3. bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulgence et abstention

5.1. Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;

5.1.4. doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1.** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2.** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3.** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4.** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. Divulgation des droits contre la société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1.** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4.** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
- 5.6.4.1. sa famille immédiate, et
- 5.6.4.1. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1. Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1. Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETFs, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou

- 7.1.4.** à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1.** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2.** à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3.** à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1. Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1.** l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2.** l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3.** les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4.** l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1. Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1. Moment

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Bureaux d'Investissement Québec

17 bureaux au Québec

Brossard

4805, boulevard Lapinière
Bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

Chandler

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

Drummondville

1100, boulevard René-Lévesque
Bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

Gatineau

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

Laval

3030, boulevard Le Carrefour
Bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

Montréal

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

Centre de commerce mondial de Montréal

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Est de l'île

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Ouest de l'île

3300, boulevard de la Côte-Vertu
Bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

Québec (siège social)

ÉDIFICE IBERVILLE 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 643-5172

Rimouski

355, boulevard Saint-Germain
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Téléphone : 418 727-3582

Rouyn-Noranda

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3301

Saguenay

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

Saint-Georges

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

Sept-Îles

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

Trois-Rivières

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 bureaux à l'étranger

Atlanta

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

Beijing

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4264

Chicago

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

Londres

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

Los Angeles

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

Mumbai

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2
21^e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

Munich

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Mauerkircherstrasse 103
81925 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-0

New York

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

Paris

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 00

Séoul

ANTENNE DU QUÉBEC
5th Fl., Leema Building
42 Jongno 1 gil (Soosong-dong)
Jongno-gu, Séoul
03152 Corée
Téléphone : +82 2 3703 7712

Stockholm

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 00

Tokyo

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomom
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

Vous avez des questions à propos de ce rapport ?

**Veillez communiquer avec nous
au 1 844 474-6367.**

Élaboration des contenus : Vice-présidence,
Affaires publiques et communications corporatives
et Première vice-présidence, Direction financière

Révision : Vice-présidence, Affaires publiques
et communications corporatives et Direction principale,
Audit interne

Coordination de la création et de la production :
Vice-présidence, Affaires publiques
et communications corporatives

© Investissement Québec, juin 2018

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-81508-2

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin contenant 100 % de
fibres postconsommation certifiées FSC®, certifié Écologo, procédé
sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir
d'énergie biogaz.



INVESTISSEMENT QUÉBEC

ÉDIFICE IBERVILLE 1
1195, AVENUE LAVIGERIE
BUREAU 060
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4N3

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 4L8

1 844 IQINFOS
1 844 474-6367

INVESTQUEBEC.COM

